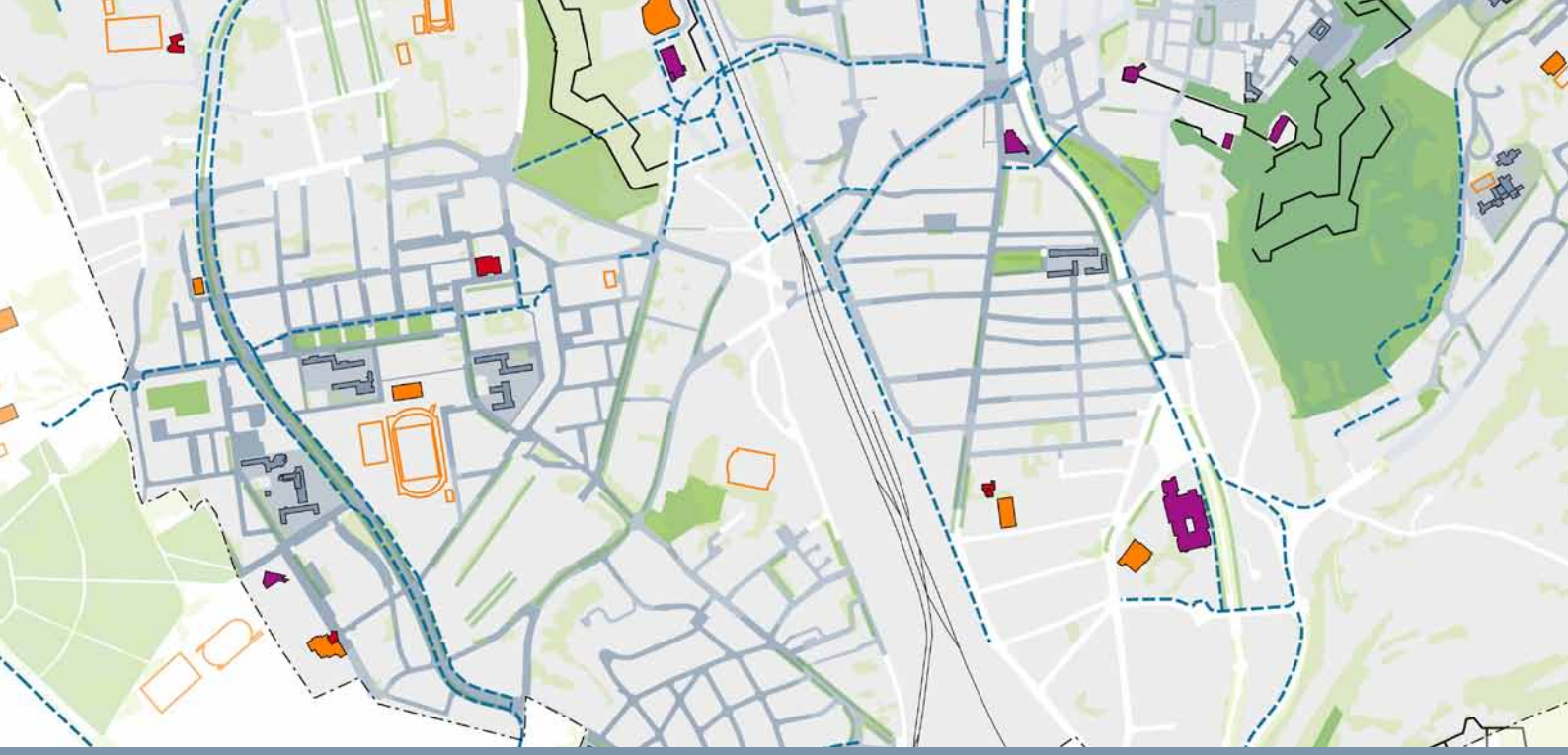

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

PROGRAMME PARTENARIAL DE TRAVAIL 2020

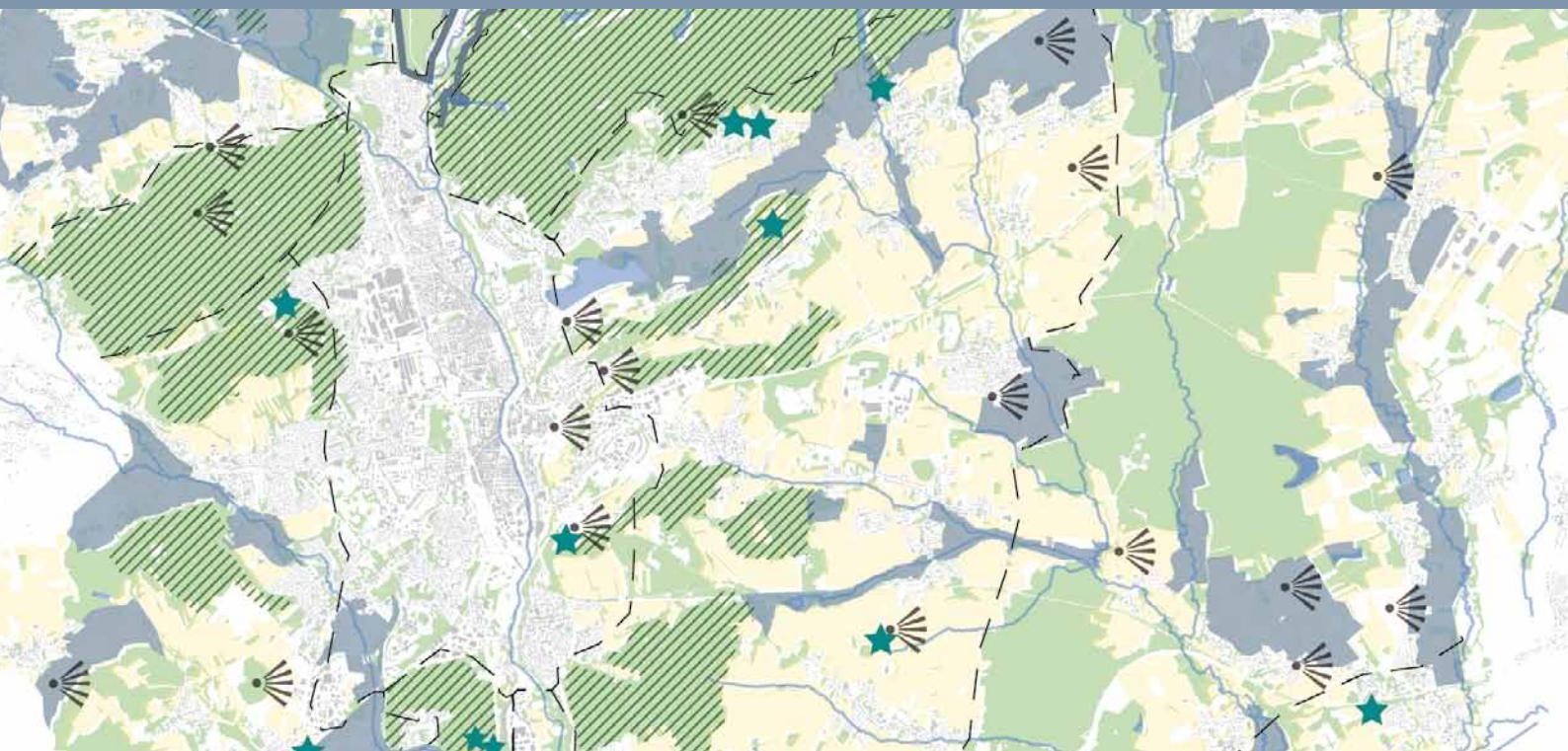

Partenariat et gouvernance 4

Dimension locale 4
Dimensions régionale et nationale 5
Les instances et les membres 6

Rapport d'activité 2019 8

Le programme partenarial : fiches de synthèse 8

Enjeux territoriaux, régionaux et locaux 10
Planification & Urbanisme réglementaire 14
Socio-démographie & Habitat 24
Équipements & Services 29
Espace économique 34
Mobilité 37
Environnement 41
Conception urbaine 48
Animation - Diffusion - Ressources 56

Les contrats extérieurs 63

Programme partenarial de travail 2020 64

Enjeux territoriaux - régionaux - locaux 66
Planification & Urbanisme réglementaire 69
Socio-démographie & Habitat 71
Équipements & Services 73
Espace économique 75
Mobilité 76
Environnement 77
Conception urbaine 79
Animation - Diffusion - Ressources 81

Intérêt partenarial et modalités de partage 82

L'équipe 87

PARTENARIAT & GOUVERNANCE

DIMENSION LOCALE

Les communes du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2019

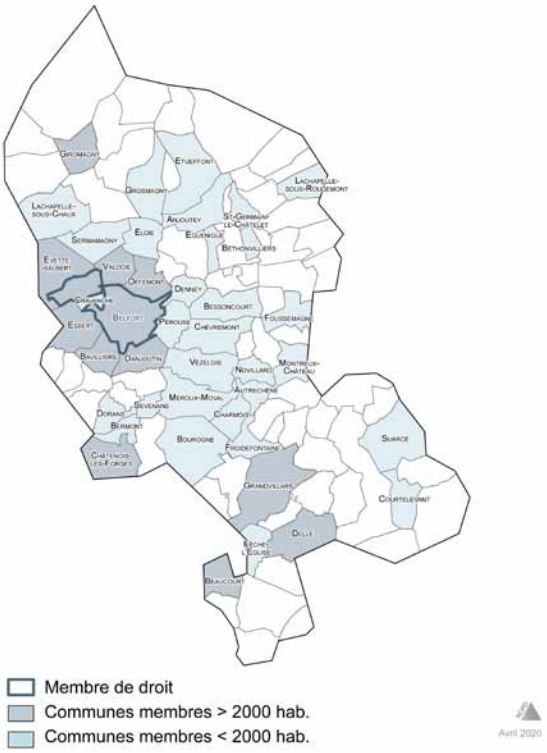

Les EPCI du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2019

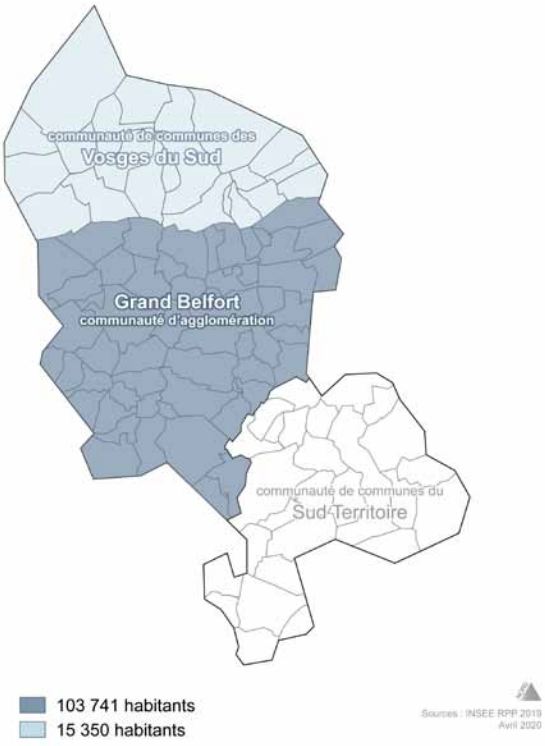

Les instances membres de l'AUTB en 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Territoire de Belfort
Le Département

VILLE DE BELFORT

GRAND BELFORT

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

PÔLE MÉTROPOLITAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Vosges du sud

Pays des Vosges Saônoises

syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort

mtc

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE TERRITOIRE DE BELFORT

Agence de Développement

CCI TERRITOIRE DE BELFORT

SODEB
Société d'Equipement du Territoire de Belfort

l'habitat, projets de vie
Néolia
Action Logement

Territoire habitat

DIMENSIONS RÉGIONALE ET NATIONALE

Les partenaires de l'AUTB à l'échelle régionale et nationale en 2019

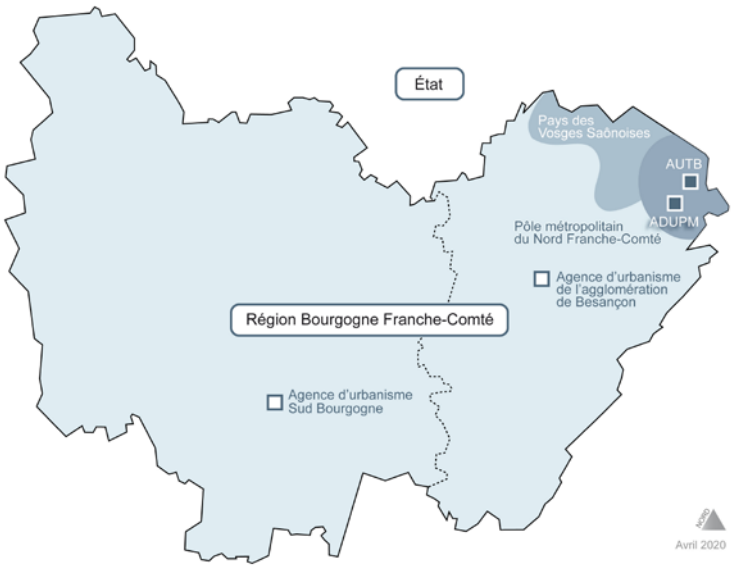

Les réseaux d'agences de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)

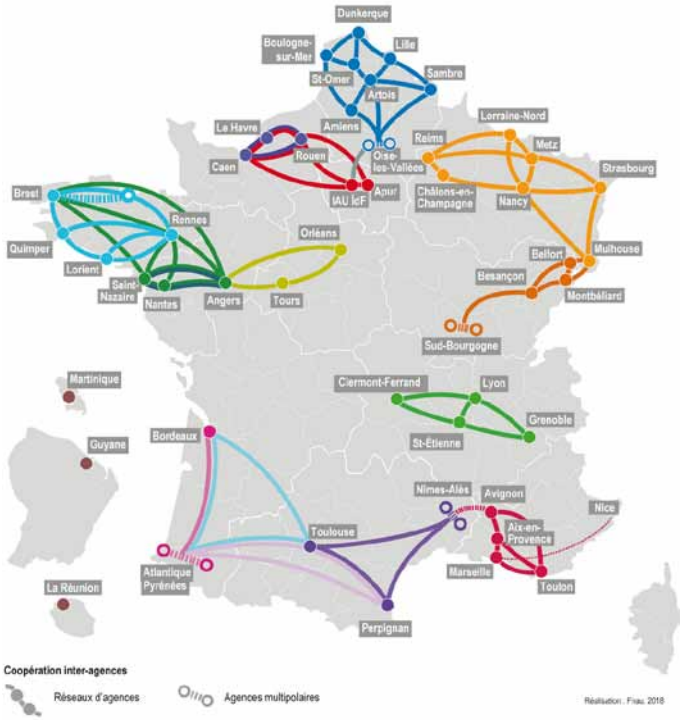

LES INSTANCES & LES MEMBRES

Le bureau

Président	MESLOT Damien
Vice-présidents	HERZOG Jean-Marie KOEBERLÉ Éric BONIGEN Jacques
Trésorier	PERRIN Cédric
Secrétaire	ANDERHUEBER Jean-Luc

L'assemblée générale

Collège 1 : Membres de droit		
	État	5
	Département	5
	Ville de Belfort	5
	Grand Belfort communauté d'agglomération	5
Collège 2 : Collectivités territoriales - Structures intercommunales		
	Syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort	1
	SMTC 90	1
	Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	1
	Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	1
	Communauté de communes des Vosges du Sud	1
	PETR des Vosges Saônoises	1
Collège 3 : Communes de plus de 2000 habitants *12 communes : 1 représentant par commune*		
	BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHATENOIS-LES-FORGES - CRAVANCHE - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE	12
Collège 4 : Communes de moins de 2000 habitants *29 communes : 1 représentant par commune*		
	ANJOUTEY - AUTRECHÊNE - BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS BOUROGNE - CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT DENNEY - DORANS - EGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FECHE-L'ÉGLISE FOUSSEMAGNE - FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - MEROUX MOVAL - MONTREUX-CHÂTEAU NOVILLARD - PEROUSE - ST GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY SEVENANS - SUARCE - VÉZELOIS	29
Collège 5 : Autres organismes		
	CIA 25/90	1
	CCI 90	1
	ADN-FC	1
	Territoire Habitat	1
	Néolia	1
	Sodeb	1
TOTAL DES MEMBRES		73

Le conseil d'administration (au 1er janvier 2020)

Membres de droit		20
ÉTAT	PHILOT David	Préfet
	BONIGEN Jacques	DDT 90
	NOBLANC Gaël	UDAP 90
	PESSAROSSI David	DDFIP 90
	BOURDOIS Arnaud	DREAL BFC
DÉPARTEMENT 90	BOUQUET Florian	Président
	IVOL Marie-Hélène	Vice-Présidente
	ROUSSE Frédéric	Vice-Président
	CHITRY-CLERC Marie-Claude	Vice-Présidente
	DE BREZA Julie	Conseillère Départementale
VILLE DE BELFORT	MESLOT Damien	Maire
	HERZOG Jean-Marie	Adjoint
	VOLA Yves	Adjoint
	MENTRE Delphine	Adjointe
	LOPEZ Isabelle	Conseillère Municipale
GRAND BELFORT	MESLOT Damien	Président
	REY Pierre	Vice-Président
	BOUCARD Ian	Conseiller Communautaire
	KOEBERLÉ Éric	Conseiller Communautaire
	GUIOT Jacqueline	Conseillère Communautaire
Collectivités territoriales - Structures intercommunales*		4
SM SCoT	HERZOG Jean-Marie	Président
SMTC TB	GUILLEMET Bernard	Président
Conseil Régional BFC	CLAVEQUIN Maude	Vice-Présidente Déléguée
Pôle métropolitain NFC	NORIS Jean-Louis	Vice-Président
Communes de plus de 2000 habitants*		4
BEAUCOURT	PERRIN Cédric	Conseiller municipal
ESSERT	GAUME Yves	Maire
GIROMAGNY	CODDET Christian	Conseiller municipal
VALDOIE	RIBREAU Christian	Adjoint
Communes de moins de 2000 habitants*		4
BERMONT	ROSSELOT Jean	Maire
DORANS	SCHNOEBELEN Daniel	Maire
MEROUX-MOVAL	MARTIN Jean-Claude	Maire délégué
ST GERMAIN-LE-CHÂTELET	ANDERHUEBER Jean-Luc	Maire
Autres organismes*		4
CIA 25/90	FLOTAT Georges	Vice-Président
CCI 90	ALBIZATI Alain	Trésorier
NEOLIA	FERRAND Jacques	Directeur Général
SODEB	BOUQUET Florian	Président
TOTAL DES ADMINISTRATEURS		36

* collèges à renouveler tous les 3 ans

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

LE PROGRAMME PARTENARIAL : FICHES DE SYNTHÈSE

Enjeux territoriaux, régionaux et locaux 10

- Étude des centralités en Bourgogne-Franche-Comté
- Réseau régional d'observation ROCER
- Pôle Métropolitain : commission FEDER/Contrat d'agglomération

Planification & Urbanisme réglementaire 14

- SCoT du Territoire de Belfort : animation du syndicat mixte
- SCoT du Territoire de Belfort : bilan à six ans
- SCoT du Territoire de Belfort B : bilan de l'artificialisation à six ans
- SCoT du pays des Vosges Saônoises : AMO
- PLUi des Vosges du sud : élaboration du PADD et débats
- PLUi des Vosges du sud : évaluation des enjeux fonciers
- PLUi des Vosges du sud : secteurs de projets à l'étude
- PLU de Cravanche : formes urbaines et architecturales
- PLU de Belfort : appui à la révision

Socio-Démographie & Habitat 24

- Observatoire de la démographie et de l'habitat
- Évaluation à mi-parcours du PLH du Grand Belfort
- Appui aux politiques de l'habitat du Grand Belfort
- Bavilliers : tendances et positionnement

Équipements & Services 29

- Action Cœur de Ville : diagnostic territorial
- Élaboration du SDAASP du Territoire de Belfort
- La démographie médicale dans le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté
- La carte scolaire de la Ville de Belfort

Espace économique 34

- Atlas des sites à vocation d'activités
- Accompagnement de la CCVS pour l'appel à projet Économie circulaire

Mobilité 37

- Les Plans de Déplacements Urbains en France : exemples et références
- Secteur de l'échangeur de Sevenans - requalification de l'axe RD437
- Aménagement d'une liaison cyclable entre Chèvremont et Pérouse

Environnement 41

- Plan directeur Paysage du Grand Belfort
- Observatoire photographique du paysage : équipements et services dans la CCVS
- La démarche de labellisation des éco-quartiers
- PLUi de la CCVS : prise en compte de la problématique de l'énergie
- PLUi de la CCVS : la vulnérabilité énergétique des ménages
- PLUi de la CCVS : le patrimoine bâti

Conception urbaine 48

- Action Cœur de Ville : diagnostic urbanistique
- La place de la République à Belfort
- Le secteur du Pont de Roubaix à Belfort
- La ZAC du Parc-à-Ballons : atlas des opérations immobilières
- Le site de l'ancienne centrale laitière des Forges à Belfort
- Les Ouches, aménagement d'un nouveau quartier à Froidefontaine
- Le Pré Taureau : vers un lotissement communal à Froidefontaine

Animation - Diffusion - Ressources 56

- Saône-Rhin-Rhône : Rencontre des agences d'urbanisme
- Club PLUi Bourgogne-Franche-Comté : participation aux journées
- Perspectives pour le développement économique dans la CCVS (Atelier-Débat)
- Les infolettres graphiques de l'AUTB
- La communication numérique de l'AUTB
- La documentation et les archives de l'AUTB

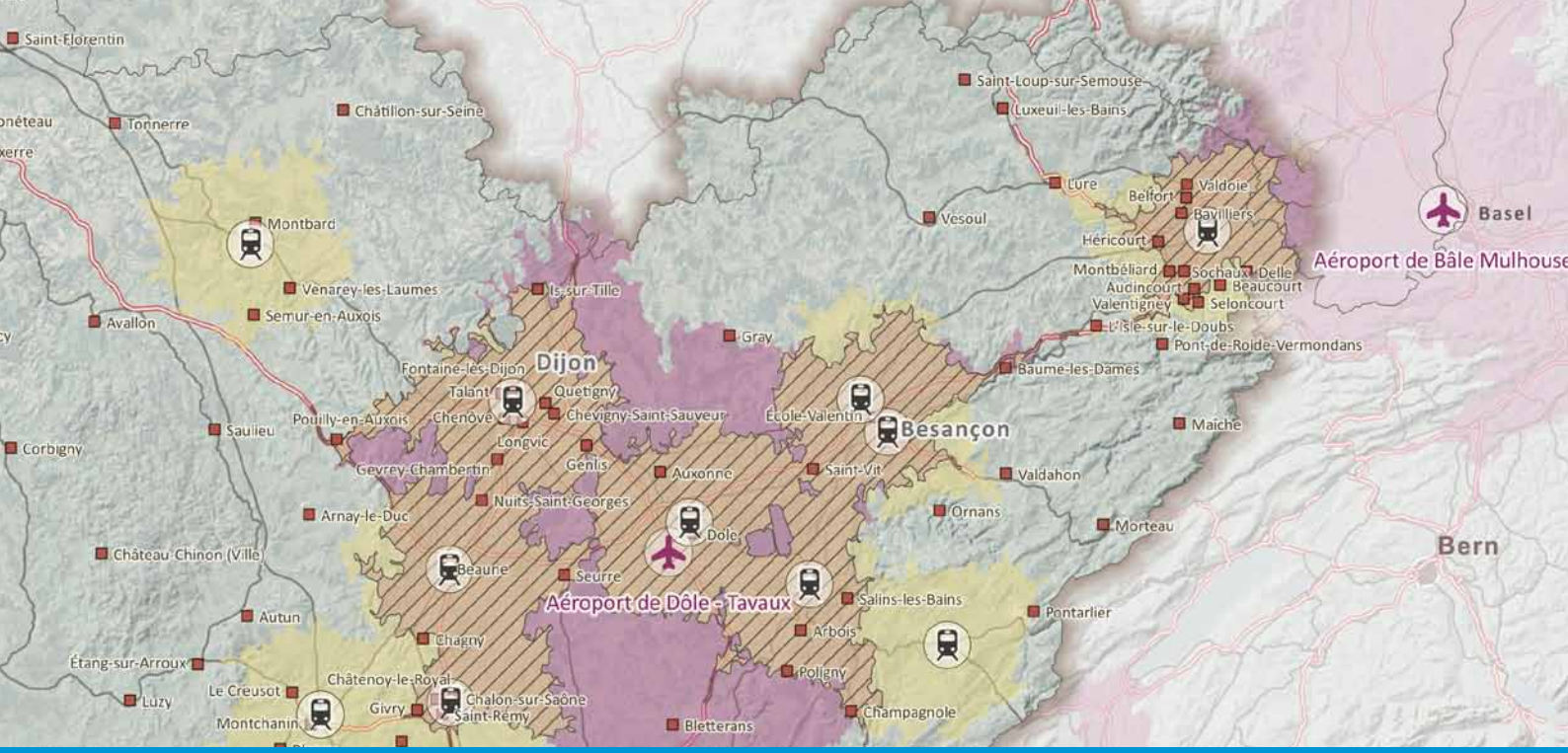

Enjeux territoriaux, régionaux et locaux

- Étude des centralités de Bourgogne-Franche-Comté
- Réseau régional d'observation ROCER
- Pôle métropolitain : comité technique FEDER - contrat 2014-2020

Étude des centralités de Bourgogne-Franche-Comté

Enjeux territoriaux
Centralités régionales

Programme partenarial 2019

Partenaire
Région Bourgogne-Franche-Comté

Coopération
AUTB - AUDAB - AUSB - ADUPM

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Accès
téléchargeable sur www.autb.fr
> productions / territoire global

Le contexte de l'étude

Les travaux réalisés dans le cadre du SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté, mais aussi les échanges prospectifs avec les autres directions régionales, ont relevé la nécessité de mieux prendre en compte les liens de centralité qui unissent les villes moyennes de la région à leurs territoires alentour.
Ces liens de centralité recouvrent des formes différentes suivant les territoires. Leur caractérisation constitue l'objet du travail conduit dans cette étude.

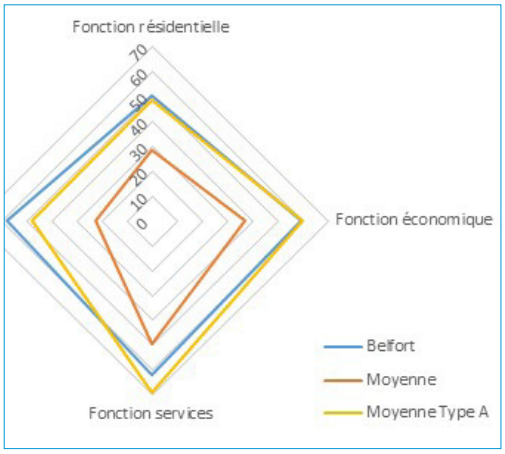

Une typologie des centralités bien identifiée

L'étude des centralités régionales apporte une compréhension des logiques de proximité. Certaines communes, dont le rôle semble peu important à l'échelle régionale, font office de centralité dans leur bassin de vie ; à l'inverse, des communes structurantes voient leur rôle de centralité se fragiliser.
La majeure partie des centralités étudiées possède un poids relativement important de leurs fonctions économique, et surtout servicielle. La fonction identitaire est quant à elle détenue par quelques centralités, singulières dans l'espace régional alors que la fonction résidentielle est la plus dispersée.

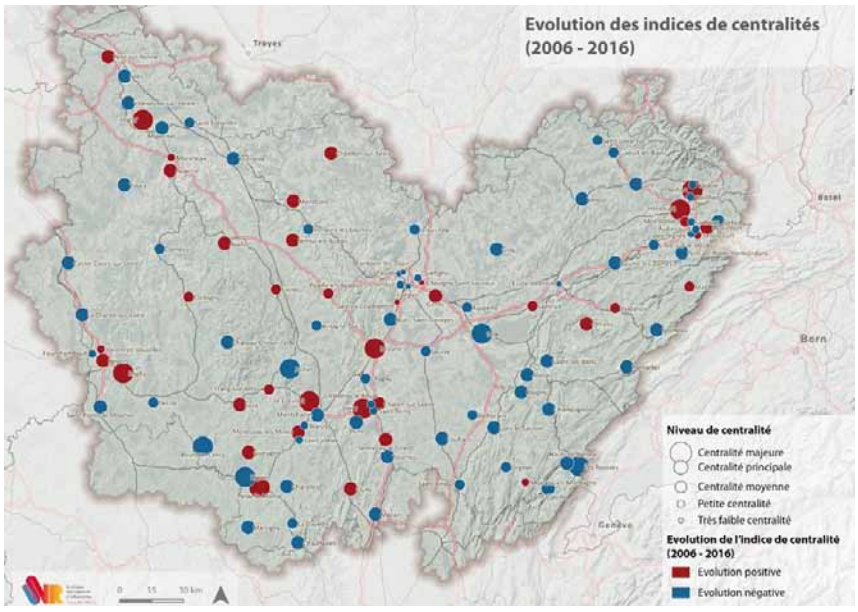

Les objectifs de l'étude

L'étude poursuit trois principaux objectifs :

- mesurer le poids des centralités régionales dans leur bassin de vie d'appartenance ;
- mesurer le niveau de polarisation des centralités et les caractériser ;
- identifier les facteurs de fragilité des centralités.

2006-2016 : un affaiblissement des fonctions de centralité

L'affaiblissement des fonctions de centralité touche surtout les domaines résidentiel et économique du fait du phénomène de périphérisation, aussi bien les territoires ruraux que les territoires possédant historiquement une centralité bien définie. La dynamique est inverse pour la fonction servicielle, mais l'affaiblissement des fonctions résidentielle et économique, risque d'amener une fragilisation à long terme. La dispersion et la fragilisation des fonctions de centralité à l'échelle locale questionnent les politiques d'aménagement des territoires actuellement à l'œuvre.

Réseau régional d'observation

Participation aux groupes de travail et au comité technique du ROCER

Programme partenarial, 2019

Partenaires
DREAL, IDEO-BFC, Région BFC

Référent / Contact
Caroline Petit/ cpetit@autb.fr

Les partenariats régionaux

L'AUTB entretient des relations avec ses partenaires régionaux (DREAL, Région BFC, IDEOBFC) qui s'inscrivent dans un contexte général d'*open data*, c'est-à-dire de partage des données, et par extension de partage des connaissances.
Avec les autres agences d'urbanisme régionales, elle est invitée à participer à des réflexions dans différentes thématiques et notamment concernant le foncier et la consommation d'espace.

Le ROCER

Le Réseau d'Observation de la Consommation d'Espace en Région (ROCER) se réunit régulièrement pour échanger sur cette problématique foncière contemporaine.
Après 3 années d'existence, le réseau réinterroge aujourd'hui ses objectifs et son mode de fonctionnement, pour s'adapter aux attentes des acteurs régionaux.
Le ROCER vit également à travers plusieurs groupes de travail : GT ZAE, GT OCSOL et GT DVF, trois assemblées auxquelles l'AUTB participe activement.

Le groupe de travail DVF BFC

Les données DVF permettent de connaître les transactions immobilières réalisées les cinq dernières années.
Cette base de données ouverte en avril 2019 est riche mais complexe à exploiter.
Le groupe DVF BFC a été créé fin 2018, dans le but d'accompagner les acteurs locaux dans cette démarche et encourager une dynamique commune.
Ce groupe régional s'inscrit au sein du Groupe National DVF.

Le groupe de travail OCSOL

Le groupe de travail « Occupation du Sol » se réunit afin de travailler conjointement sur les méthodes d'élaboration d'un Mode d'Occupation des Sols (MOS).
En 2018, ce groupe a porté ses réflexions sur le produit IGN OCS GE (OCcupation du sol à Grande Échelle), qui semble répondre aux exigences des acteurs régionaux.
Ce groupe reste actif pour définir les services livrables parallèlement (visualisation des données, formations, accompagnement...) et notamment spécifier les indicateurs relatifs pertinents.

Pôle métropolitain : Comité technique FEDER - Contrat 2014-2020

Une première étape pour l'obtention de financements supérieurs

Programme partenarial 2019

Partenaires principaux
Pôle métropolitain NFC, GBCA, CCVS

Coopération
AUTB / ADUPM

Référent / Contact
Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

Accès public
www.autb.fr

La question du FEDER/FSE dans le Nord Franche-Comté

Les aides de l'Europe au développement local sont regroupées dans l'axe n°5 « favoriser une approche intégrée du développement urbain durable ». Elles sont fixées à un montant de 13 millions d'euros pour le Nord Franche-Comté pour la période 2014-2020, alors que la Franche-Comté faisait région à part entière. La région est « l'autorité de gestion » de ces fonds, mais ceux-ci doivent préalablement être validés par « l'autorité urbaine » désignée dans le pôle métropolitain. Celui-ci réunit un comité technique avant délibération politique du niveau d'éligibilité des projets.

Une coopération déjà ancienne avec les agences d'urbanisme

À ce jour les agences d'urbanisme contribuent au comité technique où elles appuient les dossiers présentés en identifiant les conditions à respecter des deux objectifs spécifiques : « augmenter la qualité de l'environnement en rétablissant les espaces dégradés des pôles métropolitains » et « augmenter la qualité de vie dans les quartiers prioritaires ». L'adéquation avec la stratégie du territoire, le caractère innovant et durable structurent le dispositif de notation. Dès l'amont de la territorialisation des fonds FEDER, en 2014, les agences d'urbanisme avaient cogéré avec le SMAU dans la construction de la stratégie du Nord Franche-Comté qui a permis l'éligibilité du territoire et qui sert aujourd'hui de grille de référence.

Des projets indispensables à la vie locale

Réhabilitation de friche industrielle, transformation urbaine d'ancien site hospitalier, rénovation d'espace public, équipement périscolaire, action de quartier prioritaire, équipements structurants scolaires, culturels, sportifs... sont portés par les collectivités maîtres d'ouvrage devant le comité afin de bénéficier d'un coefficient de subvention du FEDER souvent indispensable aux budgets du financement.

Après 2020, des interrogations

La sortie de la Grande Bretagne de l'Union Européenne impacte l'ensemble du dispositif redistributif européen en matière de rééquilibrage territorial.
Le FEDER en sera modifié, tant dans ses orientations (davantages affirmées en matière de transition écologique) que dans ses capacités financières.
Le Nord Franche-Comté se doit de reformuler à court terme ses orientations stratégiques et anticiper cette évolution.

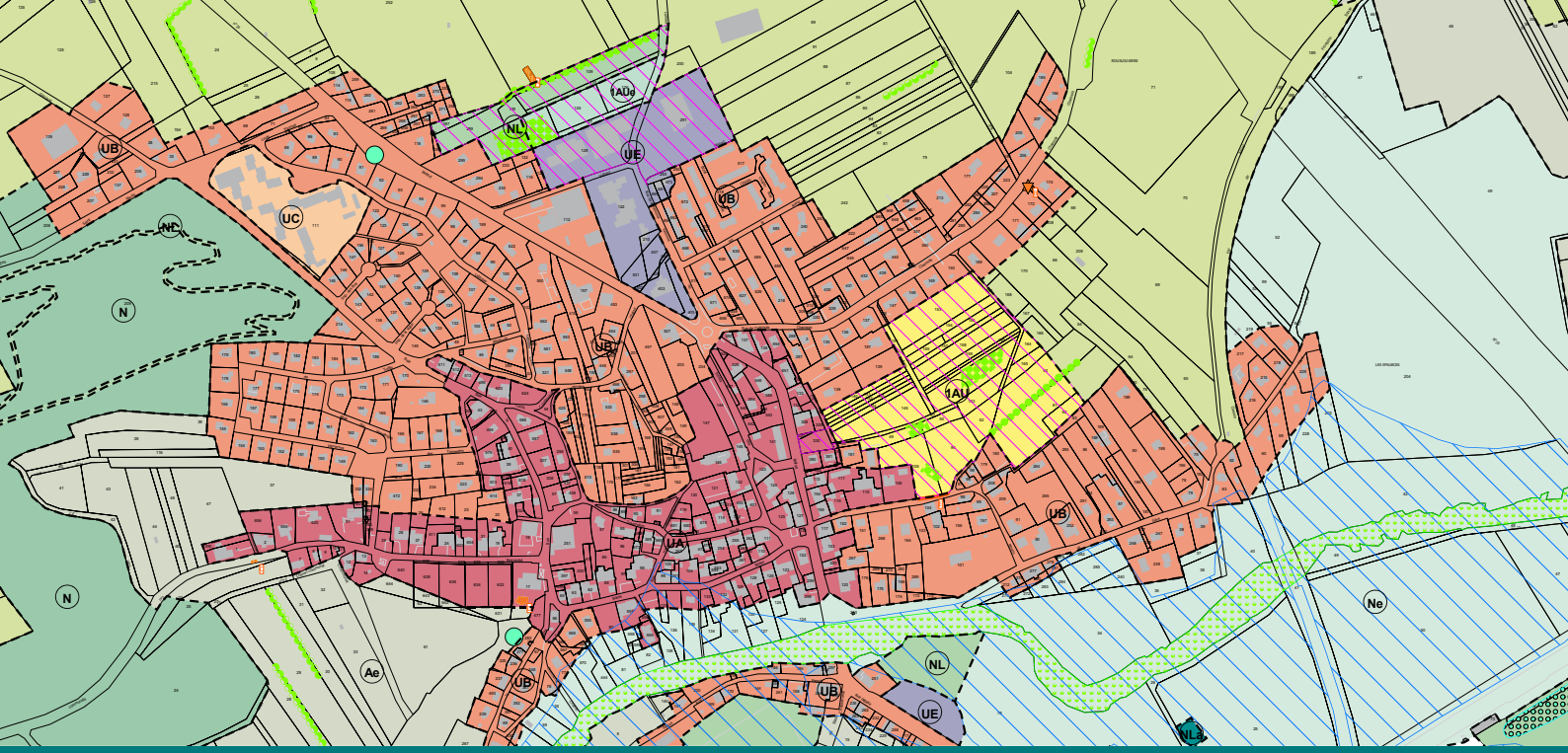

Planification & Urbanisme réglementaire

- Animation du syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort
- SCoT du Territoire de Belfort : bilan à six ans
- SCoT du Territoire de Belfort : bilan de l'artificialisation à six ans
- SCoT du pays des Vosges Saônoises : AMO
- PLUi des Vosges du sud : élaboration du PADD et débats
- PLUi des Vosges du sud : évaluation des enjeux fonciers
- PLUi des Vosges du sud : secteurs de projets à l'étude
- PLU de Cravanche : formes urbaines et architecturales
- PLU de Belfort : appui à la révision

Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort

Programme partenarial 2019

Maître d'ouvrage
SM SCoT

Référent / Contact
Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

Conditions d'accès
www.scotbelfort.autb.fr

Objet de l'activité

L'AUTB est la principale structure de support des activités du syndicat mixte ; ce dernier est membre de l'association. À ce titre les travaux préparatoires des délibérations sont réalisés par l'agence, de même que sont préparées les diverses questions sur lesquelles le SMSCoT est amené à se prononcer.

Un site internet assure une fonction d'information au public.

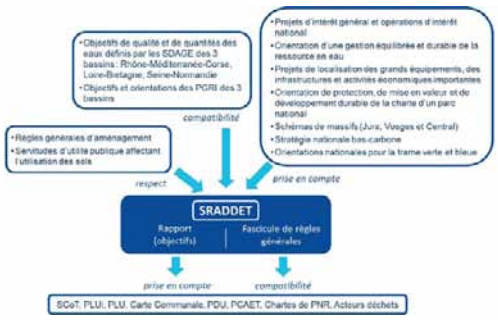

Que s'est-il passé en 2019 ?

Le comité syndical s'est réuni à cinq reprises pour délibérer sur le SRADDET de la Région, le SCoT des Vosges Saônoises, cinq PLU et diverses questions administratives.

L'activité courante de l'année a porté sur l'association à plusieurs chantiers de droit des sols au titre de personne publique associée (PPA), et diverses commissions (CDPENAF : sept réunions, CDAC : cinq réunions, CDNPS : une réunion).

Le chantier majeur a consisté dans le bilan à six ans du SCoT. Voir à ce sujet la fiche de présentation dédiée.

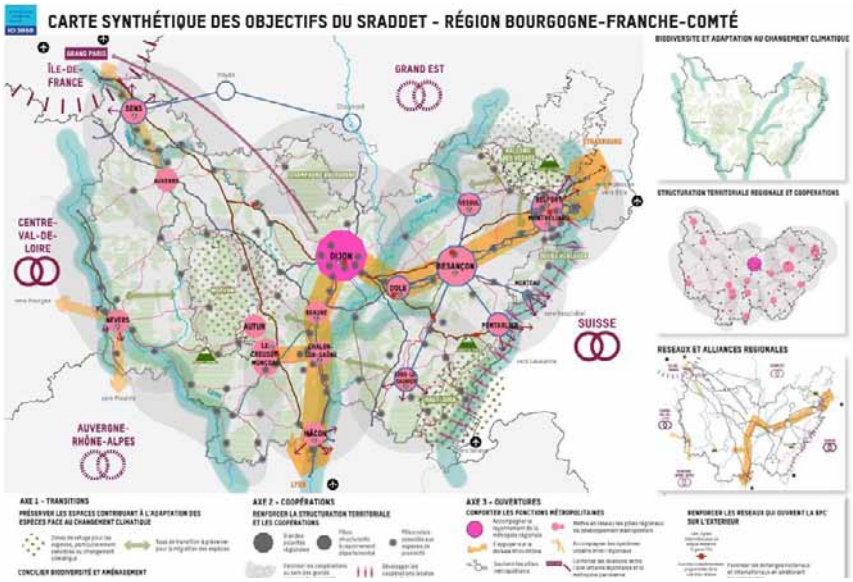

La question du SRADDET

Parmi les temps forts de l'activité du syndicat mixte figure le dispositif d'émergence du SRADDET, document régional supérieur au SCoT, devenu prescriptif sur un certain nombre de sujets majeurs. Le SCoT sera lié au SRADDET par un rapport de compatibilité.
Le SRADDET ayant été arrêté en juin 2019, le SMSCoT a été consulté et a produit un avis sur le dispositif de trente-six règles qu'il illustre, dont dix-sept mentionnent les documents d'urbanisme.
Les remarques du SMSCoT font régulièrement le constat d'une méconnaissance du terrain local et de la portée des documents d'urbanisme, qui auront du mal à atteindre (à eux seuls) les objectifs du schéma. En effet, le SRADDET met des conditions très limitantes en matière de consommation foncière, d'imperméabilisation, de réduction des transports individuels, etc.
Il est ainsi fort probable que son approbation en 2020 aura des conséquences profondes sur le droit des sols de notre département.

SCoT du Territoire de Belfort - Bilan à six ans

Une envie de stabilité

Programme partenarial 2019

Maître d'ouvrage
SM SCoT

Référent / Contact
Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

Conditions d'accès
www.scotbelfort.autb.fr

Pourquoi un bilan à six ans ?

L'article L.143-28 du code de l'urbanisme impose une démarche d'évaluation aux documents d'urbanisme, tout particulièrement aux SCoT. Le bilan est, pour le syndicat mixte, l'occasion de décider d'une éventuelle révision du schéma. Faute d'un bilan dans le délai limite de six ans, le SCoT est réputé caduc... Le SCoT du Territoire de Belfort a été approuvé le 27 février 2014.

La dimension qualitative du bilan

L'ensemble des objectifs mentionnés dans le document doit être à la fois évalué et mis en débat. Il y a donc eu un important labeur d'observation des évolutions du territoire accompagné par un effort de compréhension du « pourquoi » de ces évolutions.

La problématique du foncier et de son artificialisation a donné lieu à un travail spécifique et à une recherche d'interprétation des mouvements, plus importante que la seule lecture quantitative de l'artificialisation.

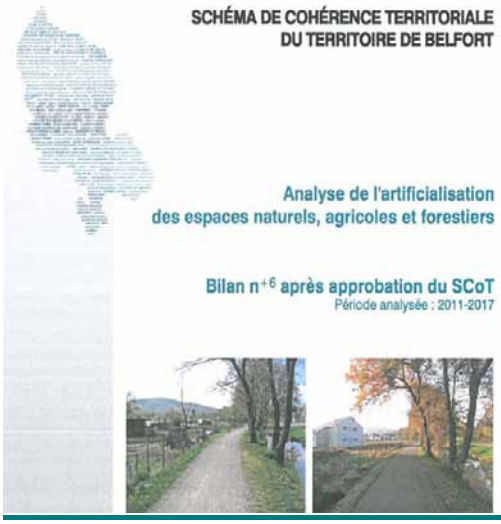

Un travail nourri par l'échange

Une session de quatre journées de travail, associant les administrations et les acteurs du territoire, a été tenue entre juin et septembre 2019.
Sur la base des premiers constats, l'échange a permis d'approfondir la connaissance en matière de dynamique, d'armature territoriale et d'évolutions sociologiques, résidentielles et économiques, d'environnement et de ressources, de consommation d'espace et des effets du SCoT sur le droit des sols.

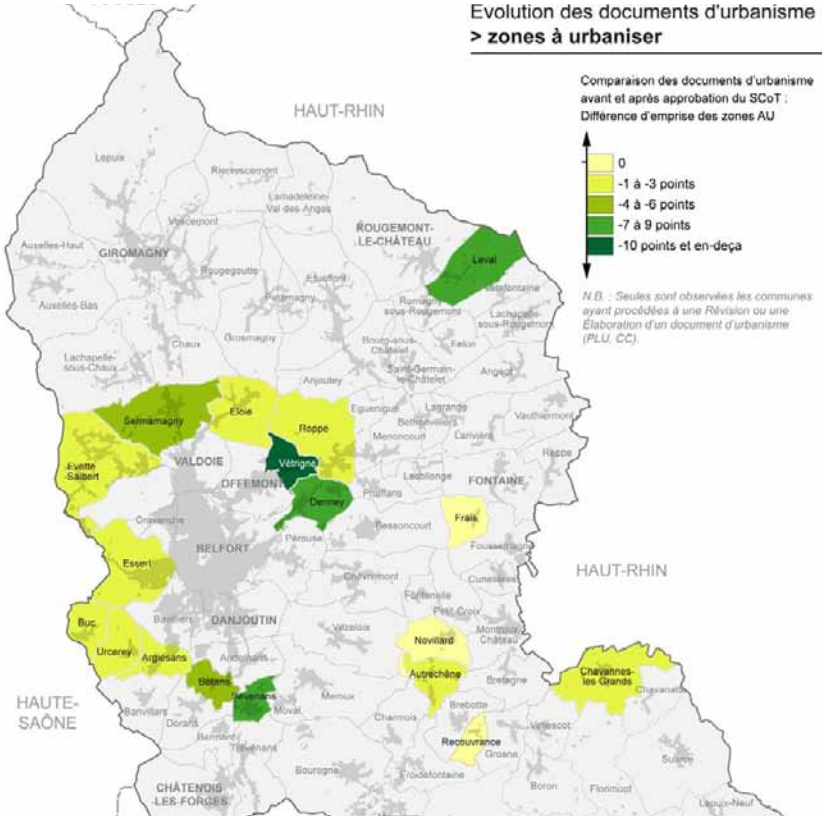

En conclusion, le maintien du SCoT

Dans sa délibération du 5 décembre 2019, le syndicat mixte a voulu maintenir le SCoT -non qu'il ne soit pas perfectible, plusieurs pistes sont identifiées- mais pour son bilan global favorable et pour le besoin de stabilité qu'il représente vis à vis des PLU, dont beaucoup sont en chantier.

Analyse de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Bilan n+6 après approbation du SCoT

Programme partenarial 2019

Maître d'ouvrage
SCoT du Territoire de Belfort

Support / Format
PDF - 30 pages

Référent / Contact
Caroline PETIT / cpetit@autb.fr
Bruno VIDALIE / bvidalie@autb.fr

Accès public
www.autb.fr/productions

Bilan des espaces artificialisés

Dans le cadre du bilan 6 années après approbation du SCoT, l'AUTB réalise pour le compte du Syndicat Mixte et via l'observatoire de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers, une analyse des espaces artificialisés.

Réalisée à partir de la dernière photo aérienne, la base de données «artificialisation» créée par l'AUTB est enrichie d'une nouvelle période. Elle permet le calcul et le suivi d'indicateurs entre 2011 et 2017 et reprend pour comparatif la période 2000-2010.

Espaces mutés

Entre densification, artificialisation hors emprise urbaine et renouvellement urbain, 494 ha de foncier sont en mutation entre 2011 et 2017.

Par exemple, la remise en service de la ligne ferrée Belfort/Delle constitue plusieurs hectares réhabilités.

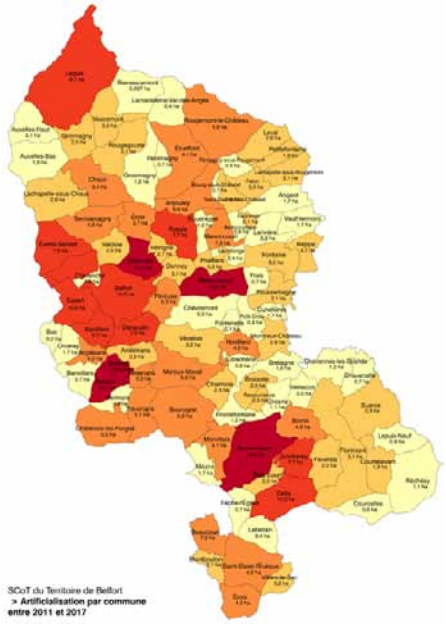

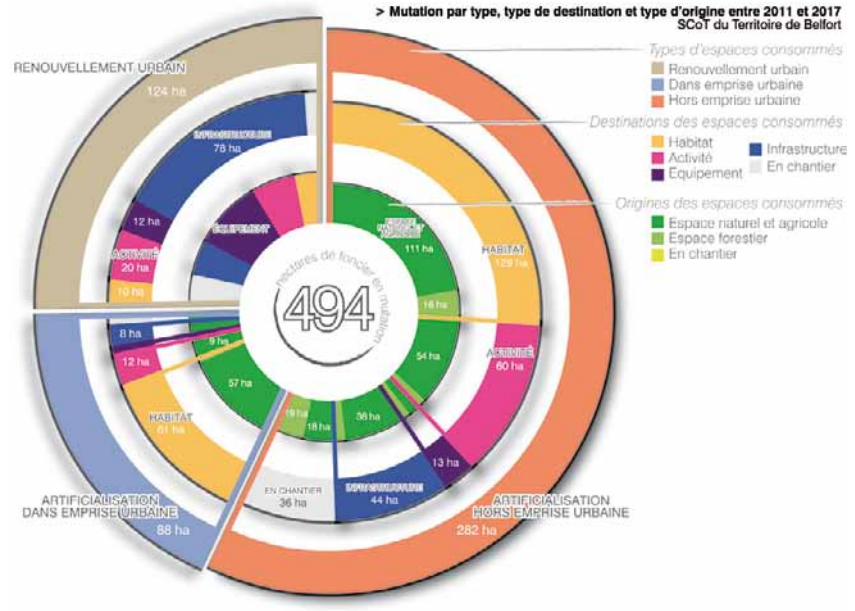

Espaces artificialisés

Au total 370 ha ont été artificialisés entre 2011 et 2017 dans le Territoire de Belfort au profit de 5 catégories d'occupation du sol, dont principalement l'habitat. Par ailleurs, les travaux pour l'échangeur de Sévenans représentent des espaces artificialisés pour des infrastructures hors emprise urbaine.

Nous observons une diminution de moitié de l'artificialisation par rapport à la période précédente (2000-2010). L'artificialisation hors emprise urbaine est prédominante mais tend également à diminuer. Elle suit une logique spatiale, centre-périphérie (la surface artificialisée par commune diminue avec la distance à la ville centre et aux infrastructures).

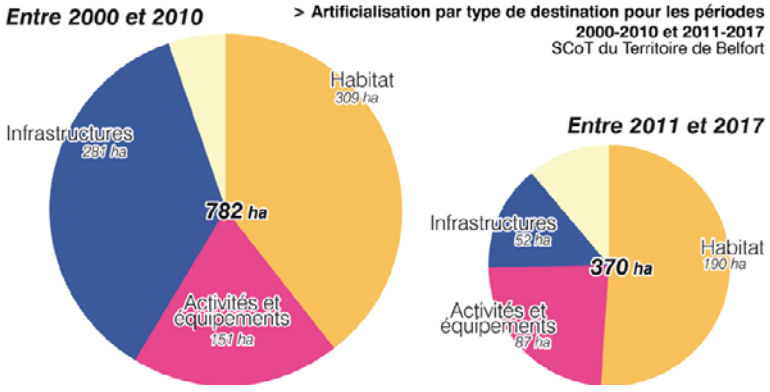

SCoT du pays des Vosges Saônoises

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Programme partenarial

Maître d'ouvrage
PETR des Vosges Saônoises

Référent / Contact
Anne-Sophie Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Accès public
www.pays-vosges-saonoises.fr

Objet

Le pays des Vosges Saônoises fédère 148 communes d'une population totale de 85 000 habitants. Les villes principales sont Lure et Luxeuil.

La compétence SCoT a été prise en 2014, mais le dispositif opérationnel s'est mis en place en 2016.
L'AUTB accompagne le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) des Vosges Saônoises dans l'élaboration de son SCoT depuis 2017.
Avec la réalisation d'une étude relative à l'analyse de l'artificialisation, elle a contribué à alimenter le rapport de présentation du SCoT et a dressé un bilan de la consommation d'espaces sur le territoire du PETR au cours des 10 dernières années.
En 2017 et 2018, l'AUTB a également participé à des réunions techniques, à des séminaires sur la construction du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Un redressement démographique réel, mais progressif...

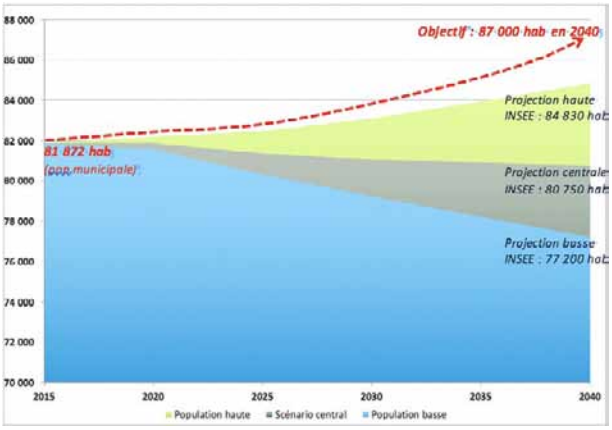

Bilan d'action 2019

L'année 2019 a été marquée par la phase « arrêt » du SCoT.
Dans le cadre de cette étape importante, l'AUTB a été missionnée pour assister juridiquement le PETR : préparation d'un modèle de délibération pour arrêt, établissement de la liste des organismes à consulter après arrêt.
Enfin, l'AUTB a réalisé un tableau détaillé de la phase administrative du SCoT allant de 'l'arrêt' à 'l'approbation' du SCoT, comprenant les documents à préparer, les délais à respecter, les mesures de publicité, etc.

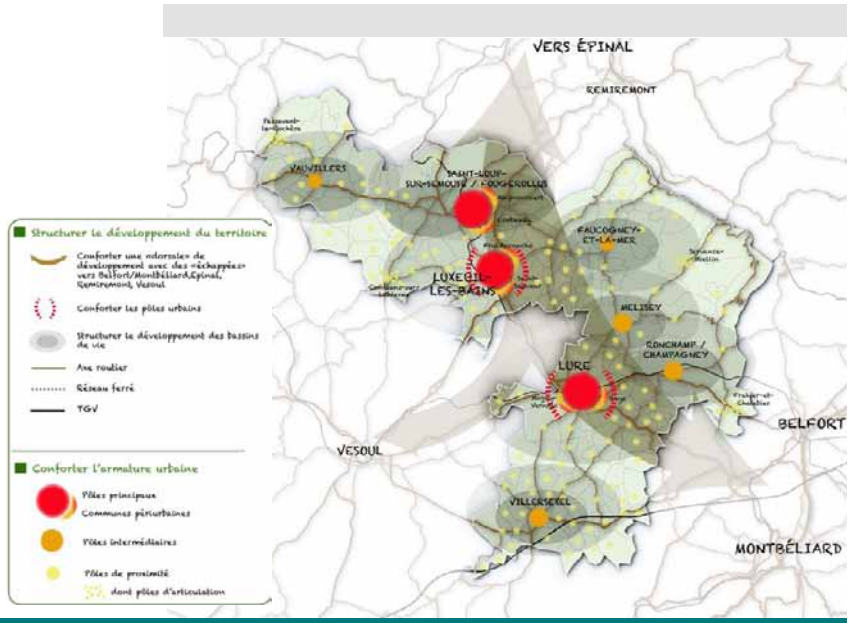

PLUi des Vosges du sud : élaboration du PADD et débats

Approfondissements autour du projet de territoire : un PADD débattu en Conseil communautaire

Programme partenarial

Maître d'ouvrage
Communauté de communes des Vosges du sud

Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Accès public
www.ccvosgesdusud.fr/amenagement-territoire

Un projet co-construit sur deux années avec une période marquée par les débats

L'élaboration du PADD a nécessité plusieurs phases étalées dans le temps pour assurer la définition des orientations territoriales, leur évolution et leur partage.

Si 2018 fut un temps de construction en COPIL des défis majeurs pour la CCVS, des échanges avec les communes et un relais avec les habitants en réunion publique, 2019 fut le temps de l'appropriation et des débats pour peser sur les orientations.

L'AUTB s'est adaptée à la demande des élus et de la population concernant la concertation et les enjeux du scénario démographique.
Ainsi, le débat du PADD en conseil communautaire a été repoussé et des réunions territoriales ont été menées avec l'ensemble des élus municipaux de manière à préparer les débats en conseil municipal des 22 communes et développer l'appropriation des défis du territoire.

Ce sont 34 réunions sous forme d'ateliers thématiques, de COPIL, de présentations par secteur géographique et en réunions publiques qui ont été organisées en deux ans.

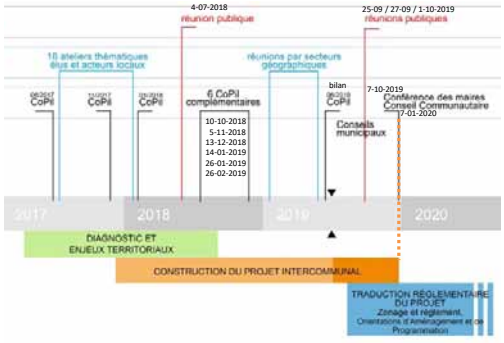

Le PADD structuré autour de 4 défis pour l'avenir

La volonté de la CCVS est de renforcer son attractivité et faire face aux enjeux plus globaux du changement climatique. C'est ainsi que la CCVS souhaite s'engager dans la transition de son territoire pour le préparer aux enjeux de demain.

Les grandes orientations du PADD reposent sur les défis suivants :

1 – Le défi de la coopération territoriale et des solidarités
2 – Le défi de la qualité du cadre de vie
3 – Le défi de la transition économique
4 – Le défi de la transition écologique

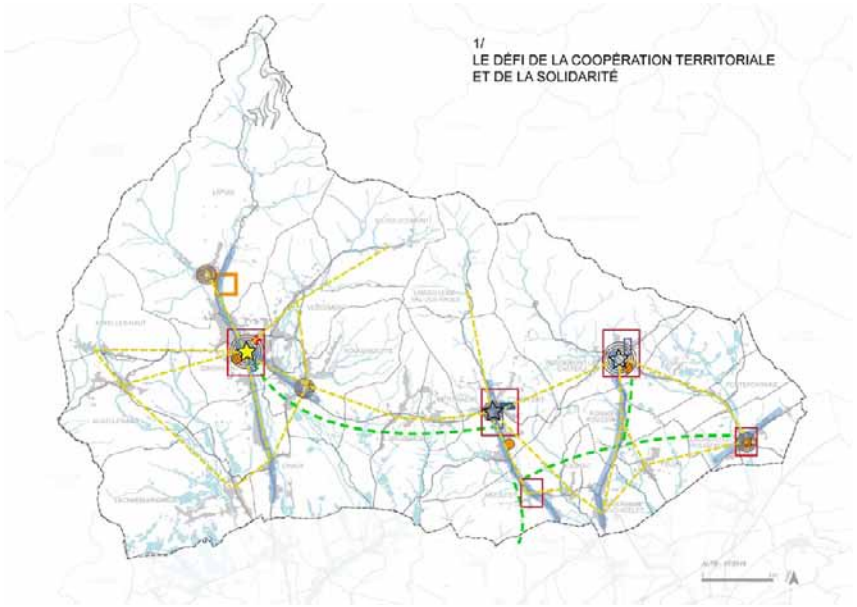

L'État aux côtés des élus en réunion publique

Le PLUi doit prendre en compte et appliquer les politiques publiques.
Les réunions publiques organisées à l'automne 2019 furent l'occasion de porter auprès de la population les enjeux en matière de consommation de l'espace et de perte de biodiversité.

PLUi des Vosges du sud : évaluation des enjeux fonciers

Élaboration d'une méthodologie pour identifier et évaluer les enjeux fonciers

Programme partenarial 2019

Maître d'ouvrage
CCVS

Référents / Contacts
Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Anthony Groffod / agroffod@autb.fr
Caroline Petit / cpetit@autb.fr

Identification du potentiel foncier

Trois catégories de zones représentant le potentiel foncier sont identifiées :

- les dents creuses : espaces libres de construction au sein de l'emprise urbaine ;
- les zones de projet : zones classées « à urbaniser » à conserver ou nouvelles zones de projet identifiées par les élus ;
- les zones U excédentaires : zones urbaines ou « à urbaniser » dont l'urbanisation n'est pas effective.

Toutes les zones sont référencées au format SIG pour permettre d'effectuer des traitements et réaliser des cartographies.

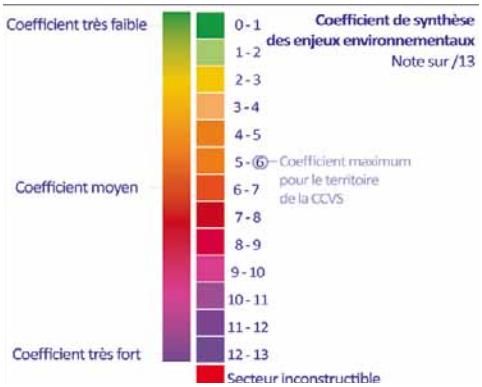

Évaluation environnementale et travail avec les élus

La création d'une typologie des zones de projet est une première étape dans le choix des intentions. Cela permet d'éditer une base de travail pour les élus. Une expertise plus fine est ensuite réalisée sur les zones retenues.

Ces investigations sont menées dans le cadre de l'évaluation environnementale, permettant d'identifier les incidences du document d'urbanisme sur l'environnement et de l'adapter en conséquence.

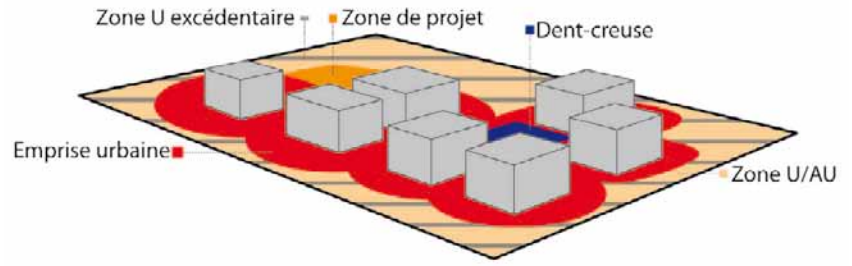

Croisement des zones de potentiel foncier avec les enjeux environnementaux et application d'un cœfficient de synthèse

Afin d'évaluer le niveau d'enjeux sur les zones de potentiel foncier, celles-ci sont croisées avec les enjeux environnementaux cartographiés au préalable. Il est alors possible de connaître quel enjeu impacte telle zone et sur quelle superficie.

Un cœfficient, compris entre 0 et 1, est attribué à chaque niveau d'enjeu environnemental. Il est multiplié par 1 si la zone est entièrement impactée et le cas échéant par le pourcentage de la surface de la zone affectée.

La somme des cœfficients attribués permet d'obtenir le « score » de la zone. Plus la note est élevée plus la zone est marquée par des enjeux importants et moins elle sera propice à l'urbanisation future.

Il en résulte une cartographie permettant de prioriser l'urbanisation sur les zones les moins sensibles du point de vue des milieux naturels, de la biodiversité, des risques, des nuisances, de la ressource en eau et des activités agricoles. Cela permet aussi d'identifier les secteurs où l'urbanisation est réglementairement interdite.

PLUi des Vosges du sud : secteurs de projets à l'étude

Un éclairage sur les options de développement et d'aménagement de secteurs stratégiques

Programme partenarial

Partenaires
Communauté de communes des Vosges du sud et communes de la CCVS

Référents / Contacts
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

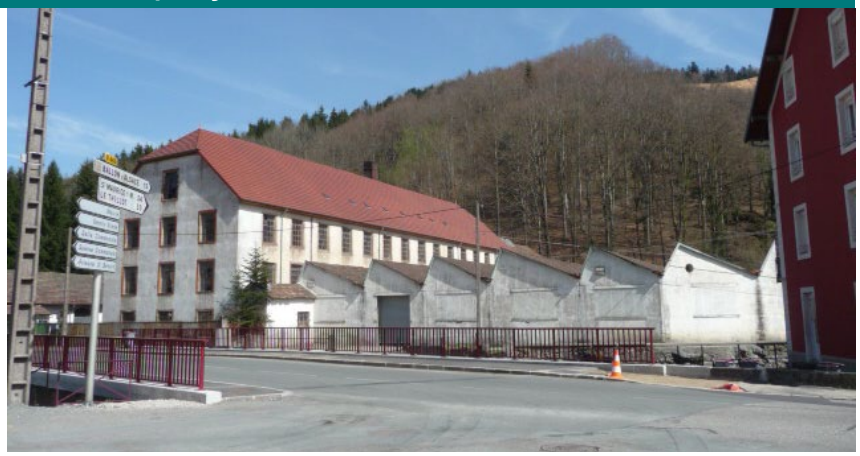

Incarner les orientations du PADD dans des projets localisés

Dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, l'AUTB propose des focus sur des sites prioritaires, en croisant aspects réglementaires, potentiels de développement et attentes qualitatives.

- Identifier les espaces pertinents pour le développement de l'urbanisation et en fixer les conditions par des orientations d'aménagement et de programmation (principes d'accès, de desserte et de liaisons, types bâtis et densité attendue, implantation et gabarits des futures constructions, insertion paysagère, etc.).

- Encourager la reconversion des anciens sites industriels majeurs dans une démarche de valorisation de l'histoire locale, de développement économique et d'amélioration du cadre de vie (politique foncière, réhabilitation de patrimoine d'intérêt communautaire, résorption des friches, dépollution et renaturation, gestion d'attente, nouvelles vocations possibles, etc.)

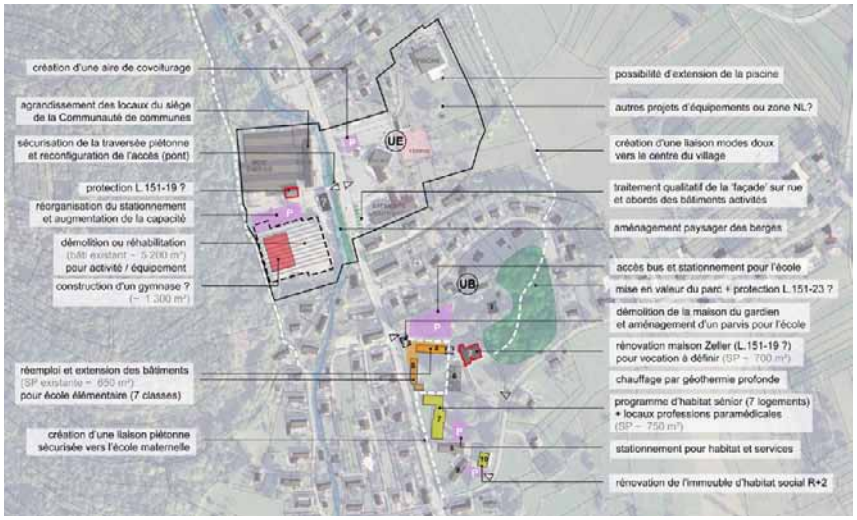

- Qualifier les principales entrées de villes et de bourgs, et en premier lieu les 'portes du département', pour une image valorisante et attractive du territoire (préservation des vues et des coupures non bâties, traitement qualitatif des abords de bâtiments d'activités, structuration par la composante végétale, harmonisation de la signalétique, etc.).

- Anticiper les évolutions possibles des sites d'activités pour conforter et développer l'économie locale (réserve foncière, extension de zone, réorganisation de site, réemploi de bâtiments existants, nouvelles constructions, etc.).

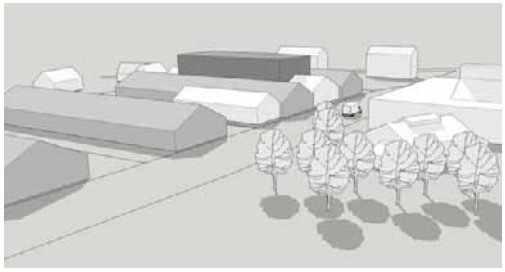

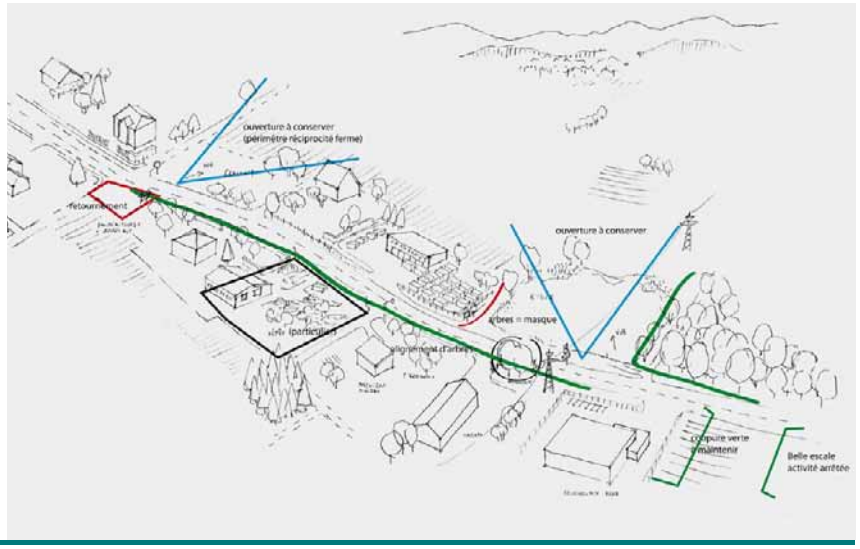

PLU de Cravanche : formes urbaines et architecturales

Caractérisation des quartiers emblématiques au service du PADD, du plan de zonage et du règlement

Contrat extérieur

Maître d'ouvrage
Commune de Cravanche

Supports
Cartes et plans, photos, dessins

Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

Mettre en évidence les caractéristiques urbaines des quartiers

Plusieurs secteurs bâtis de la commune de Cravanche sont remarquables par l'homogénéité de leur forme urbaine et des bâtiments qui les composent.
Ils sont généralement issus d'opérations d'ensemble sur un plan composé, tels la cité ouvrière et le lotissement pour les cadres d'Alstom.
Organisation générale, desserte, fonction dominante, densité, gabarits et style architectural des édifices sont autant d'éléments qui contribuent à rendre ces quartiers très 'typés' et bien identifiables.

Dans le cadre de l'analyse territoriale, le diagnostic des formes urbaines met en évidence les principaux traits distinctifs de chaque secteur.
Le PADD entérine la préservation du caractère des quatre de ces quartiers par une réglementation adaptée.
Au-delà, les spécificités repérées éclairent l'évolution du règlement.

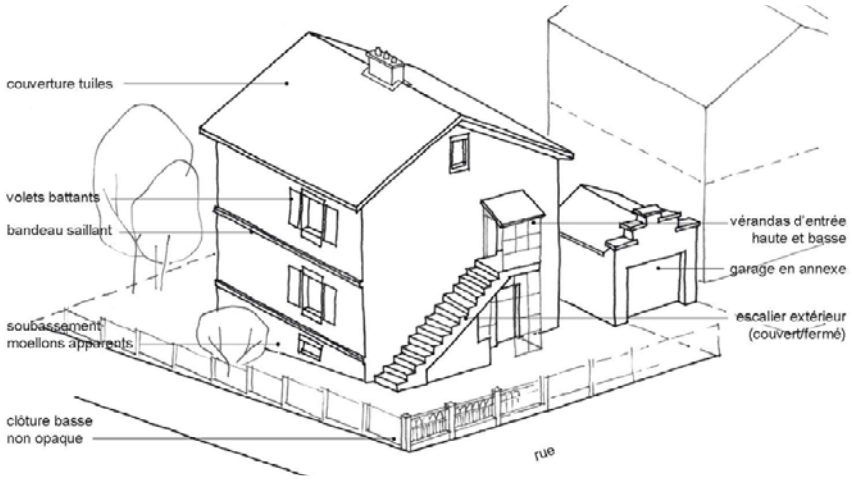

Assurer les conditions d'un renouvellement respectueux du patrimoine urbain de la commune

Le renouvellement urbain permet la création au coup par coup de nouveaux logements soit par découpage parcellaire, soit par réhabilitation, extension et restructuration du bâti. Cependant, les modifications engendrées peuvent porter atteinte à l'homogénéité de certains quartiers.
C'est pourquoi le règlement s'attache à encadrer ces transformations (implantation, hauteur, volume, aspect extérieur des constructions, etc.).

La cité ouvrière (années 1920)
> rues du Salbert, Foch, Mangin, Engel, Favre

Superficie	**4,2** hectares	Parcelles	**350 à 800 m²**
Emprise bâtie	**17 %**	Maisons	**65 m²** (~ 6 x 11 m)
Densité	**14** logements / ha		**100 m²** (~ 8 x 13 m)

L'évolution de ce quartier et son encadrement par le PLU

Pour les constructions existantes :

- Pas de modification de forme de la toiture
- Conserver les éléments saillants composant le plan de la façade (bandeau, linteau, appui de fenêtre) / les restituer en cas d'isolation par l'extérieur
- Baies rectangulaires plus hautes que larges (maison, extension et annexe)
- Éviter les extensions du côté de l'escalier extérieur
- Toiture des extensions : soit même pente que le volume principal, soit toiture terrasse
- Limiter à une annexe visible depuis l'espace public
- Clôtures basses et non opaques sur voie publique

Pour les nouvelles constructions :

L'implantation, l'orientation, le gabarit et la hauteur de la construction, ainsi que la forme de la toiture et la composition des façades, doivent s'inspirer de la typologie des maisons ouvrières existantes.

Plan Local d'Urbanisme de Belfort

Appui à la révision

Programme partenarial

Maître d'ouvrage
Ville de Belfort - Service urbanisme

Référent / Contact
Bruno Vidalie / Julien Journeault
contact@autb.fr

Accès
www.ville-belfort.fr

Le contexte

Depuis la mise en révision le 22 mars 2012 du PLU par la Ville de Belfort, plusieurs phases actives se sont succédées, avec une reprise générale des travaux en 2015.
Cet important chantier de reconstruction est l'objet d'un partenariat entre les services de la ville (Urbanisme, Espaces verts) qui en assurent le pilotage, et l'AUTB intervenant en appui.
2019 a été l'année de l'arrêt de ce PLU, ce qui induit l'achèvement des procédures de concertation et le bouclage des documents complexes et nombreux qui composent le plan.

Un dossier d'un volume exceptionnel

Sous le pilotage du service urbanisme de la ville de Belfort, l'AUTB a été impliquée dans un pôle multi-spécialisé d'intervenants : urbanistes, écologues, géologues, divers techniciens, juristes, etc. sans oublier l'appui de sigistes et les contraintes de mise en forme du document.
Le rapport de présentation intègre la méthodologie très « panoramique » voulue par le code de l'urbanisme. L'AUTB a ainsi travaillé les domaines de la forme urbaine, des évolutions démographiques, économiques et autres, et nourri les projections de besoins notamment fonciers. De plus, le versant pédagogique qui suit le projet (PADD), avec les justifications des mesures prises par le PLU, vient boucler le rapport et ses annexes.

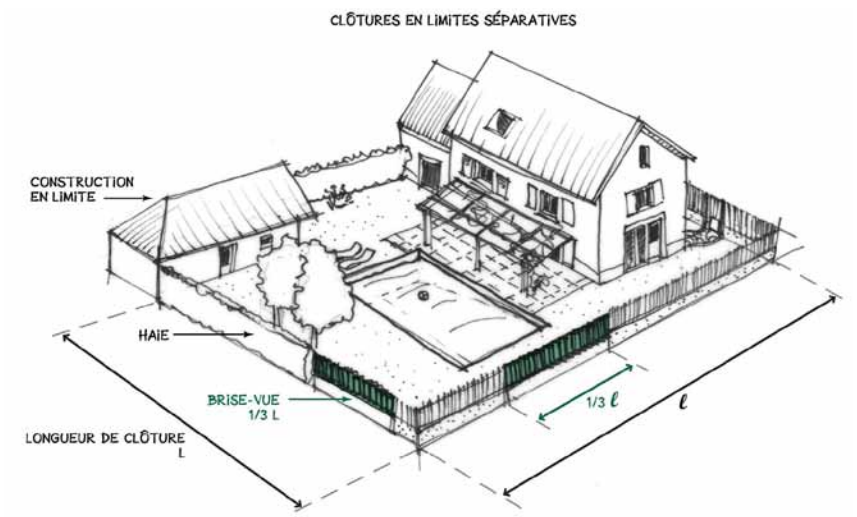

Un dispositif patrimonial renforcé

L'enjeu patrimonial a été central dans le projet, tant pour préserver la valeur de l'existant que pour permettre des évolutions indispensables à la régénération d'un territoire qui doit toujours proposer une capacité d'accueil d'habitants et d'activités... sans pour autant disposer d'espaces fonciers libres.
En plus d'une « trame verte » particulièrement ambitieuse en milieu urbain, la préservation de l'identité architecturale repose sur un ensemble de prescriptions architecturales et paysagères, dont l'élaboration a constitué un travail considérable.

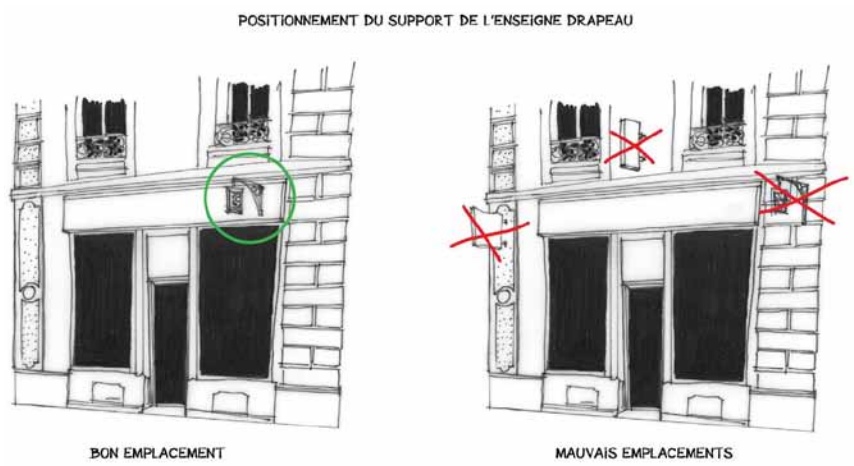

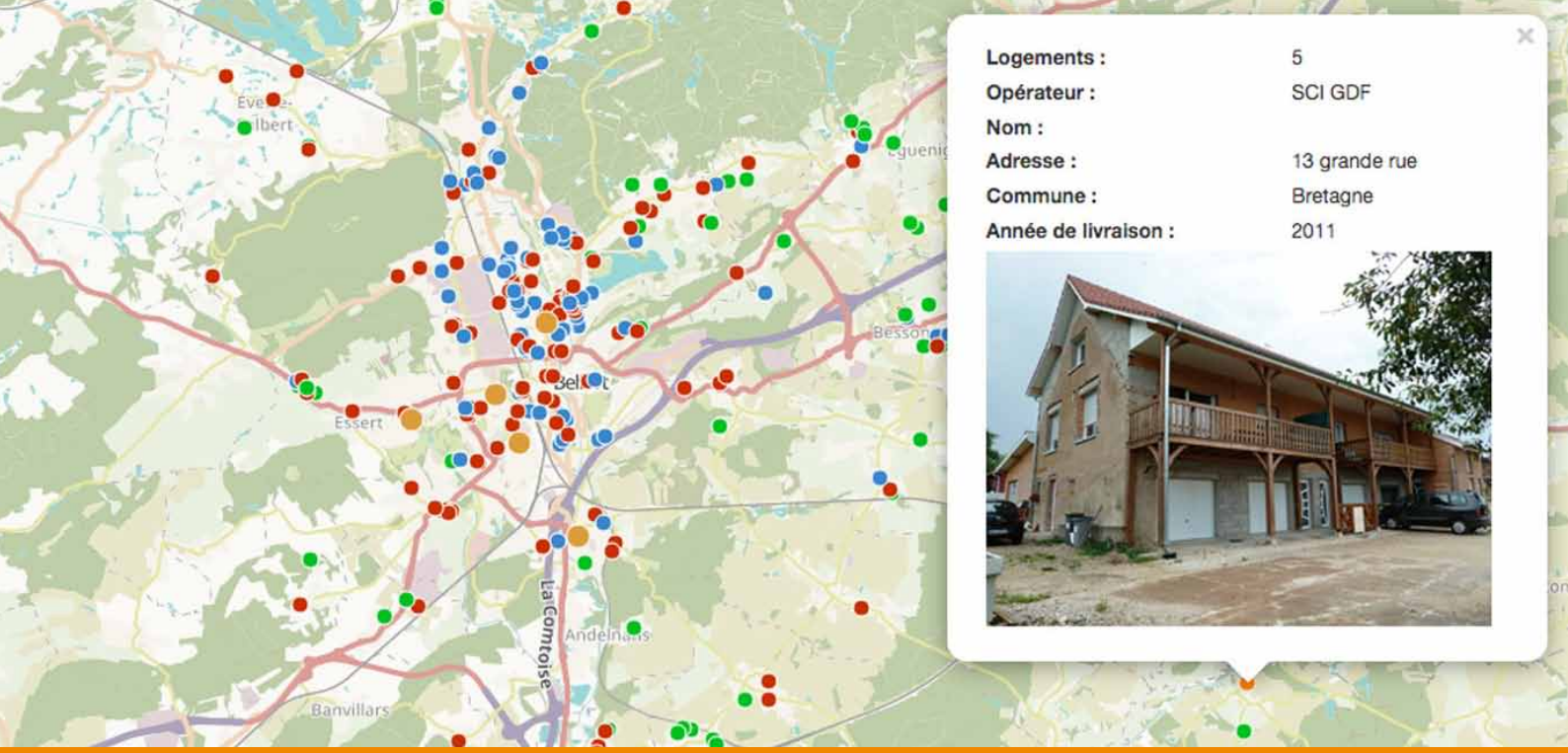

Socio-démographie & Habitat

- Observatoire de la démographie et de l'habitat
- Évaluation à mi-parcours du Programme local de l'habitat du Grand Belfort
- Appui aux politiques de l'habitat du Grand Belfort
- Bavilliers : tendances et positionnement

Observatoire de la démographie et de l'habitat

Programme partenarial 2019

Partenaires
INSEE, DREAL BFC, Grand Belfort, Ville de Belfort

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Accès
téléchargeable sur www.autb.fr
> productions / socio-démographie et habitat

Objectif de l'activité

Les évolutions démographiques et de l'habitat sont l'objet d'un suivi permanent à partir des données INSEE, d'autres sources (DREAL...) et d'une analyse des territoires (dynamiques territoriales comparées).
Ces éléments donnent lieu à plusieurs publications au cours de l'année et trouvent leur utilité dans les politiques publiques.

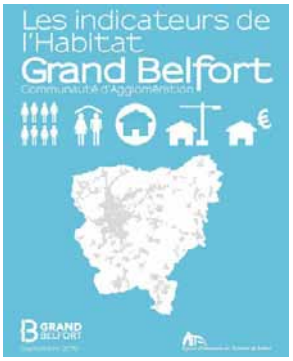

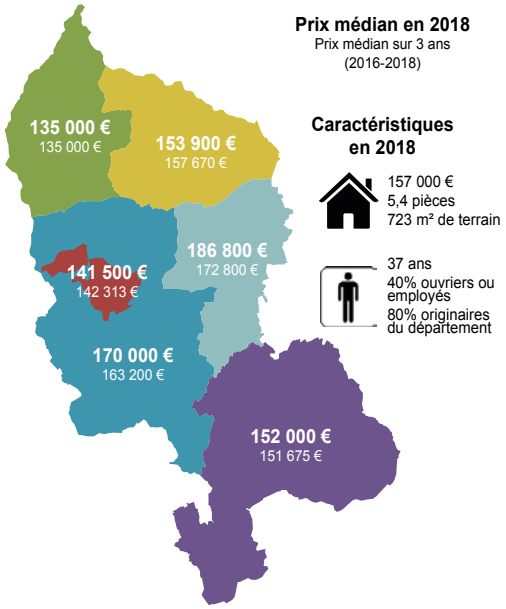

Les prix de vente médians des maisons anciennes dans le Territoire de Belfort
Source : PERVAL - Fichier des notaires 2018, traitement statistique : AUTB

Les publications et les contributions

- Les Chiffres-Clés de l'Habitat : l'étude expose les grandes tendances de l'habitat à différentes échelles (Belfort, Grand Belfort, Territoire de Belfort) à l'aide des données disponibles les plus récentes.
- Les Indicateurs de l'Habitat du Grand Belfort : un fascicule de 8 pages contient les principaux indicateurs sur plusieurs thématiques (la population, les ménages, la politique de la ville, l'habitat, la construction et le marché de l'habitat).
- Les populations légales 2016 : un document de 8 pages fait le point sur les résultats des populations légales.
- Les Chiffres Clés du Grand Belfort : un document qui confronte le Grand Belfort et sa ville-centre avec 25 agglomérations françaises de taille et de structure comparables à travers 6 thématiques : Démographie, Politique de la Ville, Social, Habitat, Éducation et Jeunesse et Économie.
- L'AUTB effectue une mise à disposition continue de données, analyses (graphiques, tableaux, cartes) pour des partenaires.

Les perspectives

Ces publications seront actualisées en 2020. De plus, une étude approfondie sur la vacance du parc privé est programmée, ainsi qu'un portrait des dix quartiers belfortains.

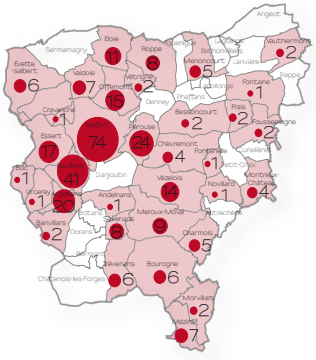

Logements commencés en 2018
Source : DREAL BFC, traitement statistique : AUTB

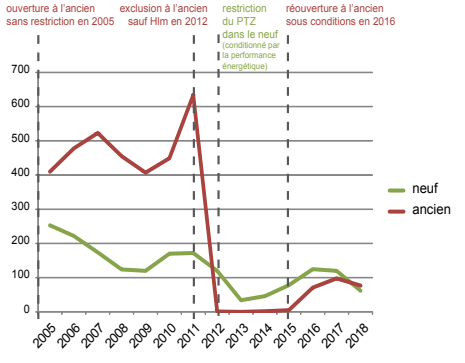

Évolution du nombre de PTZ dans le Territoire de Belfort
Source : DREAL BFC, traitement statistique : AUTB

Évaluation à mi-parcours du Programme local de l'habitat du Grand Belfort

Programme local de l'habitat

Programme partenarial 2019

Partenaire
Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Support / Format
A4 relié / PDF - 76 pages

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Conditions d'accès
téléchargeable sur www.autb.fr
> productions / habitat

Construction d'un immeuble de logements collectif au Parc à Ballons à Belfort

Rappel de l'historique

Le 3ème Programme local de l'habitat (PLH) 2016-2021 a été adopté le 3 décembre 2015, sur le périmètre de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB). La création du Grand Belfort, au 1er janvier 2017, a nécessité d'adapter le PLH pour tenir compte du nouveau périmètre.
La modification du PLH a été approuvée lors du conseil communautaire du 6 décembre 2018. Elle avait notamment pour objectif l'actualisation du diagnostic, du document d'orientation et du programme d'actions. Une nouvelle territorialisation a été définie et les objectifs de production de logement ont été recalculés. Ainsi, le Grand Belfort devra produire 350 logements par an.

Orientations		Actions	Évaluation
Orientation n°1 : Optimiser une stratégie intercommunale de l'habitat	1.1	Mettre en place une instance décisionnelle de la politique communautaire en matière d'habitat	
	1.2	Réunir le comité partenarial de suivi et d'évaluation du PLH	
	1.3	Réunir annuellement les Maires des communes (commission intercommunale de l'habitat)	
	1.4	Présenter, en conseil communautaire, un bilan annuel de l'état d'avancement du PLH et une programmation annuelle prévisionnelle des opérations aidées.	
Orientation n°2 : Analyser et évaluer pour une plus grande efficacité de l'action publique	2.1	Faire évoluer l'observatoire vers un outil d'évaluation des politiques publiques et d'aide à la décision politique	
	2.2	Animer l'observatoire	
	2.3	Réaliser des études thématiques	
	2.4	Réaliser le suivi et l'évaluation du PLH (L 302-3 du CCH)	
	2.5	Conforter et animer un réseau d'acteurs de l'habitat (parc public et parc privé) : La journée de l'habitat	
	2.6	Mettre en place un plan de communication des politiques publiques	
	2.7	Créer un lieu d'information unique à destination des habitants	

Pourquoi une évaluation à mi-parcours ?

À mi-parcours, le PLH 2016-2021 du Grand Belfort doit être évalué avec d'éventuelles adaptations justifiées par des évolutions socio-démographiques et du marché de l'habitat.

Les objectifs de l'évaluation sont de :

- mesurer les écarts entre les objectifs affichés et les résultats enregistrés au fil des ans ;
- produire des éléments d'analyse qui permettent de comprendre et d'expliquer les éventuels écarts entre les objectifs, les actions engagées et les résultats obtenus ;
- faire ressortir les évolutions et perspectives à venir pour le territoire ;
- réorienter si nécessaire la politique de l'habitat.

L'évaluation a été approuvée en conseil communautaire le 23 septembre 2019.

Les perspectives à l'issue de l'évaluation

Le PLH du Grand Belfort affiche un bilan positif avec 90 % des actions engagées. Aucune modification majeure portant atteinte à l'économie générale du PLH n'est apportée.
Néanmoins, le règlement des aides du PLH fera l'objet d'adaptations et les principales évolutions proposées porteront sur :

- la mise en œuvre d'un nouveau dispositif 'Habiter Mieux' en faveur de la rénovation énergétique d'immeubles en copropriété ;
- le développement d'une offre neuve de logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées.

Appui aux politiques de l'habitat du Grand Belfort

Programme local de l'habitat
OPAH-RU
Renouvellement urbain
Cohésion sociale

Programme partenarial 2019

Les tours démolies de la rue Dorey à Belfort

Partenaire
Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

L'appui de l'AUTB aux politiques de l'habitat du Grand Belfort

Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération exerce différentes compétences, dont l'application de politiques en matière d'habitat.
L'AUTB intervient en appui par la production d'éléments d'analyses et de réflexion pour les politiques mises en œuvre dans ce domaine.

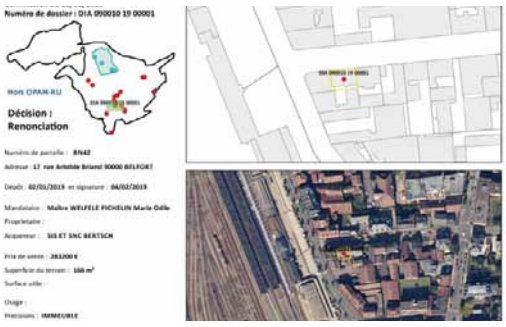

Rénovation rue Faidherbe à Belfort (DR)

Les contributions en 2019

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Belfort avec son évaluation à mi-parcours approuvé lors du Conseil communautaire du 27 septembre 2019.
- Le suivi de l'OPAH-RU du quartier Belfort Nord et du secteur de l'avenue Jean Jaurès : participation au comité de pilotage et réflexion sur un outil d'observation (observatoire des DIA et DVF).
- Le suivi du Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) des Résidences.
- Les rencontres des acteurs de l'habitat sur la thématique du mal logement : « Villes moyennes et territoires périurbains : sont-ils concernés par le mal logement ? Quels leviers pour lutter contre l'habitat indigne ? » organisées le 17 octobre 2019.
- Le suivi du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier des Résidences avec de la réalisation de cartographies, du traitement de données...

Les perspectives pour 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OPAH-RU et du dispositif 'Action Cœur de Ville', un observatoire des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et des Demandes de Valeurs Foncières (DVF) sera développé pour :
- appréhender les tendances du marché de l'ancien,
- mesurer les impacts des dispositifs sur le marché de l'habitat et des commerces.

En 2020, les rencontres des acteurs de l'habitat seront consacrées au sujet « habitat et transition énergétique ».
2020 sera également l'année de la préparation du 4ème Programme Local de l'Habitat (PLH).

Bavilliers : tendances et positionnement

Programme partenarial 2019

Maître d'ouvrage
Commune de Bavilliers

Support / Format
PDF - 44 pages

Référents / Contacts
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr
Camille Turpin / cturpin@autb.fr

Situer les dynamiques et recadrer les besoins

Située en périphérie de Belfort, Bavilliers compte 4 726 habitants en 2017. Elle est la troisième commune la plus peuplée du Grand Belfort. Malgré une perte d'habitants entre 2012 et 2017 du fait d'un solde naturel négatif, la commune reste attractive, avec près de 200 nouveaux entrants en 2016.

Le fonctionnement de Bavilliers est polarisé par Belfort, tant pour les échanges scolaires que pour les déplacements domicile-travail.

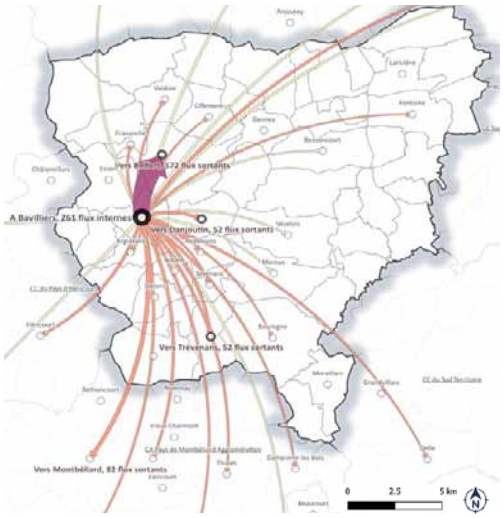

Cette étude se focalise sur les récentes évolutions et leurs impacts sur le positionnement de Bavilliers au sein du Grand Belfort et des territoires limitrophes.

Ces changements appellent à une analyse des enjeux qui s'étaient imposés lors de l'élaboration du PLU, réalisé par l'AUTB en 2013, de sorte à recalibrer la priorisation des actions nécessaires, et les moyens opérationnels mis en œuvre sur le territoire communal.

Un projet communal basé sur les qualités urbaines et paysagères

La composition urbaine de Bavilliers offre une quinzaine de secteurs bien identifiés et diversifiés. L'urbanisation au contact de Belfort et Danjoutin et le centre-ville offrent des types d'habitat variés, collectifs comme individuels, avec une forte densité, tandis que le reste de la commune est marqué par diverses formes d'habitat pavillonnaire.

Les trois principaux enjeux du PLU, à savoir la préservation de la trame verte et bleue, la consolidation des fonctions du centre-ville, et l'affirmation de Bavilliers en tant que pôle structurant de l'agglomération belfortaine, sont plus que jamais adaptés pour le développement de l'attractivité de Bavilliers.

Coulée verte et jardins ouvriers

Une poursuite des projets, notamment dans le domaine de l'habitat

Le desserrement de la population, les besoins de renouvellement du parc et de fluidité du marché immobilier sont autant de facteurs nécessitant la poursuite de nouveaux programmes d'habitat à Bavilliers.
Les récents projets ciblent particulièrement la réhabilitation de bâtiments, notamment ceux situés à proximité du centre-ville, permettant ainsi de consolider le poids de population du centre, ainsi que son niveau d'équipement.

De futurs projets pour étoffer l'offre en logement de la commune sont en cours, répondant notamment à la demande des jeunes actifs et des familles.

Carte des opérations immobilières, extrait

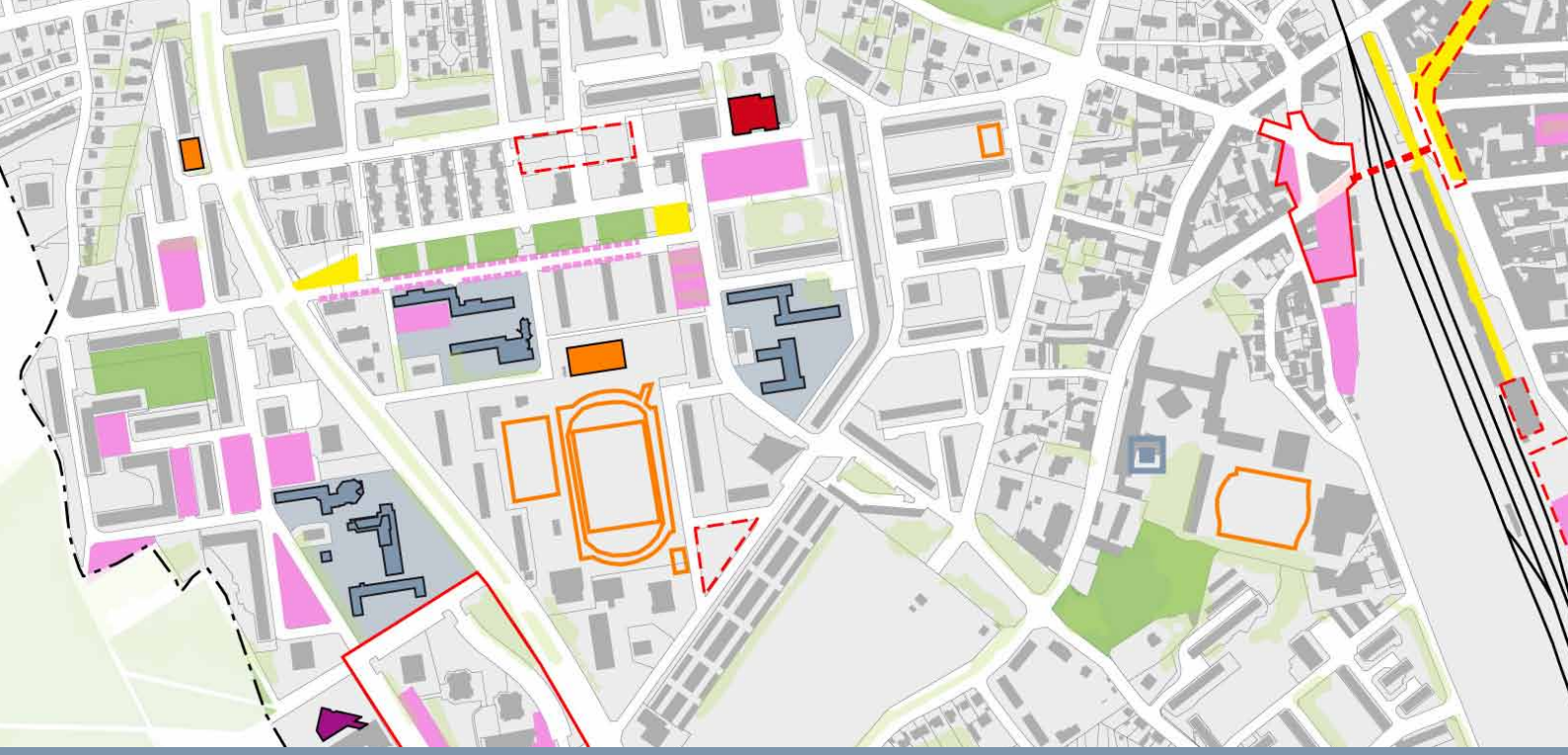

Équipements & Services

- Action Cœur de Ville : diagnostic territorial
- Élaboration du SDAASP du Territoire de Belfort
- La démographie médicale dans le Pôle métropolitain NFC
- Carte scolaire de la Ville de Belfort

Action Cœur de ville : diagnostic territorial

Une centralité dans un bassin de vie

Programme partenarial

Maître d'ouvrage
GBCA

Autres partenaires
Ville de Belfort, État, autres

Référent / Contact
Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

Accès
www.autb.fr

Le dispositif « cœur de ville » en cours

Impulsé au niveau national, le dispositif dans lequel Belfort est labellisé est structuré autour de deux séquences : l'initialisation et la mise en œuvre. La première séquence incarne une réflexion stratégique débouchant sur un plan d'action, avec déjà la possibilité d'engager des réalisations qui entrent clairement dans l'objectif.

L'AUTB a été associée au dispositif dès son lancement en 2018 par l'appui à des études de faisabilité portant sur des espaces publics : places de la République et de Franche-Comté.
Par ailleurs il a été passé commande d'un diagnostic territorial et d'un diagnostic urbanistique.

Le diagnostic territorial, un regard élargi sur la fonction de centralité

Le but final de la politique est de (re)dynamiser les activités du « cœur » en matières d'activité, d'offre commerciale, d'activité globale. Il ne suffit pas d'intervenir sur les vitrines commerciales pour instituer une dynamique durable. L'étude porte donc sur l'ensemble des faits et liens qui associent l'épicentre du territoire à des zones périphériques aux dynamiques contrastées. Trois échelons géographiques ont été pris en considération : le niveau régional (et même transrégional), le Nord Franche-Comté et un espace situé dans une zone d'accès à 20 minutes en voiture. Ainsi les 275 000 habitants vivant à moins de 20 minutes du centre-ville dessinent un espace où les phénomènes de concurrence sont bien réels et doivent être traités précisément.

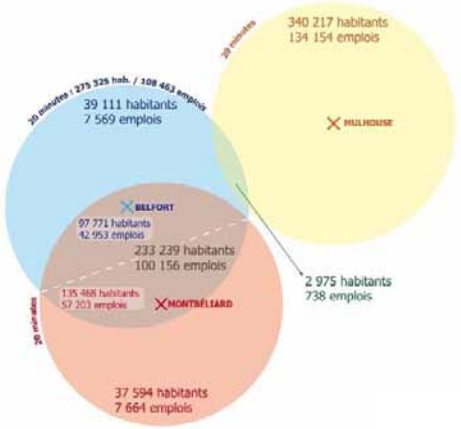

Principaux constats

Le cœur de ville est historiquement mis à mal par la périurbanisation, phénomène du transfert résidentiel provenant de la ville-centre à destination de communes périphériques. La périphérisation des habitants est aussi constatée en matière d'activité économique. Le cœur de ville reste essentiel cependant à l'ensemble du bassin de vie car les autres pôle traditionnels principaux n'ont pas davantage amélioré leur attractivité.
Les faits concurrentiels principaux sont liés à l'émergence de l'espace médian du Nord Franche-Comté à la fois paradoxalement atout (gare TGV, grand hôpital, pôle de services) et menace (transferts d'activités).
Bien entendu, les zones commerciales périphériques introduisent une certaine concurrence, bien qu'elles n'offrent ni la diversité ni l'élément patrimonial du centre-ville.
Enfin la proximité Belfort-Montbéliard est susceptible, même si les deux villes ont un grand nombre d'intérêts communs et des actions à conduire de manière conjointe.

Élaboration du SDAASP du Territoire de Belfort

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

Programme partenarial 2019

Partenaires
Conseil Départemental du Territoire de Belfort
Préfecture du Territoire de Belfort

Support / Format
A4 relié / PDF - 94 pages

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Conditions d'accès
téléchargeable sur www.autb.fr
> productions / équipements et services

Le cadre législatif et les objectifs du SDAASP

La loi NOTRe a prévu pour chaque département l'élaboration d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).
Il vise l'amélioration de l'accès aux services essentiels à la vie quotidienne.

Les objectifs de l'élaboration du SDAASP sont de :

- faire un diagnostic croisant les besoins et l'offre de services ;
- définir un plan d'amélioration de l'accessibilité des services.

Le calendrier de mise en œuvre

Le comité de pilotage du 18 juillet 2019 a validé le projet de schéma.

Il a été transmis pour avis aux organes délibérants des EPCI, au conseil régional, à la conférence territoriale de l'action publique et sera approuvé lors du conseil départemental en mai 2020.

À l'issue de ces délibérations, le préfet entérinera définitivement le schéma par voie d'arrêté préfectoral.

Que propose le schéma départemental ?

Un programme d'actions pour une durée de six ans :

- construit à partir d'un diagnostic croisant les besoins et l'offre de services afin d'identifier les déficits existants en matière d'accessibilité aux services ;
- qui définit un plan d'amélioration de l'accessibilité des services. Le schéma prévoit aussi les indicateurs d'évaluation du programme et sa révision.

Le SDAASP du Territoire de Belfort s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- 1 : Faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours ;
- 2 : Améliorer l'accès des personnes les plus fragiles ;
- 3 : Accompagner la transformation numérique en favorisant l'accès et l'utilisation du numérique ;
- 4 : Développer la mobilité au sein du département pour faciliter l'accès aux services.

Axes stratégiques	Actions	Pilote	Partenaires	Délai de réalisation
Faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours	1.1 : Développer la mutualisation des services au public	CD 90, Préfecture	Services de l'État (DDCSPP,...), CAF, CPAM, CCAS, Pôle Emploi, Associations	2019-2021
	1.2 : Accompagner les personnes les plus fragiles dans l'accès aux droits	Préfecture	DDFIP, La Poste	2019
	1.3 : Créer un guide pratique des lieux d'implantation des services au public pour l'accès aux droits	CPAM	La Poste, ARS, CAF	2022
Améliorer l'accès des personnes les plus fragiles	2.1 : Poursuivre l'implantation de maison de santé pluridisciplinaire	ARS	CD90, DDCSPP, Préfecture	2023
	2.2 : Renforcer l'offre d'accueil des jeunes enfants	CD 90	Soutien à la parentalité : PAS, Centres socioculturels, CAF, collèges...	Soutien à la parentalité : 2019-2020
			Enfance en danger : DASPMI, MIFE	Enfance en danger : la durée du SDAASP
	2.3 : Favoriser l'accompagnement de la dépendance sur le territoire terrifortain	CD 90	Communautés de communes, CAF, DDCSPP, CCAS, SAAD, Association Les Bons Enfants	2021
Accompagner la transformation numérique en favorisant l'accès et l'utilisation du numérique	3.1 : Améliorer la couverture numérique du département en réduisant les zones blanches et en développant le haut débit	Préfecture	CD90	2022
	3.2 : Favoriser l'implantation d'espaces numériques dans le département	Préfecture	Services de l'État, CD90, collectivités territoriales, La Poste	2019-2022
	3.3 : Développer des services dématérialisés avec accompagnement	Préfecture	Services de l'État, CD90, collectivités territoriales, CCI	2022
Développer la mobilité au sein du département pour faciliter l'accès aux services	4.1 : Poursuivre le développement des infrastructures routières, ferroviaires et cyclables	État, Région BFC, CD90	Collectivités territoriales	2022
	4.2 : Étendre le réseau de transport en commun aux territoires les plus éloignés des services	SMTC	Services de l'État, CD90	2022

La démographie médicale dans le Pôle métropolitain NFC

Programme partenarial 2019

Partenaire
Pôle métropolitain du Nord Franche-Comté

Coopération
AUTB - ADU

Support / Format
A4 relié / PDF - 54 pages

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Conditions d'accès
téléchargeable sur www.autb.fr
> productions / équipements et services

Hôpital NFC de Trévenans

Les attentes du diagnostic

À l'échelle du pôle métropolitain Nord Franche-Comté, un Contrat Local de Santé a été signé en octobre 2019 pour la période 2018-2023.
La commission santé du PMNFC a émis un avis critique à l'encontre du diagnostic réalisé par l'ARS dans le cadre de l'élaboration du CLS.
Le pôle a donc confié aux agences d'urbanisme de Montbéliard et Belfort une mission pour compléter le diagnostic et produire une connaissance plus précise à l'échelle locale.

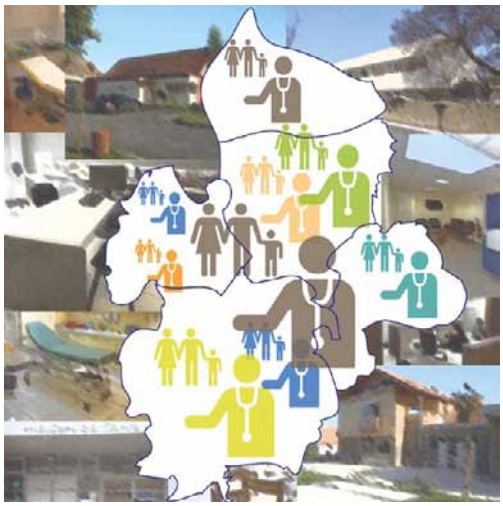

Les perspectives

Afin de poursuivre le travail engagé en 2019, et dans un souci de pérenniser de la connaissance, les agences d'urbanisme constitueront une base de données sur l'offre de soins : professionnels de santé et établissements de soins.
Pour capitaliser cette base de données, un tableau de bord annuel sera réalisé.

Une sous-densité en matière de médecins généralistes et spécialistes

Le diagnostic de la démographie médicale s'est attaché à étudier l'offre de soins en matière de médecins généralistes et spécialistes.

L'offre de soins des médecins généralistes a diminué depuis une dizaine d'années (-47 médecins entre 2007 et 2017) et la densité est très disparate au sein du pôle et globalement plus faible que celle d'agglomérations de même taille. Ces fragilités sont accentuées par :

- l'âge des médecins : 61 % ont plus de 55 ans ;
- le niveau d'activité qui ne compense plus les départs en retraite ;
- le vieillissement de la population faisant augmenter les besoins de soins.

L'offre de soins des médecins spécialistes est également insuffisante avec une densité faible de 83 médecins pour 100 000 habitants (127 pour 100 000 en France métropolitaine).
Une partie de la population se tourne vers l'offre proposée par les pôles structurants de Besançon ou Mulhouse. Cette possibilité est moins accessible pour la patientèle captive, en particulier les personnes âgées ou peu mobiles.

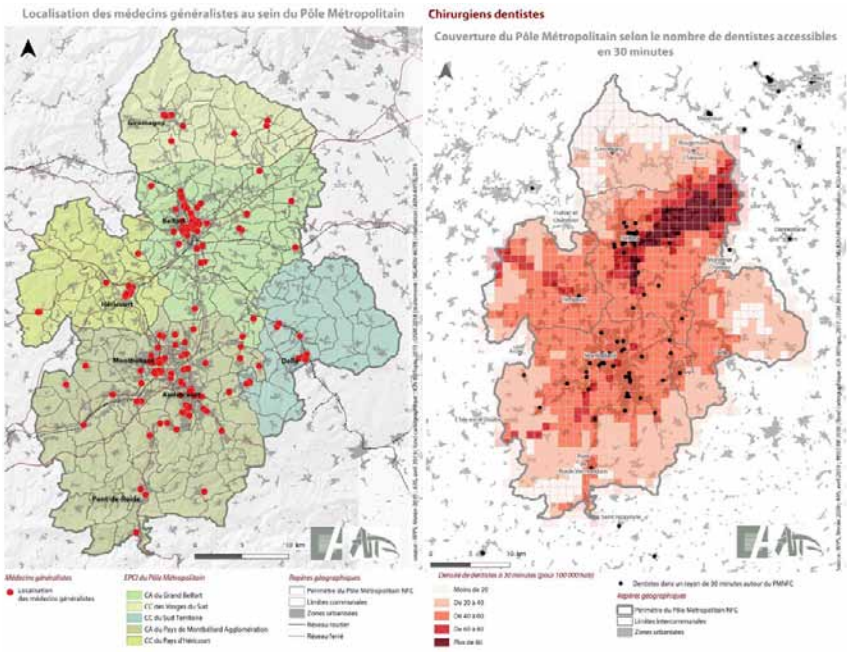

Carte scolaire de la Ville de Belfort

Prospective sur les effectifs scolaires de la Ville de Belfort

Programme partenarial 2019

Partenaire
Ville de Belfort

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Conditions d'accès
transmis à la Ville de Belfort

École élémentaire Saint-Exupéry à Belfort

Le contexte

Les effectifs scolaires varient et la Ville de Belfort souhaite disposer de chiffres prévisionnels sur les effectifs à la rentrée prochaine afin de pouvoir échanger avec l'Inspection académique sur les éventuelles ouvertures ou fermetures de classes.

École Bartholdi à Belfort

De la prospective pour une stratégie

Les tendances lourdes de la répartition par âges de la population vont dans le sens d'une baisse continue des effectifs scolarisés en maternelle et en primaire. Un travail de prospective pour les trois prochaines années scolaires est inscrit dans le programme de travail de l'Agence avec la Ville de Belfort.

Ce travail évolue sur une mission d'analyse du patrimoine scolaire et de diagnostic urbain des écoles de la Ville. Elle disposera des éléments utiles pour un plan de gestion global des infrastructures et pour une éventuelle modification de la carte scolaire.

Les écoles maternelles

Dénomination	IEN	Spécificités	Effectif total (hors ULIS) 2019	Total classes 2019	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus	Effectif total (hors ULIS) 2020	Différence 2019-2020
CHATEAUDUN	B4	Assimilé QPV	71	3	0	21	22	24	**67**	-4
EMILE GEHANT	B4	QPV	70	4	8	24	20	19	**71**	+1
F.A. BARTHOLDI	B2		92	4	0	28	31	32	**91**	-1
HUBERT METZGER	B1		132	5	15	28	40	38	**121**	-11
J. JAURES	B4	Assimilé QPV	79	4	6	27	35	14	**82**	+3
LES BARRES	B2	QPV	114	5	12	31	35	40	**118**	+4
LOUIS ARAGON	B2	REP	83	4	0	0	43	39	**82**	-1
LOUIS PERGAUD	B1	REP+	84	4	10	17	22	24	**73**	-11
MARTIN LUTHER KING	B1	REP+	123	6	16	27	32	31	**106**	-17
P. DREYFUS SCHMIDT	B1	REP	116	6	15	28	32	36	**111**	-5
PAULINE KERGOMARD	B2		69	3	0	23	22	20	**65**	-4
RAYMOND AUBERT	B4	Assimilé QPV	113	5	0	45	43	28	**116**	+3
RENE RUCKLIN	B1	REP	121	6	17	35	30	34	**116**	-5
SAINT-EXUPERY	B2	REP	69	4	29	38	0	0	**67**	-2
VICTOR HUGO	B1		155	6	0	44	48	45	**137**	-18
VICTOR SCHOELCHER	B2	QPV	80	4	8	29	24	27	**88**	+8
TOTAL			**1571**	**73**	**136**	**445**	**479**	**451**	**1511**	**-60**
Différence 2019-2020					+6	-35	+26	-57		

Les principaux enseignements pour 2020

Depuis 2013-2014, les effectifs scolaires baissent régulièrement et continueront à diminuer dans les prochaines années.

En projection, les effectifs globaux devraient diminuer de 48 élèves entre les rentrées 2019 et 2020, soit - 1 % en valeur relative. Cette baisse se concentre dans les écoles maternelles (- 60 élèves, -4 %) tandis que les écoles élémentaires gagneraient une dizaine d'élèves (+12, +0,5 %).

Cela s'explique surtout par le glissement de la génération 2014 de la grande section en école maternelle au CP à la rentrée prochaine. Les générations les moins nombreuses (2017 et 2018) qui découlent du faible nombre de naissances arrivent en école maternelle et vont impacter leurs effectifs.

L'évolution des effectifs scolaires à Belfort

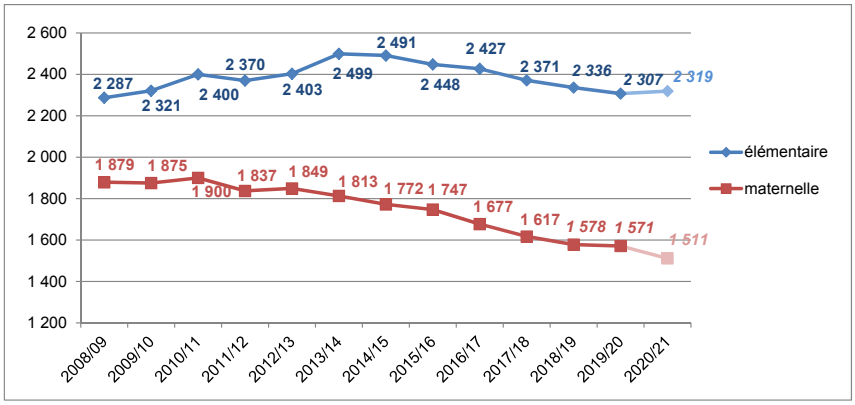

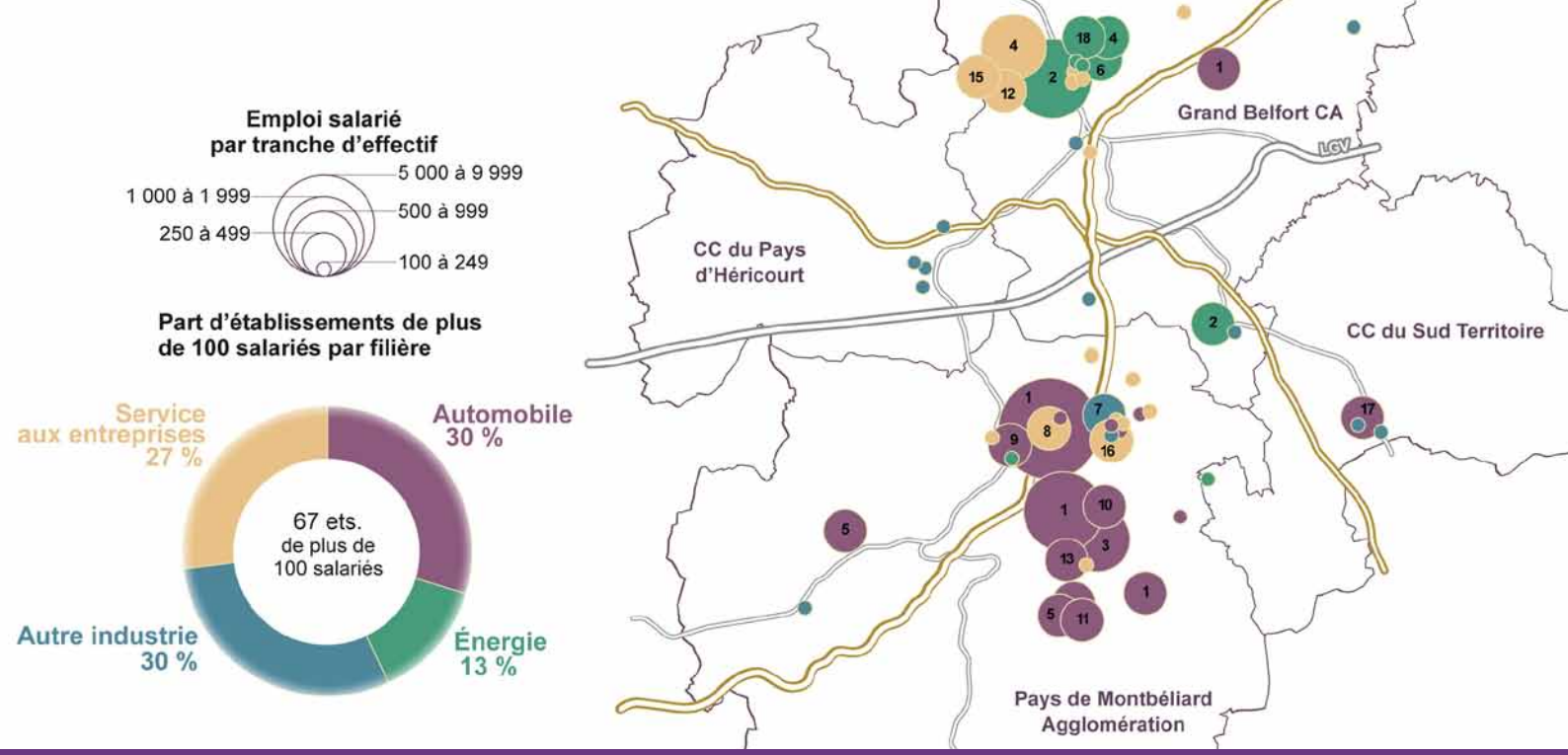

Espace économique

- Atlas des sites à vocation d'activités
- Accompagnement de la CCVS pour l'appel à projet Économie circulaire

©Vailog

Atlas des sites à vocation d'activités

Mise à jour 2019

Programme partenarial 2019

Support / Format
numérique (172 fiches au format pdf)

Référent / Contact
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Accès
http://atlaseco.autb.fr

Un outil au service du développement économique

Depuis 1993, l'AUTB fait le suivi, sous forme d'un atlas, des zones à vocation économique dans le département. Cet atlas intègre les zones d'activités économiques (ZAE) ainsi que les sites classés comme étant à vocation économique par les documents d'urbanisme.

En 2019, l'Atlas recouvre près de 40% de l'emploi total du Territoire de Belfort et environ un tiers des établissements : ces données et la localisation des sites permettent de comparer et de comprendre le fonctionnement de l'activité économique au sein du département.

Cet outil est diffusé à l'ensemble des partenaires et publié sur la plateforme de l'Agence Économique Régionale (AER). L'AUTB contribue également à un partenariat technique au niveau régional afin de mutualiser les modèles de données entre les différentes structures.

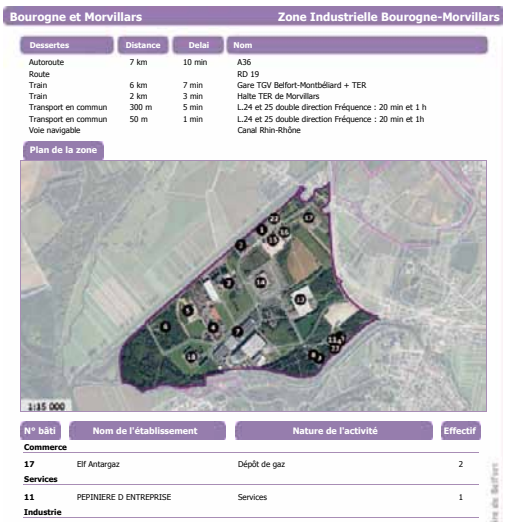

Bourogne et Morvillars — **Zone Industrielle Bourogne-Morvillars**

Dessertes	Distance	Delai	Nom
Autoroute	7 km	10 min	A36
Route			RD 19
Train	6 km	7 min	Gare TGV Belfort-Montbéliard + TER
Train	2 km	3 min	Halte TER de Morvillars
Transport en commun	300 m	5 min	L.24 et 25 double direction Fréquence : 20 min et 1 h
Transport en commun	50 m	1 min	L.24 et 25 double direction Fréquence : 20 min et 1h
Voie navigable			Canal Rhin-Rhône

Plan de la zone

1:15 000

N° bâti	Nom de l'établissement	Nature de l'activité	Effectif
Commerce			
17	Elf Antargaz	Dépôt de gaz	2
Services			
11	PEPINIERE D ENTREPRISE	Services	1
Industrie			

[1] *Règlement National d'Urbanisme*
[2] *Plan d'Occupation des Sols*

Contenu de la mise à jour

Le principal travail consiste à actualiser l'effectif des 1 233 établissements présents dans les 172 zones d'activités. Cette donnée est récoltée par entretien téléphonique et éventuellement par un contrôle sur le terrain. L'effectif est déclaratif, ainsi il peut intégrer les emplois intérimaires ou les emplois à temps partiel dans certaines entreprises ou ne concerner que l'emploi salarié à temps plein dans d'autres établissements.

Avec les nombreuses évolutions du code de l'urbanisme, beaucoup de collectivités ont fait évoluer leur document d'urbanisme. Les fiches intègrent les nouveaux zonages ainsi que les évolutions concernant les documents applicables (de nombreuses collectivités sont régies par le RNU[1] depuis la caducité des POS[2]).

Concernant la desserte par les transports en commun, les lignes et la fréquence du réseau Optymo ont été actualisées et les différentes haltes de la ligne ferroviaire Belfort-Delle ont été intégrées.

À noter que les périmètres des intercommunalités ont également été mis à jour suite à la réforme de 2017.

Requalification du site des Forges à Grandvillars (avant/après), source : CCST

Quelles pistes pour l'actualisation de l'Atlas en 2020 ?

L'intérêt de l'Atlas réside dans le fait qu'il recense des sites économiques, quel que soit leur poids économique ou leur spécialisation. À l'heure actuelle où les problématiques sur la raréfaction du foncier émergent, la présentation de l'Atlas doit évoluer et intégrer de nouvelles données pour mieux appréhender l'aménagement de l'espace de demain.

De nombreuses questions se posent : de quelles réserves foncières dispose le territoire ? quelles sont les contraintes en présence ? le foncier est-il déjà aménagé ? etc. Ces interrogations rejoignent également la problématique des friches et des espaces mutables ayant un héritage ou une perspective économique.

Accompagnement de la CCVS pour l'appel à projet Économie circulaire

Le PLUi, porte d'entrée pour articuler l'économie territoriale durable et la démarche de planification

Programme partenarial 2019

Partenaires principaux
CCVS, DREAL, Générateur BFC

Autre partenaire
DDT

Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr

L'AUTB, vecteur de mise en relation entre collectivité et services de l'État

Le ministère propose tous les ans aux DREAL de répondre à un appel à projet dans le cadre du déploiement de l'économie circulaire sur le territoire et tout particulièrement son intégration dans les documents de planification.

Ainsi, la DREAL BFC a identifié 4 territoires en région qui pourraient être pilotes en la matière. Ces territoires seront « parangonnés » deux à deux. Deux sont engagés par des démarches de PCAET (Plan Climat Air Énergie territorial) et deux par des procédures d'élaboration de PLUi. C'est dans ce cadre que la CCVS a été choisie avec la Communauté de Communes Jura Nord.

Le club PLUi auquel participe l'AUTB a été un vecteur de cette mise en relation. L'agence a donc accompagné la CCVS dans l'élaboration de la réponse à l'appel à projet pour la DREAL.

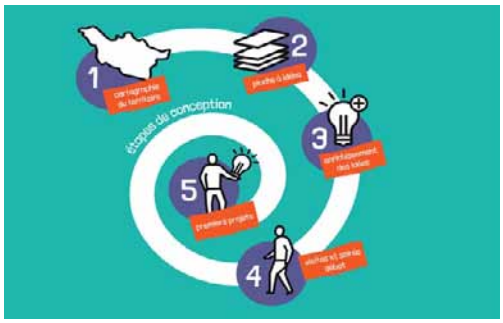

La démarche d'émergence de projets d'économie territoriale

La démarche d'économie circulaire consiste à développer une (ou des) activité(s) économique(s) à partir d'une ressource ou d'une richesse locale. Il s'agit de faire émerger des projets d'économie territoriale durable et d'économie circulaire pour, d'une part, être intégrés dans des orientations du PLUi et, d'autre part, bénéficier ultérieurement d'un accompagnement dans la mise en œuvre.

Cette démarche permet d'échanger avec un autre territoire sur les expériences mutuelles et donc d'enrichir les réflexions (regard en miroir, prise de distance par rapport au jeu d'acteurs).

Une adaptation à la CCVS dont l'élaboration du PLUi est avancée

La structure franc-comtoise du Générateur BFC, France Active Franche-Comté, assure la mobilisation des acteurs du territoire pour faire émerger des actions concrètes d'économie territoriale durable en utilisant l'outil « Eco-création » de la DREAL.

Comme la CCVS avait déjà organisé de nombreux ateliers réunissant les acteurs locaux, l'outil a été adapté pour éviter des redondances dans la mobilisation de chacun et limiter la confusion entre les deux démarches.

Deux ateliers en 2019 en se concentrant sur les actions concrètes

La CCVS s'est engagée sur la première phase de mobilisation des acteurs pour la co-construction d'actions concrètes d'économie territoriale durable. Quatre ateliers sont programmés dont deux ont eu lieu en 2019.

Le premier a pour objectif de réunir les acteurs du territoire afin d'échanger sur leurs activités, leurs ressources et besoins sous la forme d'un « remue-méninges collectif ». Les participants ont participé à un quizz ludique sur « l'économie circulaire » et « les ressources de territoire ». Cinq défis se dessinent et montrent la cohérence avec ceux du PLUi.

Le second atelier créatif a pour objet de travailler collectivement sur les solutions à ces défis en proposant des idées d'actions concrètes pour chaque défi. « Une bourse aux idées » a fait émerger 56 idées qui sont alors regroupées en 10 actions qui seront affinées lors des prochains ateliers.

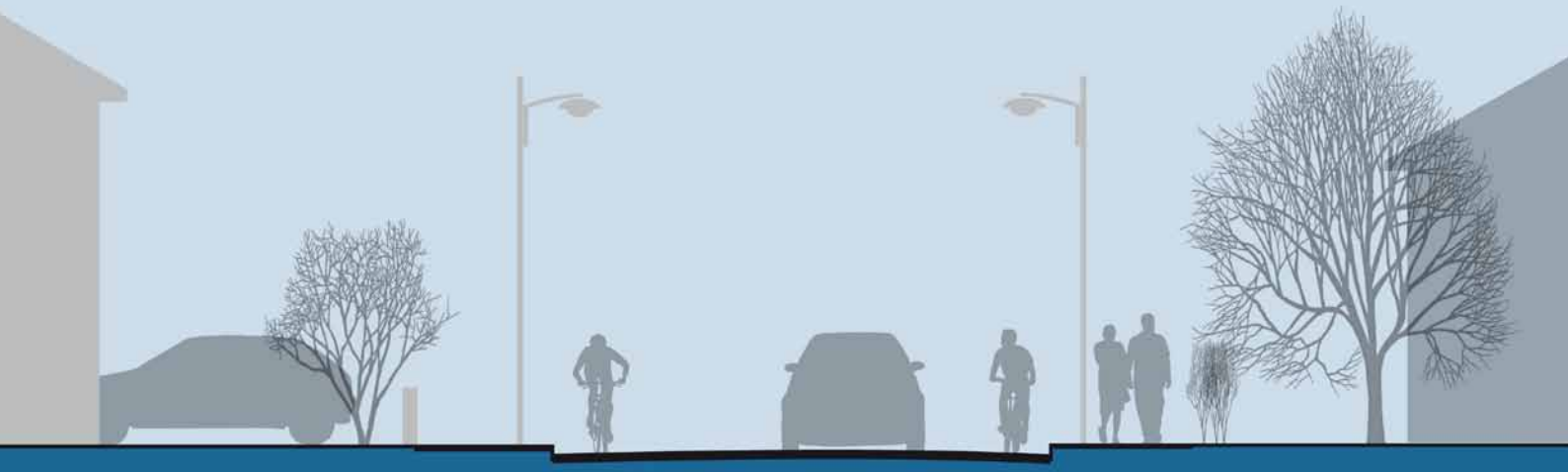

Mobilité

- Les Plans de Déplacements Urbains en France : exemples et références
- Secteur de l'échangeur de Sevenans : requalification de l'axe RD437
- Aménagement d'une liaison cyclable entre Chèvremont et Pérouse

Les Plans de Déplacements Urbains en France : Exemples et références

Introduction au Plan de Mobilités du Territoire de Belfort

Programme partenarial 2019

Maître d'ouvrage
SMTC 90

Support / Format
A4 relié / PDF - 43 pages

Référentes / Contacts
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Conditions d'accès
sur le site de l'AUTB

Contexte de l'étude

Dans le cadre de la convention triennale reliant l'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) et le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort (SMTC 90), l'AUTB a été mandatée en 2019 pour réaliser une étude comparative sur les plans de déplacements urbains (PDU) en France.

Le contrat de mobilité de 2008 étant devenu obsolète, le SMTC 90 a pour objectif de réaliser un plan permettant d'organiser les mobilités au sein du département.

Le rapport résulte d'une analyse de la démarche mise en œuvre par différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité ainsi que les grandes lignes des documents gérant les mobilités sur leur territoire. Cette analyse a notamment pour but de servir d'aide à la décision pour le SMTC 90 dans les orientations qu'il prendra en matières d'engagement, de concertation et de partenariats pour l'organisation des mobilités terrifortaines.

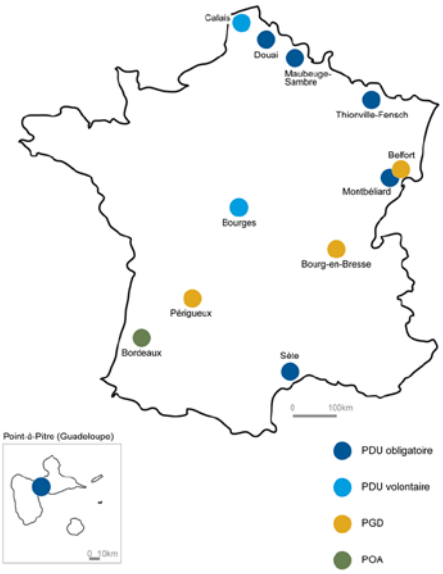

Contenu et enseignements

Le rapport comporte une note législative, douze fiches comparatives, un tableau de synthèse avec en ligne de référence, le Contrat de Mobilité 2008 du SMTC 90 et une liste d'enseignements d'ordres politique, méthodologique et technique, issue des fiches et du tableau.

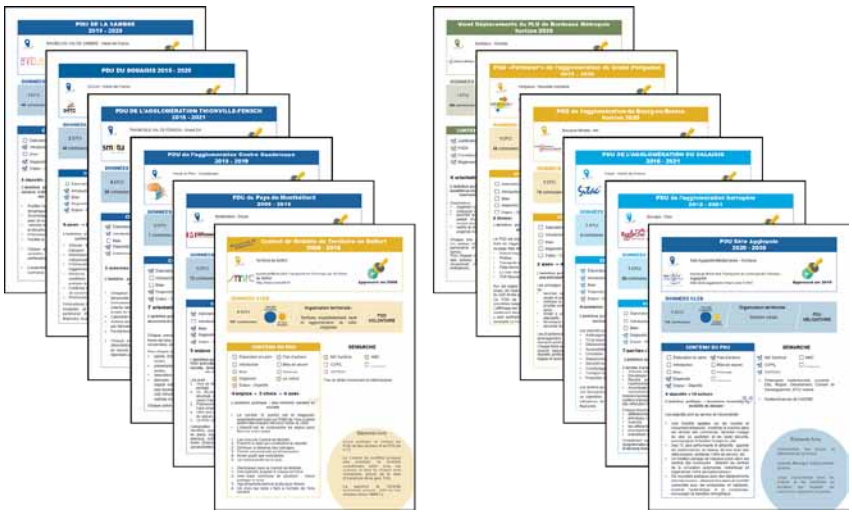

- Enseignements d'ordre politique :
  - Travailler une complémentarité entre l'échelle du département et celle Nord Franche-Comté ;
  - Avoir une vision du PDU à 10 ans ;
  - Estimer le temps des études (~2 ans et demi) ;
  - Réfléchir aux actions.

- Enseignements d'ordre méthodologique :
  - Associer les PPA mais aussi l'ADEME, le tissu associatif, la CCI, l'exploitant urbain ;
  - S'appuyer sur un bureau d'études spécialisé ;
  - Opter pour une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
  - Organiser une concertation solide et originale ;
  - Anticiper l'évaluation (légalement obligatoire tous les 5 ans) du PDM.

- Enseignements d'ordre technique :
  - Récolter des données récentes ;
  - Enrichir le PDM de documents synthétiques accessibles à tous ;
  - Se focaliser sur des actions réalistes et réalisables ;
  - S'appuyer sur un bilan du Contrat de Mobilité 2008.

Secteur de l'échangeur de Sevenans : requalification de l'axe RD 437

Orientations d'aménagement

Programme partenarial 2019

Maître d'ouvrage
Conseil Départemental 90

Autres partenaires
Communes : Bermont, Dorans, Botans, Sevenans

Support / Format
PDF

Référent / Contact
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Cadre général

En tant que communes riveraines, Bermont, Botans, Dorans, et Sevenans ont été particulièrement concernées par les travaux de l'échangeur de Sevenans depuis 2016. Après le chantier, l'heure est maintenant à la redéfinition d'un cadre plus digne pour cette entrée Sud de l'agglomération de Belfort.

En 2019, *le Schéma Directeur de développement durable de l'échangeur de Sevenans* a conduit – après échanges avec l'ensemble des acteurs – à se focaliser sur le secteur des Cabris et d'y prioriser les interventions à court terme. Ce lieu-dit, d'une superficie d'environ 2,3 hectares, est situé au Nord-Est du territoire communal de Bermont. Il s'agit d'un secteur économique éloigné du village, en contact des voies routières (RD437, RN1019) et navigables (Canal de la Haute-Saône à Montbéliard). En plus des commerces, quelques habitations logent notamment des étudiants de l'UTBM de Sevenans. Bermont et le lieu-dit des Cabris sont à la jonction de plusieurs linéaires de mobilité qui font de ce territoire un secteur stratégique pour le département.

Détail du schéma

Le schéma a été transmis au Conseil Départemental 90 en mars 2019 et a été utilisé pour échanger avec les communes. Le groupement de commande permettant le lancement de la phase études puis la phase travaux a été validé en septembre 2019.

Le schéma est organisé en sous-secteurs et les thématiques issues du Schéma Directeur sont déclinées en orientations d'aménagement. On y retrouve par exemple la nécessité de prévoir un aménagement qualitatif et paysager des abords de la voie, la création d'un parking-relais et de covoiturage, l'aménagement des traversées de l'axe routier pour les modes doux et différents enjeux pour chacun des sous-secteurs.

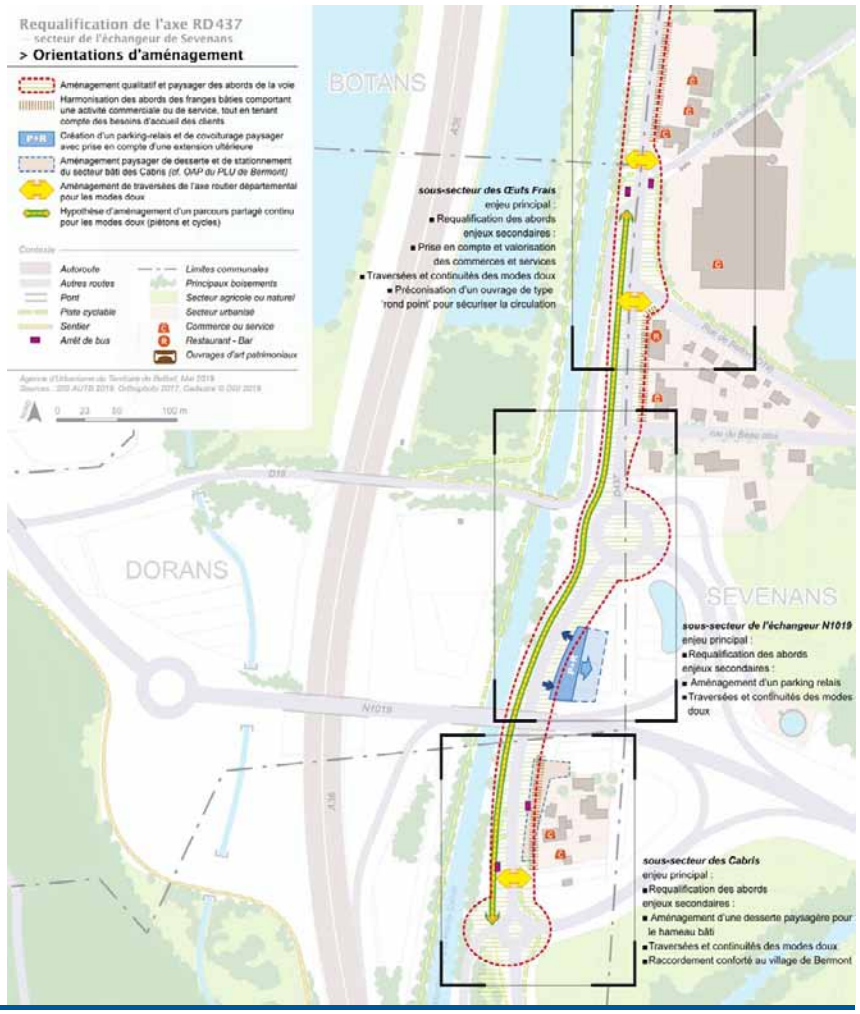

Aménagement d'une liaison cyclable entre Chèvremont et Pérouse

Étude pré-opérationnelle

Convention 2019

Maître d'ouvrage
Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Support / Format
A4 / PDF - 36 pages

Référent / Contact
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Conditions d'accès
nc.

Contexte de l'étude

Environ 10 kilomètres cyclables maillent déjà le territoire de Grand Belfort Communauté d'Agglomération.
Ce réseau cyclable est conçu en cohérence et complémentarité avec le réseau cyclable structurant départemental et de nombreuses connexions existent entre eux au niveau de la première couronne de l'agglomération : à Essert, Bavilliers, à Sermamagny (notamment au Malsaucy), Valdoie, Offemont, Danjoutin, Andelnans.

Au sein du réseau cyclable communautaire, 7 kilomètres de Véloroute ont été réalisés entre les communes de Sevenans et Chèvremont, sur le chemin dit « Stratégique ». Il permet de rejoindre la FrancoVéloSuisse et donc le réseau cyclable structurant à Sevenans.

Afin d'assurer un maillage cyclable périurbain continu, le GBCA souhaite assurer le prolongement de cette infrastructure vers Belfort, via la commune de Pérouse, appelé le « bouclage nord ».

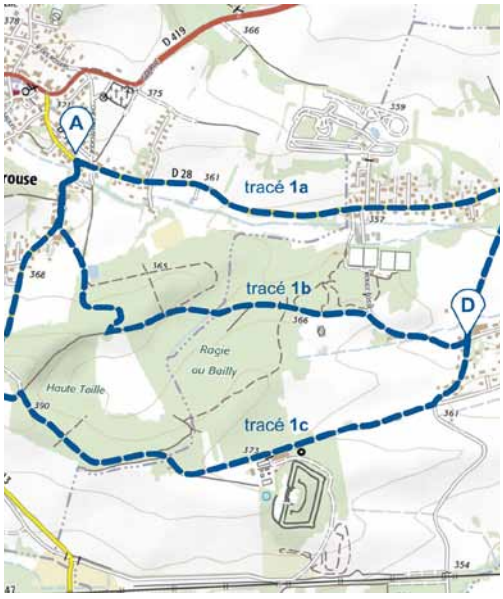

Contenu et enseignements

À partir de données INSEE et issues d'études de l'AUTB, des hypothèses d'usagers potentiels ont été énoncées dans l'étude. Plusieurs dizaines d'actifs utilisent aujourd'hui la voiture pour aller à Belfort ; ils sont alors susceptibles d'utiliser le « bouclage nord » pour se rendre au travail.

S'en suit une description technique des différents tracés envisageables permettant de les comparer afin d'éclairer le choix de l'itinéraire à réaliser. Pour chacun des tracés étudiés, sont représentés :

- une carte et un profil altimétrique du tracé ;
- une série de vues représentatives des lieux traversés (les vues sont localisées sur la carte et sur le profil) ;
- des indicateurs de distance, temps de parcours, point bas, point haut, dénivelé et pente ;
- une description pratique de l'itinéraire dans le sens Chèvremont - Belfort ;
- des informations sur la nature des voies empruntées, leur largeur, l'état de leur revêtement ;
- les principales intersections rencontrées ;
- une description des paysages, ambiances et vues sur le parcours ;
- les éventuels points particuliers dignes d'intérêt ;
- enfin une synthèse des atouts, limites et opportunités liés au tracé.

Des variantes à certains tracés sont possibles, elles sont évoquées en dernier.
L'étude sera affinée avec l'affichage des coûts par aménagement courant 2020.

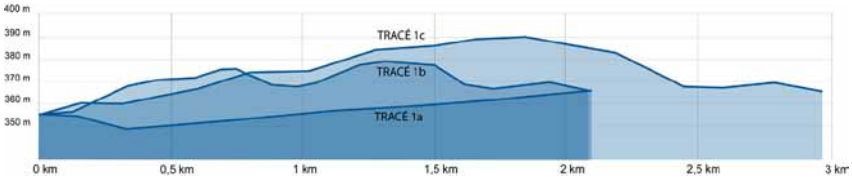

	ATOUTS	OPPORTUNITÉS	FAIBLESSES	MENACES
Tracé 1a	Tracé direct	Desserte du village-rue Sécurisation de la RD	Acquisitions foncières à réaliser	Trafic automobile
Tracé 1b	Éloigné du trafic routier Peu d'acquisitions foncières	Passage par l'ENS	Relief très variable	Sentiment d'isolement voire d'insécurité en forêt
Tracé 1c	Éloigné du trafic routier Peu d'acquisitions foncières	Valorisation du patrimoine militaire	Tracé long et dénivelé Long passage en forêt	Potentielle zone humide
Tracé 2a	Tracé direct	Desserte du village-rue Poursuite des aménagements urbains	Acquisitions foncières à réaliser	Trafic automobile
Tracé 2b	Éloigné du trafic routier Peu d'acquisitions foncières	Desserte du récent lotissement Potentiel aménagement urbain sous l'A36	Tracé plus long que le 2a Nuisances sonores liées à l'A36	Qualité de l'air médiocre liée à l'A36

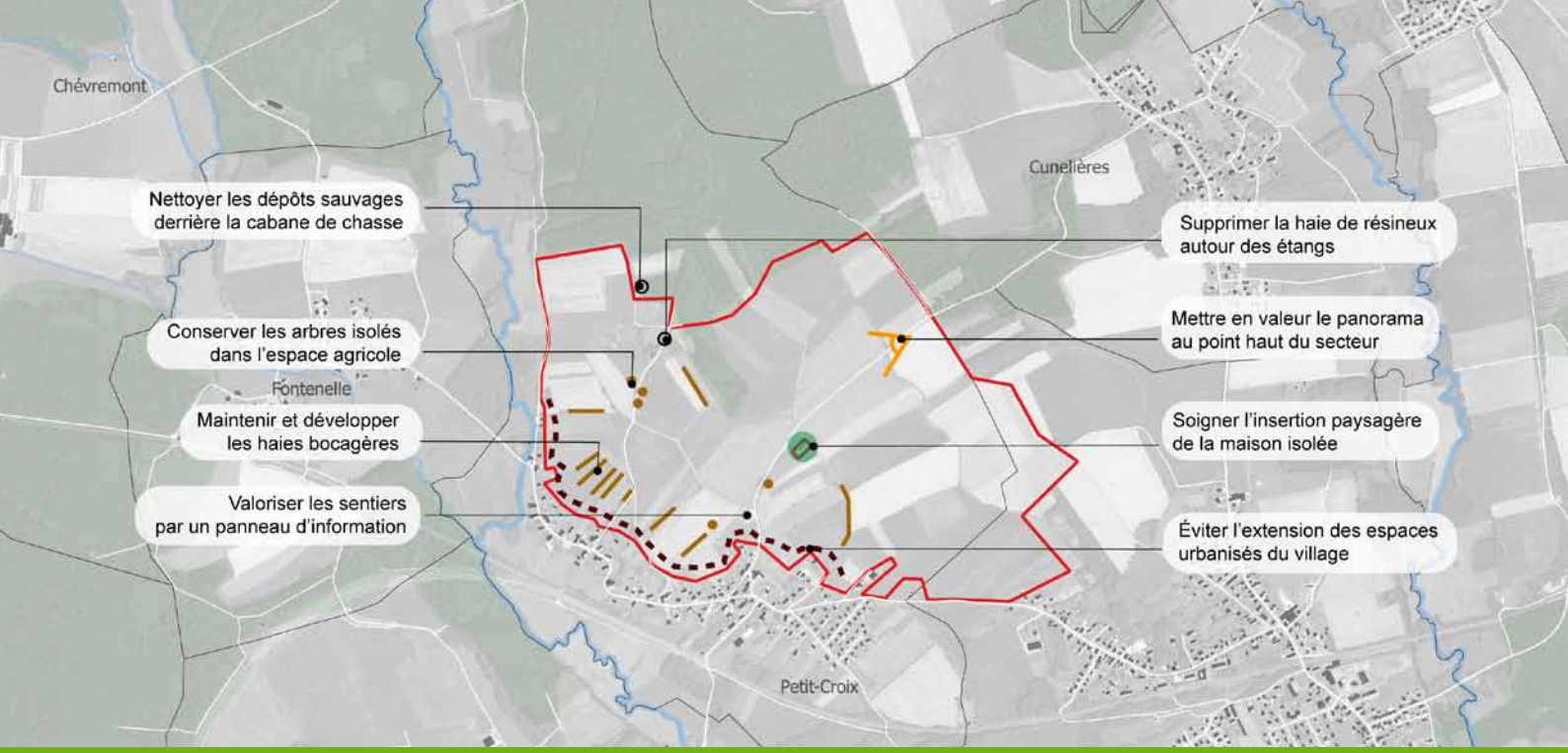

Environnement

- Plan directeur Paysage du Grand Belfort
- Observatoire photographique du paysage : équipements et services dans la CCVS
- La démarche de labellisation des éco-quartiers
- PLUi des Vosges du sud : prise en compte de la problématique de l'énergie
- PLUi des Vosges du sud : la vulnérabilité énergétique des ménages
- PLUi des Vosges du sud : inventaire du patrimoine bâti

Plan directeur Paysage du Grand Belfort

Atlas des paysages remarquables et programme de valorisation

Programme partenarial 2019

Maître d'ouvrage
GBCA
Service Environnement

Support / Format
A4 it relié / PDF - 118 pages

Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

Une extension à de nouveaux territoires

En 2012, dans le cadre de son projet d'agglomération, l'ancienne Communauté de l'Agglomération Belfortaine (soit 30 communes) s'est dotée d'un Plan directeur Paysage.
Cet atlas, sans dimension réglementaire, est destiné à faire connaître la valeur paysagère des territoires et à promouvoir une approche qualitative du cadre de vie et de ses évolutions.

Depuis, 3 communes isolées ont rejoint la CAB, puis en 2017 la CAB et la CCTB (Tilleul et Bourbeuse, 20 communes) ont fusionné au sein du Grand Belfort.
Afin que toutes les communes du Grand Belfort bénéficient de la même démarche et des mêmes outils, le choix a été fait d'une extension du Plan directeur existant selon la même méthode et les mêmes modalités.

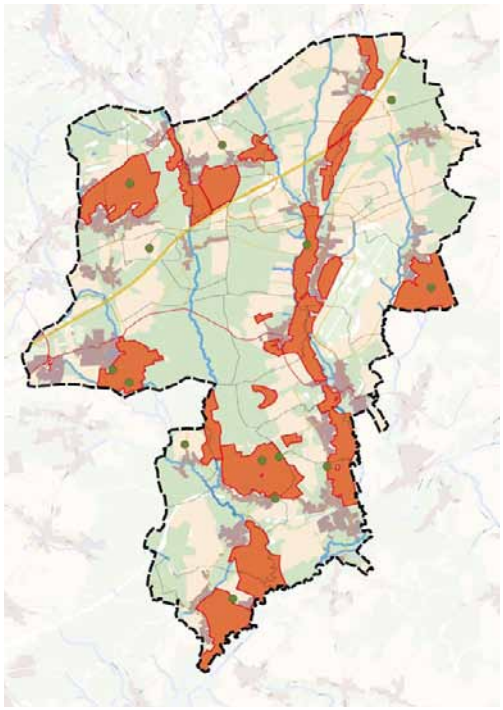

Pour une politique paysagère globale

L'étude réalisée par l'AUTB porte sur les milieux ouverts, c'est-à-dire les espaces agricoles, vallées et plaines alluviales, cours d'eau et étangs.
Les structures paysagères à forte composante d'identification sont tout d'abord répertoriées, puis les sites les plus remarquables sont analysés afin d'en repérer les dynamiques et les enjeux. Enfin, des orientations sont proposées pour la préservation, la valorisation et la gestion des paysages reconnus d'intérêt communautaire.

Un fonds de concours annuel vient en appui pour la réalisation d'aménagements paysagers portés par les communes. Il accompagne des projets de préservation, gestion ou valorisation, en priorité dans les secteurs paysagers reconnus d'intérêt communautaire.

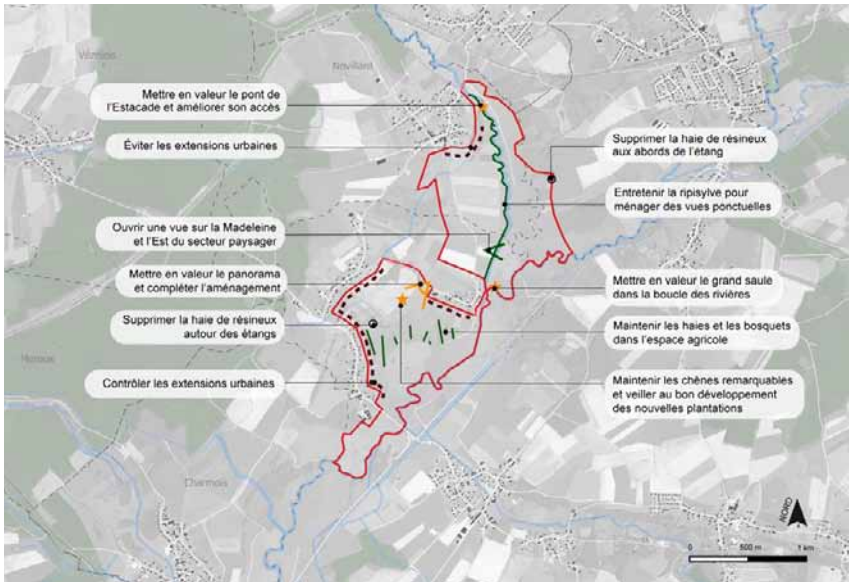

Observatoire photographique du paysage

Équipements et services dans la CCVS

Programme partenarial 2019

Supports
Photothèque en ligne et publication annuelle

Accès
Consultation et téléchargement sur autb.fr
> ressources / photothèque (albums)
> productions / environnement (livrets)

Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

Une mémoire des paysages

L'observatoire photographique rend compte des dynamiques de mutation du territoire et des effets des choix d'aménagement sur la longue durée.
Cette démarche intéresse de multiples dimensions de l'aménagement, comme la production immobilière, la politique de la ville, la consommation foncière, les pratiques agricoles, les continuités écologiques, les activités économiques, les usages de la mobilité, etc.

Des pôles de services structurants et un maillage local

Le territoire de la CCVS, communauté de communes des Vosges du sud (22 communes, 15 438 habitants), est structuré autour de trois pôles qui supportent les principaux services, équipements et commerces : Giromagny, Étueffont et Rougemont-le-Château. Leur assise est un gage de vitalité pour les communes voisines, l'objectif étant que chaque habitant dispose d'équipements du quotidien et de services de proximité.

En complément du diagnostic territorial réalisé par l'AUTB dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCVS, les séries photographiques sélectionnées dans cette publication témoignent de l'évolution spatiale, à hauteur d'oeil du piéton, de quelques lieux stratégiques de la communauté de communes.

L'observatoire photographique : une ressource partagée

À la suite d'une première phase exploratoire et méthodologique (2013), l'observatoire s'est déployé sous la double forme d'une photothèque en ligne et d'une publication thématique annuelle.
Ont ainsi été illustrés le pôle multimodal de la gare de Belfort, le thème de l'artificialisation des espaces, les grandes opérations de rénovation urbaine, ou encore l'aménagement de l'étang des Forges et de la ZAC du Parc-à-Ballons à Belfort.
Ce travail de suivi au long cours constitue progressivement une archive précieuse pour observer, décrire et comprendre notre environnement. Les ressources sont disponibles en ligne sur le site de l'AUTB.

La démarche de labellisation des écoquartiers

Participation aux groupes d'experts et à la commission régionale Ecoquartiers

Programme partenarial

Maître d'ouvrage
DREAL BFC

Autres partenaires
Autres agences d'urbanisme

Référent / Contact
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

L'intervention de l'AUTB

L'agence intervient dans le processus de labellisation depuis 2014, dans la réalisation d'expertises de projets en régions.

Quatre projets présentés pour l'étape 2 ont été ainsi expertisés par l'agence :
• Vandœuvre les Nancy (54), Biancamaria ;
• Besançon (25), Quartier Viotte ;
• Chantraine (88), Parc de l'Arsenal ;
• Illkirch-Graffenstaden (67), Les Prairies du Canal.
• Chalindrey (52), le Songeot, dont la labellisation n'a pas été retenue.

Un projet présenté à l'étape 4 a été expertisé en 2018 :
• Lyon (69), La Duchère, quartier en renouvellement urbain.

Ces quartiers affichent tous des ambitions différentes, par leur composition et leur dimension. Tous cependant répondent à des objectifs de développement urbain, de reconquête urbaine ou de rééquilibrage en termes d'habitat et de qualité de vie.

L'AUTB est en outre membre depuis 2016 de la commission régionale Bourgogne-Franche-Comté. En 2019, la commission a examiné le projet de quartier du Champ de la Porte de Coulanges les Nevers, en vue de sa labellisation à l'étape 2.

Le Label

Lancé en 2012, le label EcoQuartier a pour ambition de distinguer l'exemplarité des projets d'aménagement durable et de préciser les conditions de leur réussite. Il est bâti sur une charte de 20 engagements, rassemblés en 4 dimensions : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, environnement climat. Il ne s'agit pas d'une norme ou d'un modèle unique d'urbanisation, mais de la valorisation d'une démarche progressive et souple, adaptée aux contextes et aux villes de toutes catégories.

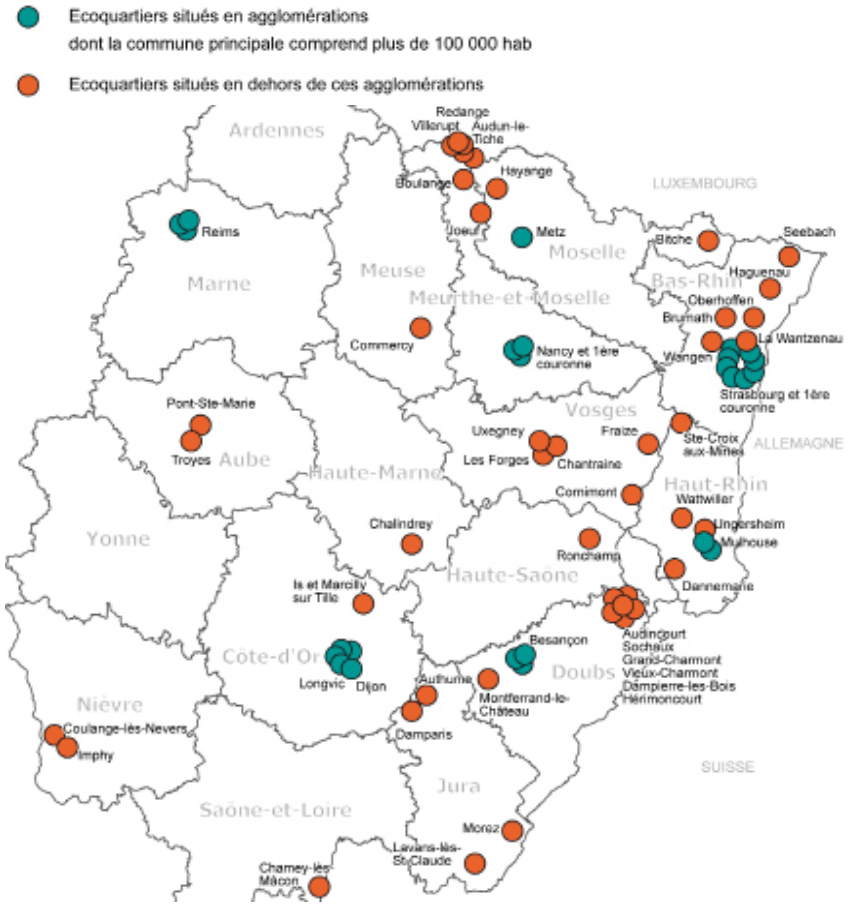

Après les attributions de cette 7ème campagne de labellisation, début 2020, la France compte près de 600 «EcoQuartiers» engagés dans cette démarche.
40 % seulement des écoquartiers sont situés dans des agglomérations dont la commune principale comprend plus de 100 000 habitants. Le développement des projets d'écoquartiers n'est donc pas une spécificité des grandes agglomérations du quart Nord-Est de la France.

Les projets labellisés en 2019 en France et dans les régions proches

Pour l'année 2019, au delà de la première étape correspondant à la signature de la charte d'engagement, 38 opérations ont été labellisées :
ils se répartissent en :
. 28 en étape 2
. 7 en étape 3
. 3 en étape 4
Dans les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est, les projets labellisés en 2019 sont au nombre de 3 (2 en étape 2, 1 en étape 3).

PLUi des Vosges du sud : prise en compte de la thématique de l'énergie

Du bilan chiffré à l'approche territoriale

Programme partenarial

Maître d'ouvrage
Communauté de communes des Vosges du sud

Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Anthony Groffod / agroffod@autb.fr

Accès public
www.ccvosgesdusud.fr/amenagement-territoire/plan-local-urbanisme-intercommunal.htm

Les enjeux énergétiques du territoire tournés vers le résidentiel

Grâce aux données disponibles sur la base OPTEER, la réalisation d'un diagnostic a apporté une connaissance fine du bilan énergétique sur le territoire de la CCVS.
Le résidentiel concentre 46 % des consommations d'énergie, la moyenne départementale étant à 33 %.
L'énergie utilisée est d'origine renouvelable à 33 %, provenant essentiellement du « bois-énergie ». Un tiers des logements sont encore chauffés par du fioul.

Les caractéristiques d'un territoire rural et de montagne sont également à considérer plus spécifiquement : les pratiques d'utilisation du bois pour le chauffage, un climat rude, une densité urbaine faible et des déplacements quotidiens en véhicule individuel importants. Cependant, pour obtenir des explications plus approfondies aux disparités communales, il serait nécessaire de réaliser une étude de terrain (enquête par exemple) pour rechercher les facteurs prépondérants entre le transport des particuliers, l'industrie et le résidentiel.

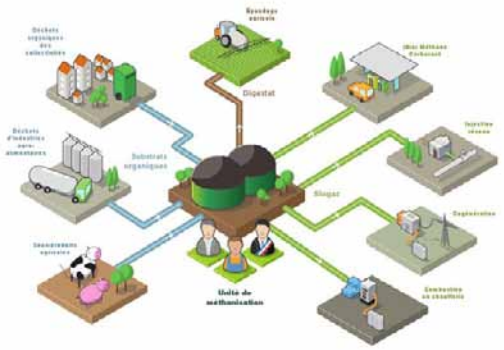

La concertation avec les élus locaux

Dans le cadre du PLUi de la CCVS, des travaux en ateliers ont permis d'échanger avec les acteurs locaux qui ont ciblé des orientations en faveur du développement de la filière bois, de la méthanisation et des déplacements doux. Ils ont également pointé le vieillissement du bâti et les difficultés économiques d'une partie des ménages.

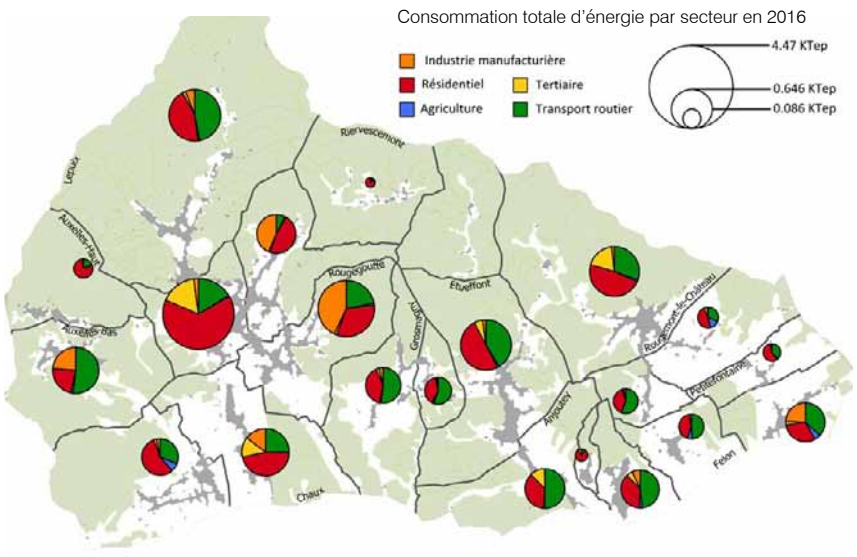

Le développement de la filière de méthanisation : quelles possibilités pour ce territoire rural ?

Un projet de méthanisation peut être porté par des exploitants agricoles ou par une collectivité. Son atout principal consiste à traiter tous les déchets organiques issus du territoire et de produire et distribuer de l'énergie localement.
La méthanisation peut être envisagée sur la CCVS qui dispose d'un gisement estimé entre 8 et 10 GWh. L'activité agricole dominante étant l'élevage (35 exploitations), le développement d'une telle filière est donc envisageable et figure parmi les orientations du PADD.
Cependant, l'aménagement actuel du territoire semble ne pas être favorable au développement d'un projet territorial car les distances de ramassage des déchets sont importantes.
Des projets individuels restent envisageables et peuvent assurer le traitement de déchets organiques variés (biodéchets, lisier, résidus agricoles…), générer un revenu complémentaire et produire des énergies renouvelables (biogaz, électricité, chaleur).

PLUi des Vosges du sud : la vulnérabilité énergétique des ménages

Diagnostic et compréhension des facteurs de la vulnérabilité énergétique des ménages

Programme partenarial

Maître d'ouvrage
Communauté de communes des Vosges du sud

Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Anthony Groffod / agroffod@autb.fr

Définition et méthode

« Est en situation de précarité énergétique, une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

L'AUTB a souhaité approcher la question de la précarité énergétique des ménages sur le territoire de la Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS) en s'appuyant sur une méthode développée en agence d'urbanisme (AURAV).

Les revenus et la composition des ménages sont les facteurs principaux permettant d'évaluer leur taux d'effort. Le calcul du taux d'effort médian permet d'estimer par commune le poids des dépenses consacrées à l'énergie dans le budget des ménages.
Le seuil de précarité est propre à chaque ménage en fonction de son revenu et de la facture énergétique de son logement.

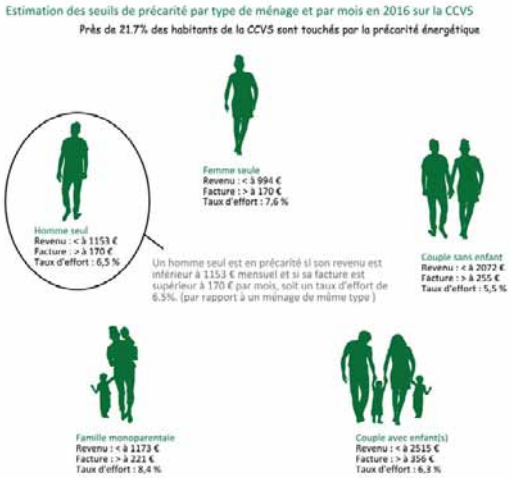

Une facture énergétique plus élevée que la moyenne régionale

En 2016, La facture énergétique moyenne dans la CCVS est d'environ 2 000 € par logement. Elle comprend la consommation d'énergie pour le transport et le résidentiel. À titre de comparaison, la facture annuelle moyenne pour le Territoire de Belfort ou la Bourgogne-Franche-Comté est d'environ 1 800 € par logement.

Dépenses énergétiques liées au résidentiel en 2016

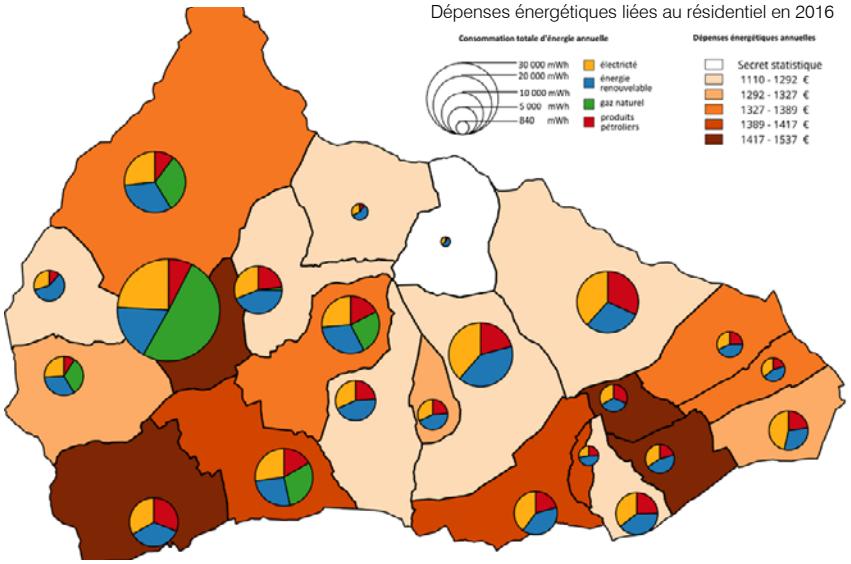

La précarité énergétique liée au logement

Le secteur résidentiel est le premier consommateur d'énergie dans la CCVS (13 kTep soit 46 % de l'énergie consommée en 2016), essentiellement pour le chauffage. Les dépenses en énergie liées au logement constituent une part importante du budget des ménages.

La précarité énergétique liée aux transports

Dans la CCVS, les distances moyennes journalières domicile-travail parcourues fluctuent entre 14 et 56 km par personne.
Plus de 73 % des actifs sont contraints d'utiliser leur voiture pour se rendre au travail. Cette part importante montre la difficulté des habitants d'avoir accès à des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et confirme la vocation résidentielle de la Communauté de Communes.

PLUi des Vosges du sud : inventaire du patrimoine bâti

Programme partenarial

Maître d'ouvrage
Communauté de communes des Vosges du sud

Autres partenaires
UDAP, DDT, associations locales

Référent / Contact
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Les traces de l'histoire locale

L'élaboration du PLUi de la CCVS a donné lieu à un examen approfondi de la question du patrimoine. L'histoire locale, marquée par l'activité agricole du piémont des Vosges et par l'aventure industrielle minière puis textile, a laissé des traces importantes sur lesquelles peut s'ériger l'urbanisation de demain.

Un inventaire de la composition du patrimoine local a été synthétisé dans le diagnostic du PLUi. Il a mis en évidence des usages et une visibilité variables selon les communes.
Bâtiments agricoles, maisons de maître, maisons ouvrières, anciens sites miniers, ensembles industriels textiles ou encore sites militaires, le diagnostic a permis l'identification des questions essentielles du patrimoine local, en fonction de leur répartition géographique, de leurs caractéristiques spécifiques, de leur capacité à représenter l'histoire locale et à être le support d'une urbanisation respectueuse des traces du passé.

Outre la rédaction du diagnostic, des fiches ont identifié les catégories de patrimoine présentes sur le territoire de la CCVS. Enfin des fiches techniques plus détaillées décrivent quelques sites importants, par leur ampleur ou leur position géographique, afin de préparer la réflexion sur leur devenir.

Une démarche collective

Ces éléments d'identification et de réflexion sur le patrimoine des communes ont fait l'objet de plusieurs échanges avec les acteurs locaux, dont l'objectif visait une sensibilisation au rôle de cette thématique dans l'élaboration du projet de PLUi et un partage de la connaissance avec l'ensemble des acteurs (élus, associations, UDAP, DDT).

Ainsi, deux ateliers ont proposé une sensibilisation à cette thématique et un questionnement spécifique sur des sites particuliers.
Le patrimoine de la CCVS a également fait l'objet d'un club PLUi sur l'intégration de cette thématique dans la démarche de construction des PLUi.

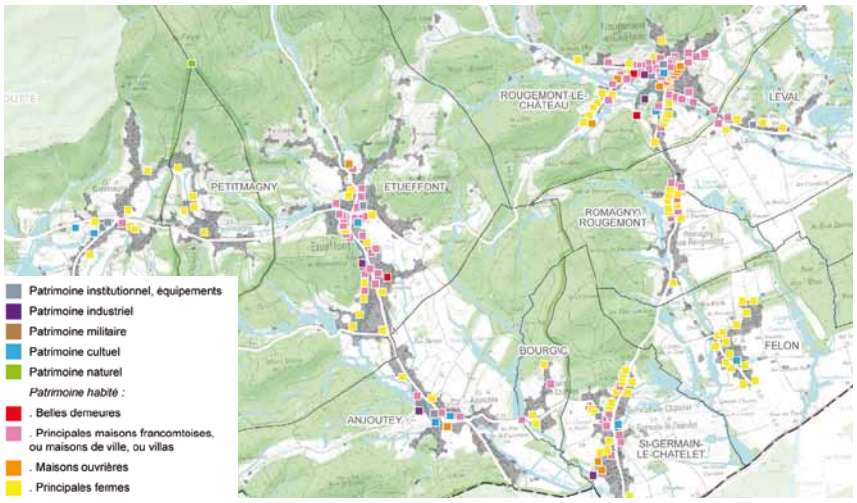

Du diagnostic aux projets

Pour préparer les capacités de valorisation des espaces patrimoniaux, certains sites ont été identifiés comme secteurs de projets, permettant de montrer leur pertinence pour le développement de l'urbanisation, d'encourager la reconversion des sites industriels majeurs, d'anticiper leurs évolutions et d'encourager leur requalification.

Les réflexions menées ont permis de construire une partie des orientations du PADD du PLUi visant à préserver les éléments majeurs du patrimoine et à intégrer pleinement cette thématique dans le projet local.
Enfin, des règles spécifiques vont prochainement traduire ces orientations, afin de concrétiser la volonté politique d'asseoir une partie du projet sur les traces historiques du territoire, donnant du sens au cadre de vie.

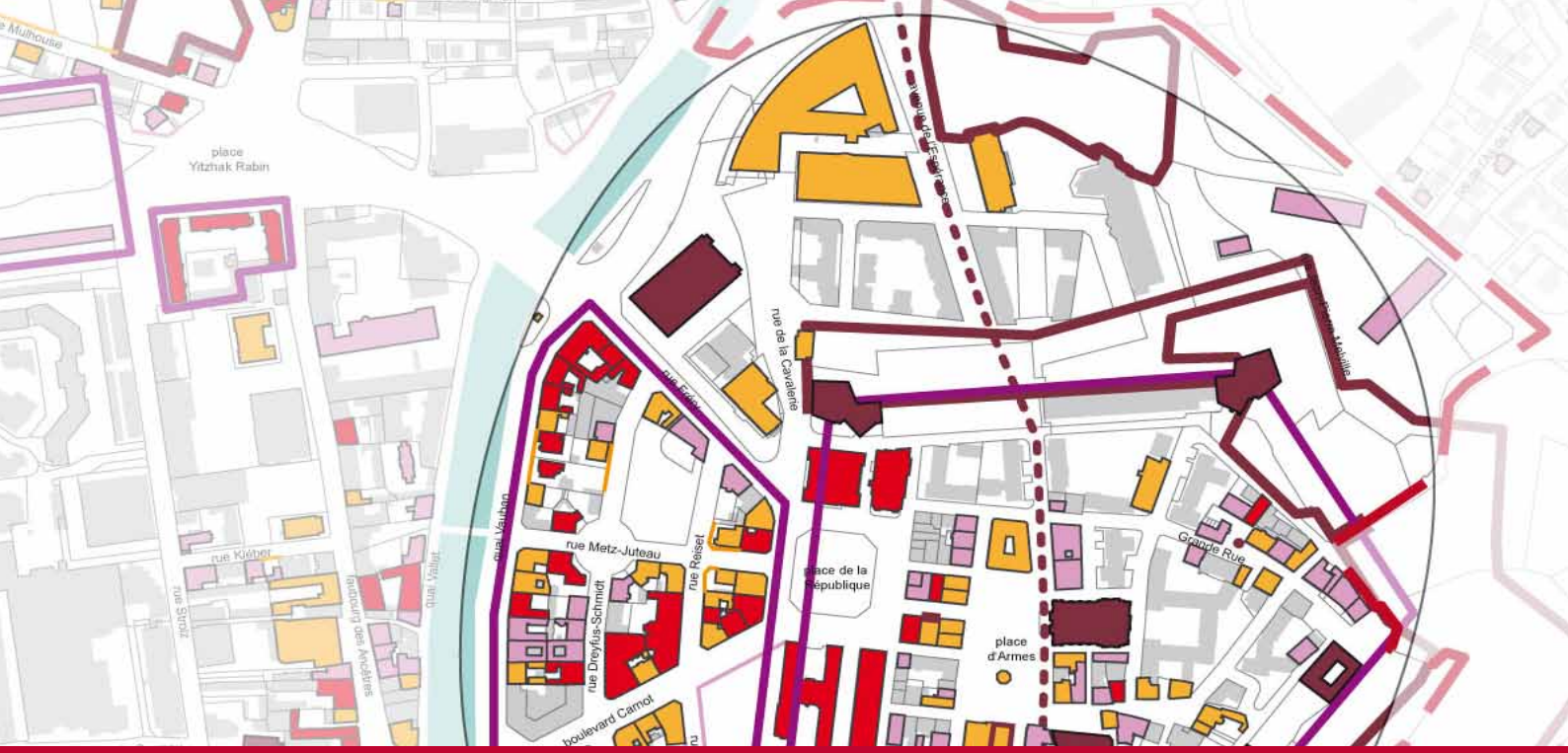

Conception urbaine

- Action Cœur de Ville : diagnostic urbanistique
- La place de la République à Belfort
- Le secteur du Pont de Roubaix à Belfort
- La ZAC du Parc-à-Ballons : atlas des opérations immobilières
- Le site de l'ancienne centrale laitière des Forges à Belfort
- Les Ouches, aménagement d'un nouveau quartier à Froidefontaine
- Le Pré Taureau : vers un lotissement communal à Froidefontaine

Action Cœur de Ville : diagnostic urbanistique

le volet relatif à l'analyse urbaine du dossier Cœur de ville

Programme partenarial 2019

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
Grand Belfort Communauté d'Agglomération
Partenaires
Services techniques du GBCA
Référent / Contact
Julien Journeault / jjourneault@autb.fr

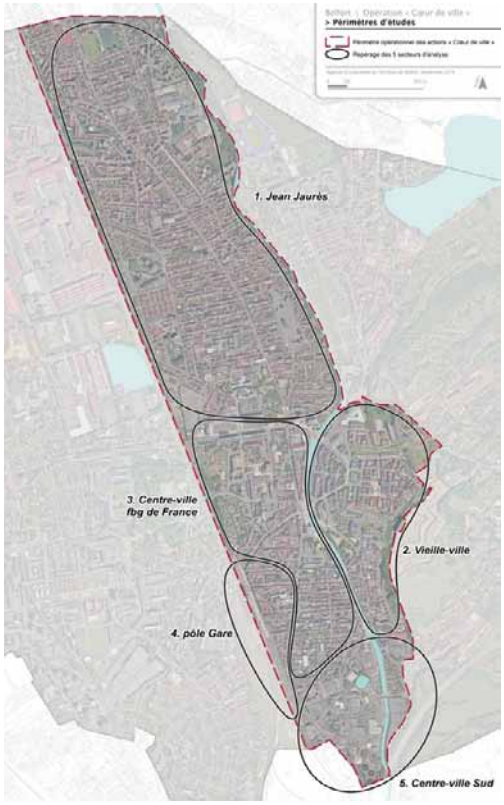

1/ Le contexte

La ville de Belfort est engagée dans le programme national « Action Cœur de ville » (ACV) depuis la signature de la convention le 28 septembre 2018. Fin 2019, la convention « Action Cœur de ville » a été transformée en « Opération de revitalisation du territoire » (ORT).
La Ville pilote diverses études inscrites dans la phase d'initialisation du programme. Parmi celles-ci, l'AUTB élabore un diagnostic territorial d'une part, et un diagnostic urbanistique d'autre part.
Ce diagnostic vise à caractériser l'ensemble des secteurs couverts par le périmètre ACV, et émettre des pistes d'actions pour compléter celles déjà identifiées ou retenues par ailleurs.

2/ Une analyse par quartier

Le périmètre ACV couvre une grande part de la ville de Belfort, si l'on excepte les quartiers Est et Ouest, allant de la limite Sud (entrée de ville Belfort / Danjoutin) à la limite Nord avec Valdoie. Afin de faciliter la lecture et l'analyse, le diagnostic urbanistique s'appuie sur une subdivision en secteurs — rappelant le principe de quartiers — utilisée lors d'une étude antérieure relative au commerce (cf. UPcity, 2018). De plus, le diagnostic évoque différentes thématiques, traitées de manière similaire pour chaque quartier à des fins de comparaison, et traduites par plusieurs cartographies à l'échelle des subdivisions par secteur ou à l'échelle globale du périmètre complet : espaces publics, espaces verts, patrimoine bâti, fonctions urbaines, mobilité, projets engagés ou en réflexion, points noirs, points forts, coupures urbaines, etc. L'ensemble peut évoquer un mini atlas analytique en version papier, ou le principe d'un SIG ultérieur en version interactive.

3/ Des pistes d'aménagements urbains

Pour chacun des secteurs, une petite liste d'interventions en matière d'aménagement urbain est proposée. Les sujets sont variés de même que l'ampleur des travaux à mener. Ce sont des pistes identifiées parmi d'autres, avec une estimation de priorité, qui restent à approfondir au travers d'études. Il s'agit tantôt d'un réaménagement d'espace public, tantôt de réhabilitation bâtie, de restructuration, ou de résorption de locaux vacants significatifs, ou encore de plan-guide.
Ces propositions d'actions urbaines sont complémentaires aux autres actions identifiées ou déjà engagées, parfois moins visibles du public.

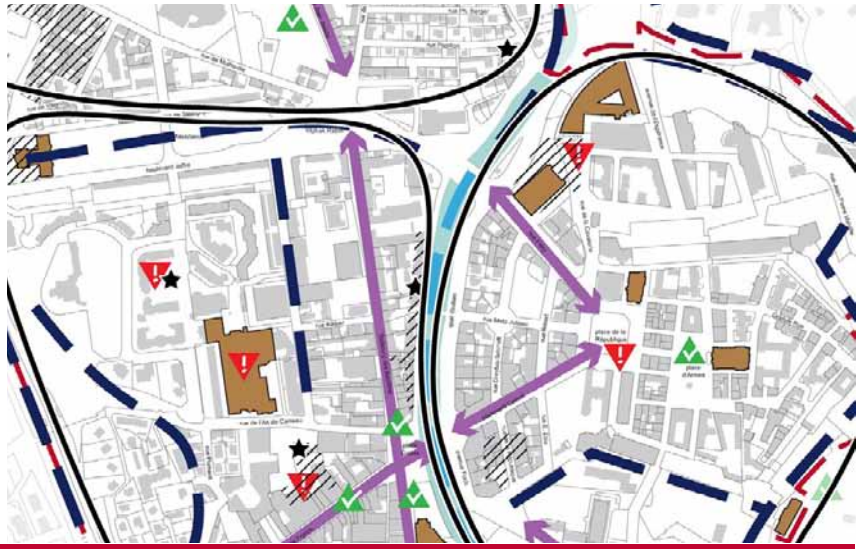

La place de la République à Belfort

Projet de renouvellement d'un espace public majeur du centre ancien

Programme partenarial

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
Ville de Belfort

Partenaires
UDAP, Services techniques de la Ville

Référent / Contact
Julien Journeault / jjourneault@autb.fr

L'articulation de deux tissus urbains historiques

À l'emplacement de l'ancienne Porte de France, la place de la République articule d'une part le quartier historique de la Vieille-ville inscrit dans le pentagone fortifié de Vauban, et d'autre part le quartier néo-haussmannien Carnot.
Elle concentre administrations, équipements et institutions régaliennes telles que la Préfecture et le Palais de Justice, dont les façades tiennent davantage de l'architecture néo-hausmmannienne que de la Vieille-ville.

Une image à renouveler

Quant à l'espace même de la place, son aménagement a très peu évolué depuis de nombreuses décennies. Seules quelques adaptations ont facilité l'organisation du stationnement sur et autour de l'espace central.
Alors que des aménagements relativement récents ont eu lieu de part et d'autre en centre-ville, la place de la République semble stagner en termes d'image urbaine, et se limite à sa disposition de « nœud » circulatoire.
Elle relève pourtant d'un enjeu supplémentaire de par sa situation aux portes d'un site patrimonial et touristique.

Une étude de définition et de programmation dans le cadre du dispositif 'Action Cœur de Ville'

Le dossier Action Cœur de Ville, projet global pour Belfort et son territoire, inscrit la place de la République parmi les secteurs stratégiques de revalorisation.
À la demande des services de la Ville, l'agence d'urbanisme a engagé une réflexion sur cet espace central quant à son rôle dans le quartier et au-delà, son fonctionnement quotidien et ses fonctions temporaires, son image dans la chaîne des espaces publics du centre touristique...
Il s'agit d'établir un diagnostic urbain partagé, comme préalable à des études de réaménagement de l'espace public.
Suite à plusieurs points d'étape techniques, une réunion a été organisée au printemps 2019 afin de présenter au maire de Belfort les principales problématiques attachées à ce lieu, ainsi que les grandes lignes d'une démarche de projet et les étapes clés qui restent à engager.

Le secteur du pont de Roubaix à Belfort

Enjeux urbains et hypothèses d'évolution de l'ouvrage et de ses abords

Programme partenarial 2019

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
Ville de Belfort

Partenaires
Services techniques de la Ville

Référent / Contact
Julien Journeault / jjourneault@autb.fr

1/ La situation

Localisé à mi-hauteur dans le plan de la ville, le pont de Roubaix est un ouvrage d'art ancien, datant de 1931. Il relie le quartier du faubourg des Vosges au parc d'activités Techn'Hom vers le stade des Trois Chênes, en franchissant la rue de Thann et les voies ferrées.
Le pont est vieillissant, et de nombreuses inspections techniques et réparations consécutives sont organisées annuellement. Malgré cela, le pont ne cesse de présenter des signes de détériorations continues qui suggèrent une réhabilitation en profondeur de l'ouvrage.
Avant de changer de stratégie d'entretien du pont et de s'engager dans de lourds travaux à programmer, la Ville a confié à l'AUTB une étude urbaine pour faire le point sur le rôle et le fonctionnement de l'ouvrage dans le quartier afin de mieux cerner les conséquences éventuelles en cas de modification de la situation actuelle.

2/ Un pont singulier

Le pont de Roubaix a la particularité de disposer de trois rampes disposées en équerre : une à l'Est depuis le faubourg des Vosges, dans le prolongement de la rue de Lille, et deux depuis Techn'Hom, parallèles aux voies ferrées dans l'axe de l'avenue des usines. De plus, le pont de Roubaix est reconnaissable par son architecture en béton armé constituée de nombreux poteaux étroits et resserrés et par sa silhouette de 220 m de long visible depuis les Trois Chênes.

3/ De multiples usages

Malgré la présence d'un passage sous rail pour piétons et cyclistes situé à proximité, le pont de Roubaix compte de nombreux usagers, tous modes confondus et tous engins à roues ou roulettes possibles, exceptés les poids lourds interdits. Le trafic routier recensé confirme les habitudes de traversée d'un quartier à l'autre. Par ailleurs, une halte ferroviaire TER a été reconstruite contre la rampe sud, du stationnement est organisé sous le pont côté Techn'Hom, et une grande maison médicale en construction face au pont va ouvrir au public courant 2020... soit autant d'usages supplémentaires en rapport à l'ouvrage.

4/ Des évolutions présentées pour comparer

Après l'analyse de l'état des lieux, l'étude explore les possibilités d'intervention : conservation et réhabilitation du pont existant, transformation par démolition partielle du pont, démolition complète avec ou sans reconstruction d'un ouvrage de franchissement. Les conséquences en matière de paysage, d'aménagement des abords et de circulation sont notamment soulignées.

La ZAC du Parc-à-Ballons : atlas des opérations immobilières

Formes urbaines, types bâtis et indicateurs de densité

Programme partenarial 2019

Partenaires
Ville de Belfort / Sodeb

Support / Format
PDF en format A4 - 28 pages

Référent / Contact
Julien Journeault / jjourneault@autb.fr

L'émergence d'un nouveau quartier

Depuis le lancement de la Zone d'Aménagement Concertée du Parc-à-Ballons il y a une quinzaine d'années, les opérations immobilières de ce nouveau quartier d'habitat en renouvellement d'anciens terrains militaires ont élargi l'offre résidentielle et profondément transformé le paysage.

Le programme de la ZAC s'étant heurté à un rythme de réalisations très variable, ses objectifs ne sont toutefois pas tous réalisés à ce jour. C'est pourquoi la Ville de Belfort souhaite réinterroger les perspectives de ce secteur, et en reconsidérer la trajectoire au regard des attentes actuelles.

20 Belfort | Parc-à-Ballons

Les Savourines (2009) Bouygues

74 logements privés

Ilots 2 et 4 de la ZAC

Caractéristiques de l'opération

- Promoteur : Bouygues
- Type bâti : collectif
- 14 bâtiments
- 74 logements
- Types de logements : 6 T1, 26 T2, 26 T3, 12 T4, 4 T5
- Prix de sortie : 2 215 €/m²

Caractéristiques urbaines

- Densité bâtie : 125,4 logt/ha
- Superficie terrain : 5 900 m² (total)
- Emprise bâtie : 2 346 m² (total)
- Stationnement : parking et carport
- Espaces verts : faible part ; quelques jardins privatifs en RdC
- Limites : clôtures et portails

125 densité

emprise bâtie

Caractéristiques architecturales

- Forme bâtie : immeuble plot
- Dimensions bâti : - petit modèle : 6,50 x 10 m
  - grand modèle : 12 x 20 m
- Niveaux : variables selon bâtiment, du R+1 au R+3+A
- Architecture - Forme urbaine :

Juxtaposition de plusieurs bâtiments isolés, à base rectangulaire, alternant trois modèles types faisant varier gabarit, orientation et 'prestations de façades' (parements bois ponctuels, balcons, attiques, toitures à un pan ou deux pans inversés...). Leur implantation assure la tenue des alignements et des angles de l'îlot ouvert, les grands gabarits étant côté avenue du Parc.

Commentaire

Un petit nombre de caractéristiques originales suffit à générer un 'produit' immobilier intéressant et inhabituel dans le paysage belfortain. Bien que l'ensemble esquisse un paysage cohérent, on peut regretter qu'il n'y ait pas d'interaction entre bâtiments, seulement un écho architectural. Chaque bâtiment reste autonome, et la présence de clôtures interdit une traversée des îlots pourtant semi-ouverts.

25 | Atlas des opérations immobilières de la ZAC du Parc-à-Ballons AUTB 04/2019

Un bilan critique des réalisations

Cet inventaire réunit des données issues de l'observatoire de l'activité immobilière (promoteur, nombre et types de logements, prix de sortie...), des indicateurs de densité (nombre de niveaux, part d'emprise bâtie, nombre de logements à l'hectare...) et une description des principales caractéristiques urbaines et architecturales des opérations réalisées à ce jour dans la ZAC.

Chacune de ces opérations immobilières (une vingtaine) est présentée sous la forme d'une fiche synthétique illustrée comprenant carte de situation, plan des emprises bâties et non bâties à l'échelle de la parcelle, indicateurs chiffrés et photos des constructions dans leur contexte. Une notice rédigée marie approche descriptive et commentaire critique, pour une approche qualitative de chaque réalisation.

Ce panorama est à mettre en parallèle avec les autres grands programmes résidentiels belfortains récemment livrés ou attendus à moyen terme. Il pourra alimenter la réflexion en cours de la Ville sur les voies et moyens à même de donner une nouvelle impulsion au quartier, via notamment une mise à jour du schéma directeur (ajustement du périmètre, réflexion sur les fonctions urbaines, réorientation des capacités foncières restantes, etc.).

Site de l'ancienne centrale laitière des Forges à Belfort

Pistes d'aménagement pour un quartier en mutation

Programme partenarial 2018-2019

Partenaire principal / Maître d'ouvrage
Ville de Belfort
Service Urbanisme - Service Environnement

Support / Format
Notes d'enjeux et carnet de croquis

Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

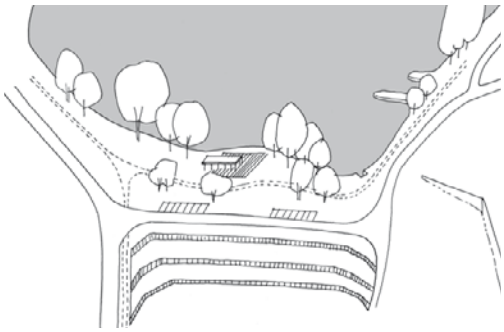

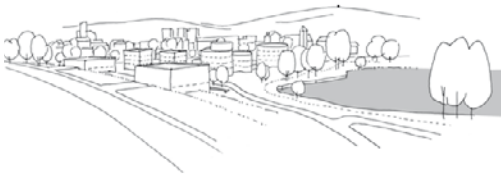

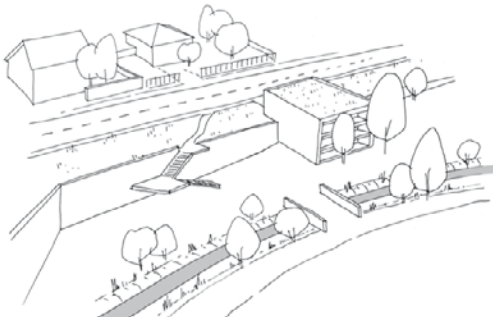

Une réflexion stratégique inscrite dans la durée

Depuis l'arrêt des activités de la Laiterie en 2012, puis la démolition des anciens bâtiments industriels, l'AUTB a déjà été associée à plusieurs reprises aux réflexions sur l'avenir des terrains libérés.
Après avoir retracé dans les grandes lignes les éléments de connaissance du site et les projets successifs dont il a été l'objet au cours des dernières années, l'Agence explore des pistes alternatives pour l'aménagement de ce secteur.
Une note fait état des pistes de réflexion sur la programmation d'un projet urbain et architectural. Elle mentionne explicitement quelques points de vigilance quant au futur aménagement : définition d'objectifs partagés et importance du suivi, intégration poussée des atouts du site et de son environnement, engagements pour un urbanisme durable, phasage et pilotage des opérations, organisation des fonctions temporaires s'il y a lieu...

Un scénario d'aménagement illustré par le dessin

Des croquis de principe viennent à l'appui de l'expression classique du projet en plans et coupes. Les principaux espaces du site sont ainsi représentés dans leur possible état futur, illustrant plusieurs options de desserte automobile, traitement des espaces publics sur la berge de l'étang, découverture de l'ancien canal usinier, valorisation des vues structurantes, insertion du projet dans le relief du talus, définition d'îlots adaptés à des opérations immobilières courantes, principes de phasage ou encore recommandations sur les futures constructions (implantation, hauteur, volumétrie).

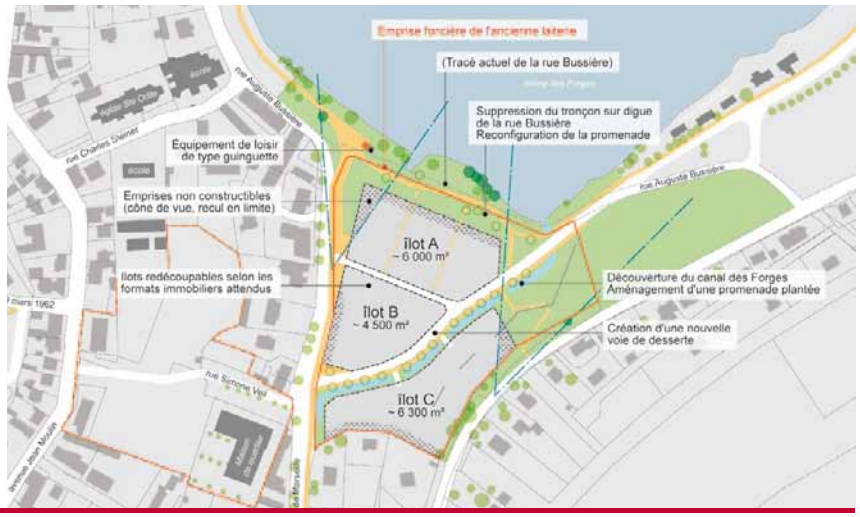

Les Ouches, aménagement d'un nouveau quartier à Froidefontaine

Étude de faisabilité

Contrat extérieur, 2019

Maître d'ouvrage
Commune de Froidefontaine

Support / Format
Papier, 22 pages

Référents / Contacts
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

Impulser une dynamique opérationnelle

En parallèle de la révision de son Plan Local d'Urbanisme, la commune de Froidefontaine a souhaité mener une étude sur une zone à urbaniser (AU) pour renforcer l'implication locale autour d'un projet de développement résidentiel.
L'étude présente les principales procédures d'aménagement pouvant être mises en œuvre (Zone d'Aménagement Concerté, lotissement, AFU), une esquisse d'aménagement et son approche financière.

Frais		
	Frais bancaires	
	Indemnités agricoles	
	Frais de gestion (AMO)	
	Coût AFU (constitution et gestion)	
	Notaire	
TOTAL FRAIS		
Travaux		**Total**
	Voirie	355,00 ml
	Chemins piétons	100,00 ml
	EU +EP	275,00 ml
	Noue	160,00 ml
	Bassin de rétention	400,00 m³
	AEP	325,00 ml
	EDF	325,00 ml
	Eclairage	355,00 ml
	Télécom	325,00 ml
	ERDF (Transformateur)	1,00 u
	France Télécom (convention de raccordement)	1,00 u
	Imprévus	10%
	Maîtrise d'Œuvre+Contrôle	480 920,00 €

La confiance donnée à la maîtrise d'ouvrage publique

Suite à la réunion, un questionnaire a été envoyé afin de connaître les tendances souhaitées par les propriétaires pour l'aménagement : dans la majorité des réponses, la confiance était donnée à la commune pour qu'elle procède à l'acquisition des terrains et prenne en charge l'aménagement du nouveau quartier.

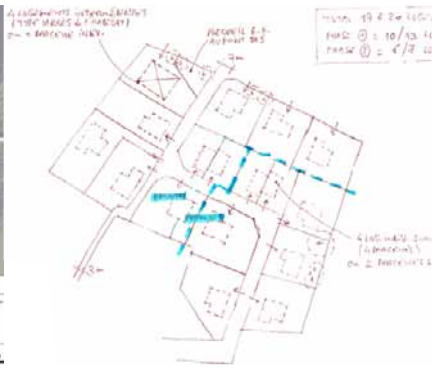

À la rencontre des propriétaires et des riverains

La réflexion menée sur les procédures d'aménagement a orienté la commune sur la procédure d'Association Foncière Urbaine (AFU) qui permet de fédérer les propriétaires pour réaliser une opération d'aménagement. Le contexte des Ouches s'y prêtant plutôt bien car le secteur, d'une superficie d'environ 1,6 hectare, compte 13 propriétaires différents dont la commune de Froidefontaine. L'AFU présente de nombreux avantages en permettant notamment de réaliser à plusieurs ce qu'un propriétaire ne peut faire seul, de valoriser les terrains, ou de pouvoir également conserver la pleine propriété des terrains.

Une rencontre avec les propriétaires et les riverains a été organisée afin de leur présenter notamment le principe de l'AFU et une esquisse d'aménagement. Cette réunion a été l'occasion de sensibiliser les propriétaires sur la valeur réelle de leur foncier et sa valorisation possible en fonction de la procédure d'aménagement choisie.

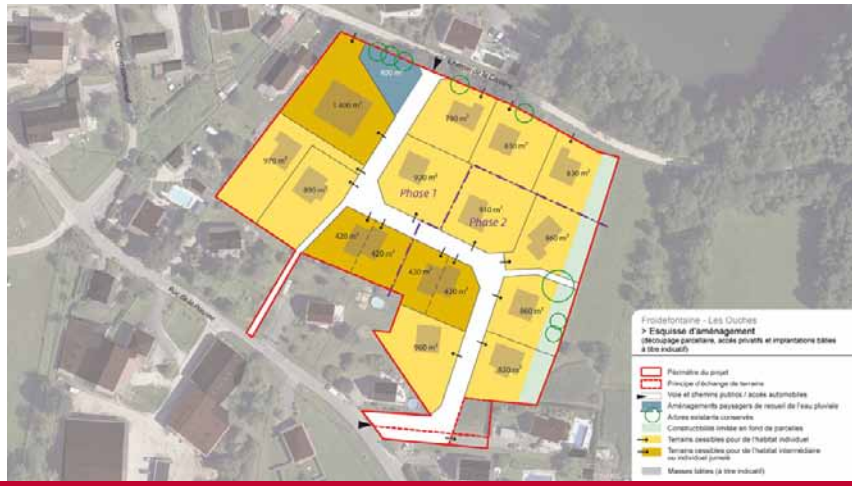

Le Pré Taureau : vers un lotissement communal à Froidefontaine

Étude de faisabilité

Contrat extérieur, 2019

Maître d'ouvrage
Commune de Froidefontaine

Support / Format
Papier, 10 pages

Référents / Contacts
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

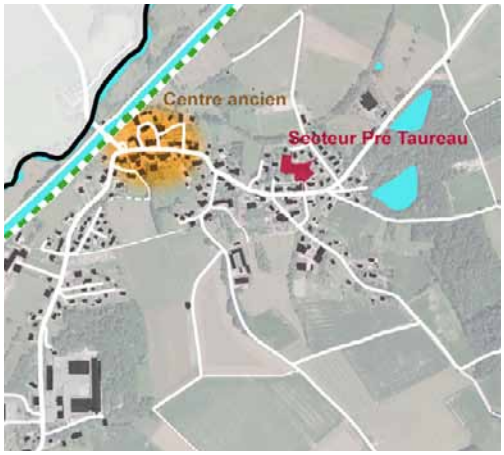

Accompagner la maîtrise d'ouvrage publique en phase pré-opérationnelle

Dans un premier temps, la note de faisabilité détaille les caractéristiques du secteur à urbaniser (environ 43 ares) : site et situation, cohérence avec le projet de PLU, contexte foncier notamment.
Elle propose ensuite des principes schématiques pour un lotissement communal de l'ordre de cinq à six lots (points d'accès, type et largeur de voie de desserte automobile, liaisons piétonnes, découpage parcellaire indicatif, aménagement et gestion des espaces collectifs, réseaux, etc.).
Elle présente enfin une estimation chiffrée des coûts de viabilisation à la charge de la commune.

Permettre le développement résidentiel au sein de la zone urbanisée

Dans son projet de révision du Plan local d'urbanisme, la commune de Froidefontaine prévoit un développement ambitieux de sa population pour les deux décennies à venir. Dans un contexte où les collectivités doivent répondre à des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, justifier de l'ouverture de zones à urbaniser demande des prévisions démographiques fines et un calcul des besoins fonciers ajusté.

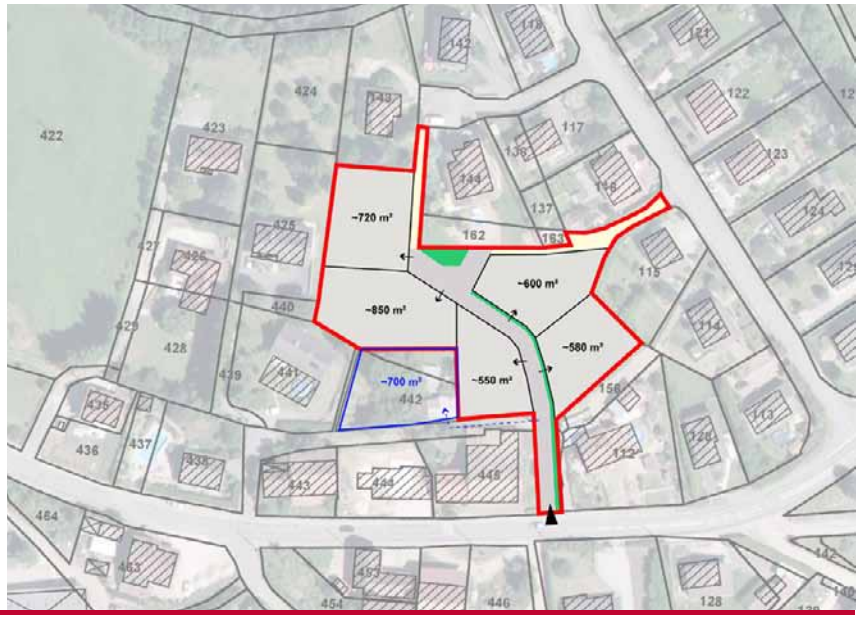

Travaux	Quantité
Voirie partagée (dont retournement)	110 ml
Chemins piétons	90 ml
EU + EP	160 ml
Noue	75 ml
Espace planté	100 m²
AEP	160 ml
EDF	90 ml
Éclairage	90 ml
Télécom	90 ml
Convention de raccordement	1 u.
Imprévus	10 %
Maîtrise d'œuvre + contrôle	8 %
Total	

AUTB
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

L'agence - Productions - Actualités - Ressources -

Urbathème est l'infolettre graphique de l'AUTB, diffusée en alternance avec Cartothème. Chaque livraison met l'accent à la fois sur un domaine de l'aménagement du territoire et sur un savoir-faire de l'agence. Grâce aux études en lien, le lecteur peut s'il le souhaite aller plus loin dans la compréhension du sujet traité.

Belfort, cœur de ville : diagnostic urbanistique
URBATHÈME #4 03/2020

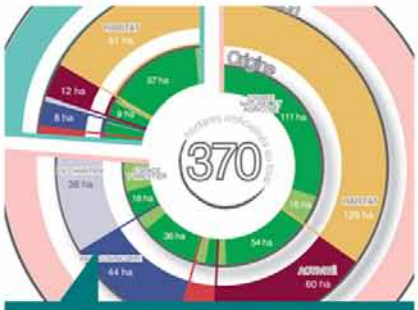

Bilan du SCoT : Artificialisation entre 2011 et 2017
URBATHÈME #3 11/2019

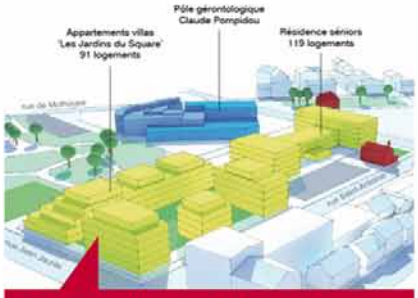

ZAC de l'Hôpital à Belfort
Modélisation 3D
URBATHÈME #2 10/2019

Animation - Diffusion - Ressources

- Saône-Rhin-Rhône : Rencontre des agences d'urbanisme
- Club PLUi Bourgogne-Franche-Comté
- Perspectives pour le développement économique dans la CCVS (Atelier-Débat)
- Les infolettres graphiques de l'AUTB
- La communication numérique de l'AUTB
- La documentation et les archives de l'AUTB

Saône-Rhin-Rhône : Rencontre des agences d'urbanisme

Le renouveau d'un réseau

Programme partenarial 2019

Maître d'ouvrage
AUTB

Autres partenaires
ADUPM, AUDAB, AUSB, AURM, FNAU

Accès
www.autb.fr

Référent / Contact
Bruno Vidalie / bvidalie@autb.fr

le réseau des agences d'urbanisme Saône Rhin Rhône

L'union fait la force

Les agences d'urbanismes sont fédérées au niveau national dans le cadre de la FNAU, qui se situe à Paris au sein d'un pôle de compétence tournée vers les collectivités locales. Le « pôle Joubert » regroupe France Urbaine, AdFC, GART, Ville et Banlieue, FNSCoT et FNAU.
Dans le but de mettre en place un effet de réseau similaire, mais avec plus de proximité, les agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté, avec celle de Mulhouse, se sont accordées pour relancer un groupement ancien qui avait ralenti son activité.

Le réseau

Le réseau se veut cohérent par sa géographie : l'axe Rhin-Rhône-Saône, qui structure un espace transrégional dont la lisibilité doit être défendue.
Le réseau est un espace de coopération et de partage entre les équipes, sur des bases légères, sans la pesanteur d'une organisation coûteuse, mais capable de s'unir pour proposer des prestations.

Une journée de rencontre à Belfort

Initiée par l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, la rencontre du 14 octobre 2019 a eu pour objet de présenter l'acte fondateur et les principes du réseau, en présence des présidents des agences.
Après signature de la charte et une matinée consacrée au moment technique, trois visites de terrain ont été suivies par les équipes.

Les agences œuvrent aux transitions

Dans une période où l'on a tendance à tenir un discours alarmant mais peu constructif sur les enjeux environnementaux, les agences ont présenté puis échangé sur des actions précises dans des domaines très divers :

- Mulhouse : demain, 100 aires de co-voiturage dans le Sud Alsace.
- Belfort : la question de l'énergie dans le PLUi des Vosges du sud.
- Besançon : réinterroger nos territoires face au changement climatique autour des îlots de chaleur.
- Montbéliard : une nouvelle vie sur la friche industrielle « Burgess Norton ».
- Sud Bourgogne : le paysage culturel des bocages du Charolais-Brionnais.

Club PLUi Bourgogne-Franche-Comté

Santé et procédure au programme des clubs en 2019

Partenaire principal
DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Autres partenaires
Région Bourgogne-Franche-Comté
Les DDT de la région
ADU, AUDAB, AUSB

Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr

L'AUTB partie prenante de l'équipe d'appui aux territoires

Le Club PLUi de Bourgogne-Franche-Comté a vocation à accompagner les intercommunalités dans l'élaboration de leur PLUi en favorisant, au plus près des territoires, l'échange d'expériences, le partage de méthode et d'information propres à cet outil de planification intercommunale.
L'équipe d'appui pilotée par la DREAL Bourgogne Franche Comté reste composée de la Région, des DDT des différents départements de la Région, du CEREMA et des quatre Agences d'Urbanisme.

Ces clubs sont notamment à destination des collectivités et des professionnels en charge de PLU intercommunaux.
Les contributions sont accessibles sur le site national du club PLUi et sur le site de la DREAL BFC.

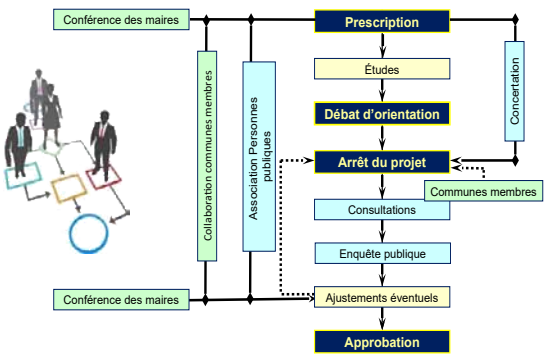

Santé et urbanisme : un club thématique en mars 2019 à Buxy

Cette journée organisée en association avec le Club EcoQuartier a rassemblé près de 70 personnes, élus et techniciens de collectivités mais aussi différents partenaires de l'aménagement.
Les interventions de la matinée ont permis de cerner les interactions entre l'aménagement du territoire, la conception de la ville et la santé des habitants.
Cette journée a été l'occasion de présenter les enjeux du 3ème « Plan Santé » en préparation. Les collectivités « témoins » à la table ronde ont pu partager leur expérience en matière de traduction des enjeux de santé dans un document d'urbanisme.

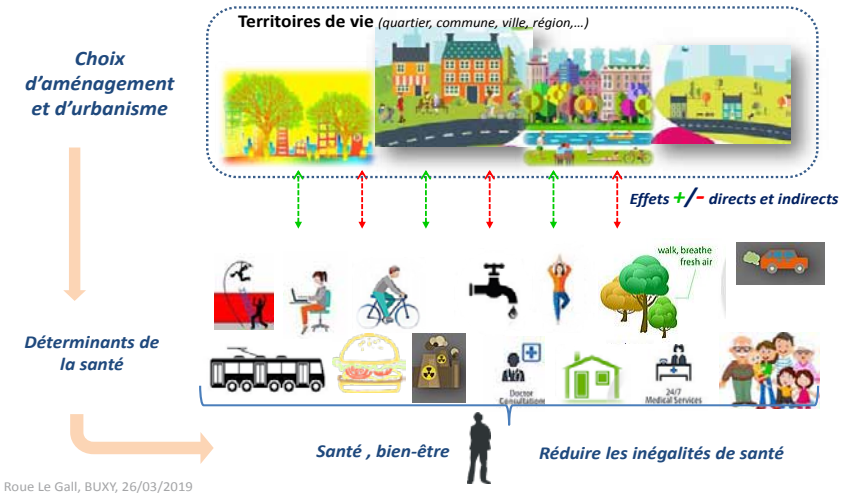

Roue Le Gall, BUXY, 26/03/2019

Anticiper les étapes de construction et d'application du PLUi

Le 5 décembre 2019, le Club PLUi BFC s'est réuni à Besançon.
Il a été l'occasion d'échanger au sujet de la procédure souvent perçue comme un parcours long et complexe qui doit mener à l'approbation du PLUi. Le cadrage réglementaire fixe les principaux jalons de la procédure mais laisse également une large place à l'initiative des collectivités pour définir les étapes intermédiaires.
Élaborer un PLUi impose une procédure plus complexe (conférences des maires, débat du PADD à deux échelles) et une vigilance accrue de la part de la collectivité et du bureau d'études.
Toutefois, le PLUi permet à la collectivité de développer sa logique d'ensemble et ses ambitions et autorise toute créativité pour la concertation.
La journée Club PLUi a permis d'associer paroles d'experts et témoignages de collectivités pour assurer un maximum d'échanges notamment autour des points de vigilance réglementaires.

CCVS : perspectives pour le développement économique local

Atelier-débat thématique du 8 avril 2019 à Etueffont

Partenaires
Communauté de communes des Vosges du sud
Ecooparc Munster

Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr

Accès
www.autb.fr/actualites/les-ateliers-debats/

Une économie en mutation

Dans le cadre de la concertation du PLUi, cette rencontre animée par l'AUTB interroge les défis de la transition économique dans la communauté de communes des Vosges du sud.

Ce territoire est pourvoyeur d'emplois car son tissu économique est très diversifié, avec quelques entreprises et services qui offrent de nombreux emplois en même temps que l'on compte de très nombreux établissements sans salarié.

Cependant, 70% des actifs sortent du territoire pour aller travailler et 50% des postes sont pourvus par des actifs résidant à l'extérieur de la CCVS.

Ainsi, l'armature économique en place doit être confortée par la valorisation des activités existantes et la CCVS doit rechercher une nouvelle dynamique pour conserver l'emploi sur son territoire ou le relocaliser.

Des territoires qui innovent, des acteurs qui coopèrent

L'exemple d'ECOOPARC dans la vallée de Munster présente une démarche innovante en tant qu'activateur de coopérations économiques locales. Les collectivités et les acteurs locaux sont réunis sous la forme de plusieurs collectifs fonctionnant en « groupe projet » afin de faire naître les idées. La vallée de Munster comptant de nombreuses jeunes entreprises ainsi que des structures artisanales, cette démarche permet de rapprocher les entrepreneurs isolés pour créer des réseaux qui s'établiront ensuite dans les tiers-lieux. La création de cette coopération et son développement se fait avec les acteurs présents qui deviennent ainsi les meilleurs ambassadeurs du mouvement.

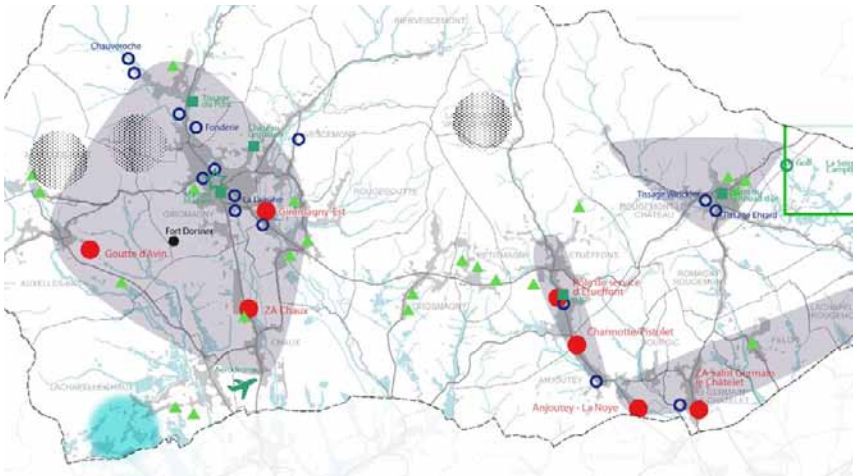

Un réseau local à structurer

Les échanges lors de cet atelier-débat ont fait apparaître des situations variées : la CCVS dispose d'un lieu mais n'a pas encore formé de « groupes projets » destinés à l'animation. Ce serait une solution pour un territoire en recherche de nouvelles perspectives économiques, en créant des liens entre acteurs professionnels. Le développement des atouts touristiques des Vosges du sud pourrait pleinement être intégré à cette stratégie, ainsi que les enjeux en matière de mobilité évoqués lors de cet atelier.

C'est dans cette dynamique que la CCVS s'est engagée dans la première étape d'une activation d'un réseau d'acteurs au sujet de l'économie circulaire et du PLUi.

Les infolettres graphiques de l'AUTB

Une lecture originale de l'actualité de l'urbanisme

Programme partenarial

Maîtrise d'ouvrage
Interne

Référent / Contact
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Accès
- Diffusion par publipostage
- Présentoir de l'accueil
- Menu 'Ressources' sur autb.fr

L'AUTB publie régulièrement un document concis sur un sujet actuel. L'agence le diffuse sous forme de message à près de 600 destinataires.

Vous souhaitez recevoir CARTOthème et URBAthème : Abonnez-vous via **contact@autb.fr**

12 publications en 2019 :

- NFC : Populations légales 2011-2016
- 2019-2020 : Des projets immobiliers à la hausse
- Les actions du SCoT en faveur de la biodiversité
- NFC : Territoire d'industrie
- Belfort : les formes de la ville
- Un pilier du SCoT : le polycentrisme équilibré
- La bonne dynamique des filières touristiques
- 2006-2016 : Recul des flux domicile-travail
- Modélisation 3D : le futur quartier de l'hôpital à Belfort
- Artificialisation sur l'axe majeur
- Artificialisation entre 2011 et 2017
- Saône Rhin Rhône : 5 agences d'urbanisme en réseau

À l'heure du bilan du SCoT, cinq infolettres de l'AUTB servent de support pour mettre en lumière les grandes thématiques de ce document : les actions du SCoT en faveur de la biodiversité, le polycentrisme équilibré, la bonne dynamique des filières touristiques, l'artificialisation du territoire (sur l'axe majeur et entre 2011 et 2017).

Deux formats : CARTOthème et URBAthème

En 2019, les publications de l'AUTB s'enrichissent avec un nouveau format : URBAthème permet de présenter des éléments d'infographie et des plans à l'échelle réduite.

En quelques minutes, le lecteur apprend l'essentiel sur un thème en rapport avec l'actualité du territoire. Grâce aux études auxquelles Cartothème et Urbathème se réfèrent régulièrement, il peut s'il le souhaite aller plus loin dans la compréhension du sujet traité.

Chaque livraison met l'accent à la fois sur un territoire, un domaine de l'aménagement et un savoir-faire de l'agence.

Cartothème et Urbathème ne sont pas uniquement des lettres de nouvelles : elles peuvent être de véritables appuis et ressources pour compléter des études, des synthèses, ou des analyses rapides du territoire.

Plusieurs sujets d'actualités sont déjà programmés pour 2020 dans les domaines de l'économie, l'environnement, les équipements et services mais l'AUTB se laisse la liberté de s'adapter à l'actualité locale pour des publications toujours plus proches du territoire.

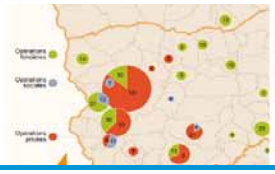

La communication numérique de l'AUTB

Contenus et usages du site internet www.autb.fr

Programme partenarial

Maître d'ouvrage
En interne

Référent / Contact pour « atlaseco.autb.fr et scotbelfort.fr »
Boris Loichot / bloichot@autb.fr

Référent / Contact pour « autb.fr »
Caroline Demeusy / cdemeusy@autb.fr

Un nom de domaine pour plusieurs sites

En plus du site autb.fr, destiné à communiquer sur l'agence et ses productions, il existe deux autres sites basés sur le même nom de domaine : l'atlas des sites à vocation d'activités atlaseco.autb.fr et le SCoT du Territoire de Belfort scotbelfort.autb.fr

Pour répondre à des besoins de concertation, l'agence propose en outre à ses partenaires de réaliser des pages spécifiques pour leurs études, notamment des PLU et PLUi.

Une palette d'outils à disposition

Ce qui devait être à l'origine un outil de communication a évolué sur l'applicatif avec la réalisation de questionnaires en ligne, de cartographies mais également d'applications internes à l'agence.
L'usage du FTP, protocole permettant de transférer des fichiers, est devenu fréquent, notamment pour simplifier l'envoi de fichiers de grande taille.
Ainsi les usages vont se diversifier, aussi bien pour le partage des travaux de l'agence que pour des besoins internes.

Le site internet principal de l'agence

L'aspect visuel du site évolue régulièrement et valorise en priorité les actualités avec une page d'accueil qui leur est consacrée. On y trouve toutes les informations les plus récentes, ainsi que des rubriques fixes telles que "l'album photo du mois", "le livre du mois" et un renvoi à l'actualité de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (séminaires, clubs thématiques, publications, etc.).

Le menu 'Productions' donne accès aux travaux thématiques publiés par l'agence, sous forme de rapports complets ou de résumés (fiches de synthèse).
Des ressources sont à disposition des partenaires comme du grand public, notamment un aperçu du fonds documentaire, un répertoire de cartographies, ou encore des chiffres clés et des liens utiles.

Parmi les nouveautés de cette année, une rubrique "Travaux en cours" mentionne les sujets de réflexion du moment et les principales études engagées, et un domaine de travail 'Équipements & Services' a été ajouté pour traiter d'une dimension qui prend une part de plus en plus grande à l'AUTB (vitalité des pôles de services à la population, équipements scolaires, offre de santé, etc.).

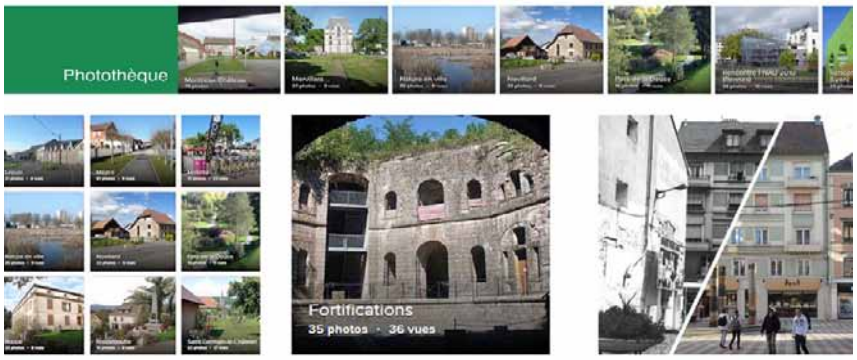

Les albums thématiques — L'album du mois — L'observatoire photographique

Être acteur de sa communication

Des membres de l'équipe alimentent, animent et actualisent le site pour apporter le dynamisme nécessaire à son attractivité.
L'AUTB encourage tous ses partenaires et membres à consulter son site internet qui se trouve être la vitrine du travail de tous ses collaborateurs.

La documentation et les archives de l'AUTB

Structuration et partage des ressources documentaires

Programme partenarial

Maître d'ouvrage
En interne

Partenaire
Archives départementales

Référent / Contact
Caroline Demeusy/ cdemeusy@autb.fr

Conditions d'accès
Sur place / Sur le site de l'agence www.autb.fr

Les archives

Depuis 1977, date de la création de l'agence, les études de l'AUTB ont été enregistrées et conservées, constituant aujourd'hui un ensemble de grand intérêt.
Un travail de tri et de catalogage a été réalisé et il est possible de consulter, sur demande, un listing de toutes les études réalisées par l'agence. Certaines, les plus anciennes, qui n'existent que sous format papier, font l'objet de numérisation pour une meilleure conservation.

La documentation au quotidien

En plus de ses propres archives, l'AUTB gère un arrivage documentaire quotidien. Trois principales ressources sont traitées :

- la presse quotidienne, qui est gérée au jour le jour avec la réalisation d'une revue de presse interne en version numérique destinée aux collaborateurs ;
- les envois des publications du milieu professionnel ainsi que des autres agences d'urbanisme du réseau FNAU ;
- les revues et magazines auxquels l'agence est abonnée comme « le Moniteur », « Urbanisme », « Construction Urbanisme », etc.

Régulièrement, et à la demande des collaborateurs, l'AUTB se porte également acquéreuse d'ouvrages sur tous les thèmes qui lui sont utiles, tels que l'environnement, l'aménagement, la mobilité, l'habitat...

Dans une volonté de valoriser ce fonds, un gros travail de numérisation de tous ces ouvrages a été entrepris cette année afin de proposer un catalogue complet, dans lequel on trouvera un visuel de la couverture, la consultation du sommaire en ligne et une recherche possible par mots-clés.

Les moyens d'accès et de consultation

Les travaux de l'agence – qui regroupent les études, les dossiers, les notes et les documents intermédiaires de travail ou encore des cartes – sont pour la plupart entreposés dans les locaux de l'agence et consultables sur place. Une autre partie est délocalisée aux Archives départementales mais reste accessible et consultable sur demande préalable.

L'AUTB a également extrait de sa documentation plusieurs milliers de diapositives, photographies et négatifs couvrant la période 1978-1989 sur Belfort et son Territoire. Ce fonds a été pris en charge par une personne spécialisée dans la photographie, qui a réalisé un inventaire exhaustif et détaillé de chaque versement. Ainsi, à chaque reportage de l'AUTB correspond un classeur consultable aux Archives départementales.

L'AUTB encourage tous ses partenaires et membres à consulter son fonds documentaire et ses archives.
Des demandes de consultations de la part d'étudiants encouragent aujourd'hui l'AUTB à faire connaître toutes ces archives en passant notamment par le biais du nouveau site internet de l'agence.
Ainsi deux rubriques sont dédiées au fonds documentaire de l'AUTB sur le site internet de l'agence :

- une sélection d'ouvrages de référence portant sur l'aménagement du territoire ;
- une photothèque constituée d'albums par lieu ou par thème, avec la mise en avant d'un 'album du mois' parmi les actualités de la page d'accueil.

Les contrats extérieurs en cours en 2019

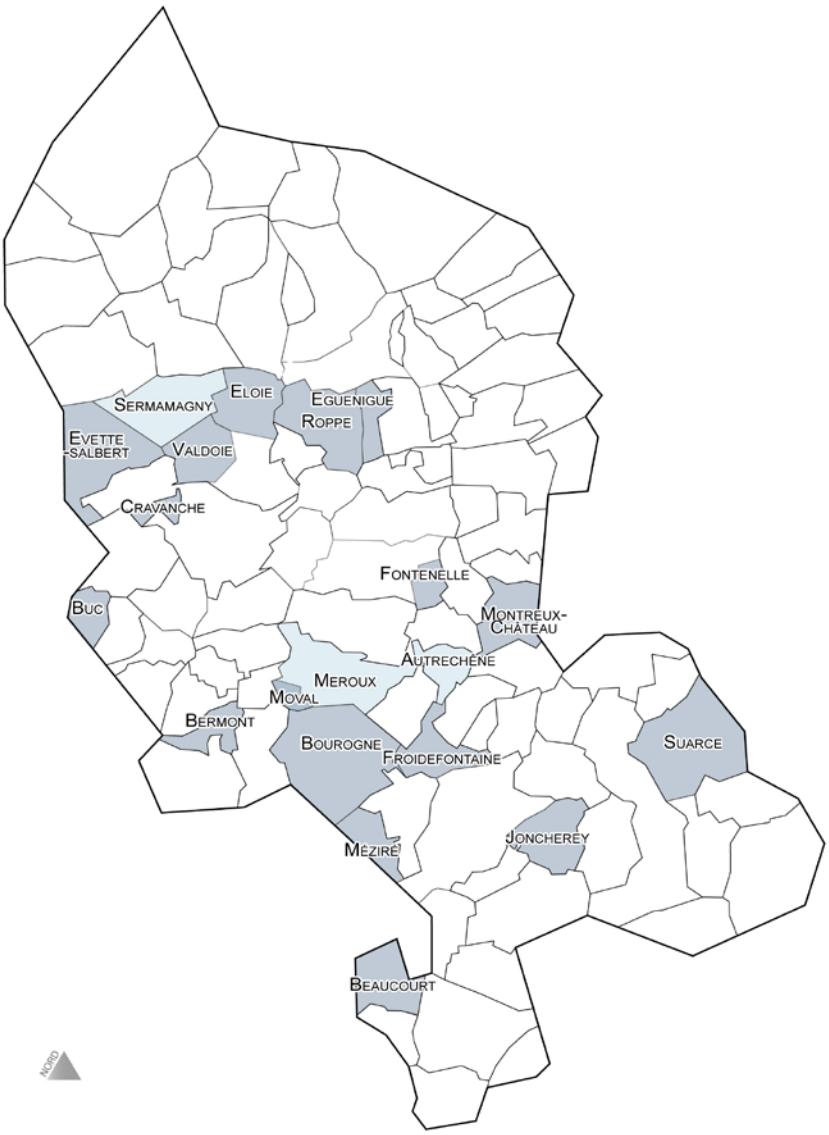

Élaboration ou révision de PLU

- Beaucourt
- Bermont
- Bourogne
- Buc
- Cravanche
- Éguenigue
- Éloie
- Évette-Salbert
- Fontenelle
- Froidefontaine
- Joncherey
- Méziré
- Montreux-Château
- Moval
- Roppe
- Suarce
- Valdoie

Modification simplifiée

- Meroux-Moval
- Sermamagny

Appui supplémentaire

- Autrechêne

PROGRAMME DE TRAVAIL 2020

Le programme de travail de 2020 appelle la continuité dans un grand nombre de domaines. Les missions de l'agence nécessitent en effet un suivi, de la stabilité, de la ténacité et donc une certaine répétition. Pour tout le travail de connaissance, les projets à long terme, les dossiers complexes, les grands axes des politiques d'aménagement… il ne serait pas souhaitable de toujours changer d'objectifs.
L'AUTB veillera aussi à rester un outil de terrain, tourné vers l'appui local, c'est-à-dire à entretenir une qualité d'écoute et une mémoire relationnelle bien instituée.

L'introduction de sujets neufs s'impose toutefois. Ils sont trois à orienter le programme de 2020 :

- **Contribuer aux feuilles de route des EPCI et du Nord Franche-Comté**

  La maturité des territoires après un cycle de réformes des périmètres et des compétences, appelle un temps de réflexion. Les intercommunalités en particulier doivent se projeter sur une nouvelle séquence de six ans qui sera décisive pour le long terme, car c'est maintenant qu'il faut agir en faveur du développement durable, concrètement et pour cela en trouver les moyens. L'AUTB coopérera avec les EPCI à cette fin.

- **Construire l'espace économique**

  L'économie locale dans l'espace et donc l'espace économique, après une année 2019 houleuse, angoissante mais porteuse d'espérance, exige que l'on se concentre sur le lien territoire-entreprise, qu'il s'agisse de foncier, d'immobilier, de fonctionnement global. Tout le dispositif de connaissance de l'AUTB sera rénové et soumis à l'analyse des acteurs locaux pour affiner la stratégie de développement.

- **Les ressources foncières de demain**

  Le modèle d'urbanisation contemporain est questionné de toutes parts. Pour ne pas tomber dans des postures et des jugements hâtifs, l'AUTB va démultiplier son analyse des potentialités foncières, de manière à atteindre les objectifs du SCoT. Le recentrage sur les pôles et la lutte contre le gaspillage appellent une véritable identification des ressources et un diagnostic des mobilisations nécessaires pour qu'elles s'ajustent avec le marché.

1 Enjeux territoriaux, régionaux et locaux 66

2 Planification & Urbanisme réglementaire 69

3 Socio-démographie & Habitat 71

4 Équipements & Services 73

5 Espace économique 75

6 Mobilité 76

7 Environnement 77

8 Conception urbaine 79

9 Animation - Diffusion - Ressources 81

+ Intérêt partenarial et modalités de partage 82

1

ENJEUX TERRITORIAUX, RÉGIONAUX ET LOCAUX

Les questions relatives à l'articulation des échelles de territoires, du régional au local, s'expriment continûment dans le temps long, avec toutefois des accentuations apportées par l'actualité. Les années passées ont été fortement marquées par un vaste chantier de réforme territoriale qui a vu se construire de nouvelles géographies de territoires et une nouvelle architecture de compétences. Il semble que cette période se stabilise. Désormais les nouveaux territoires aux gouvernances reconstituées entrent dans un espace de projection à mettre en pratique, d'autant que 2020 est une année d'élection municipale.

- *La Région Bourgogne-Franche-Comté reste devant un défi consistant à faire l'unité de son territoire, très vaste, très contrasté, composé de plusieurs systèmes peu unis.*
- *Le Nord Franche-Comté est incarné par un pôle métropolitain qui doit mettre en place une stratégie partagée mais fonctionner en respectant les initiatives locales.*
- *Le Territoire de Belfort et ses trois EPCI doit au lendemain du renouvellement municipal rédiger ses feuilles de routes en anticipant sur des questions de fond comme le développement économique, le bien vivre, la cohérence des fiscalités.*

1.1 – Stratégie régionale de la connaissance

L'État et la Région animent depuis plusieurs années un groupe d'acteurs publics tournés vers l'utilisation de données numériques. La finalité est de mutualiser et de coordonner les usages pour enrichir la connaissance du territoire dans son observation et son fonctionnement. Les quatre agences d'urbanisme de BFC sont associées à ces réflexions.

Les thèmes engagés sont la consommation d'espace (groupe « ROCER »), l'étude des données de valeur foncière (DVF) et l'économie. L'AUTB fait un suivi des travaux dans les conditions déjà pratiquées dans le passé et anime le groupe de travail sur les DVF.

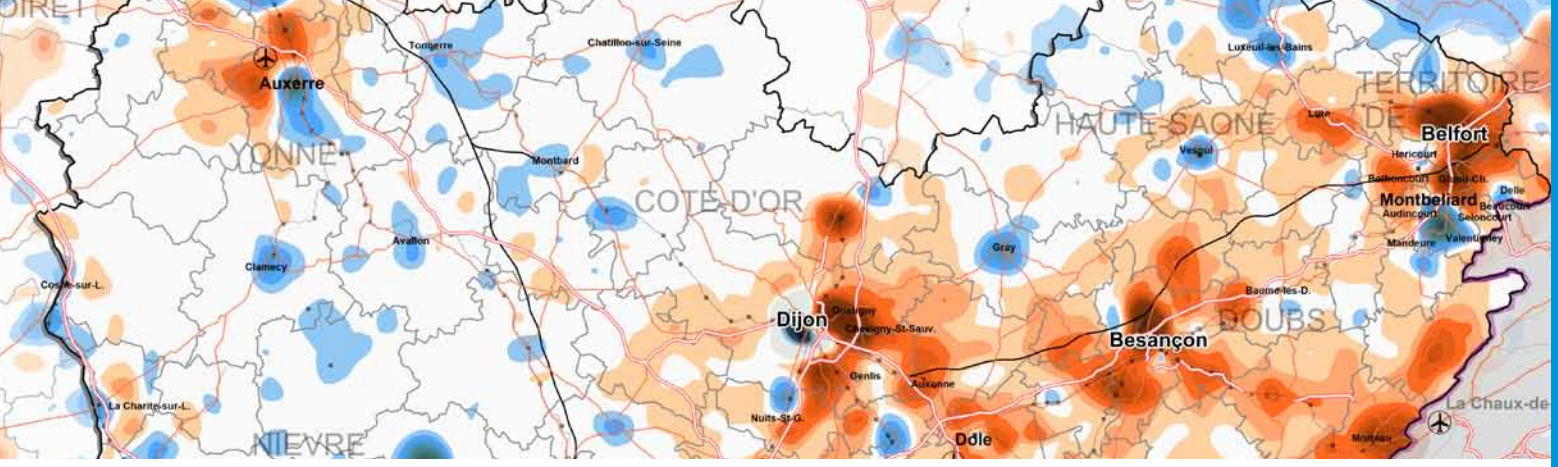

1.2 – La dorsale Rhin-Rhône

Ce travail est demandé par la Région et réalisé en équipe par les agences d'urbanisme de BFC. Il fait suite à des travaux antérieurs portant sur les bassins de vie, la trame territoriale, les centralités… qui contribuent toutes à une exploration des particularités du territoire régional dans son nouveau format. Le programme 2020 sera piloté par l'AUDAB.
Il sera intéressant de valoriser cette étude sur le plan local (éventuellement au niveau du Nord Franche-Comté), comme l'étude réalisée en 2019 sur les centralités, à travers une présentation ou une diffusion spécifique.

1.3 – Appui au réseau Besançon-Montbéliard-Belfort

Dans le cadre d'un réseau informel d'échanges sur des enjeux partagés, les trois communautés d'agglomérations travaillent sur des thèmes potentiellement porteurs d'actions communes à venir. Il est acté que les agences d'urbanisme seront associées à ces travaux si ceux-ci entrent dans leurs champs d'expertise. La question des modalités de déplacements dans les agglomérations a été retenue.

1.4 – Feuille de route stratégique du Nord-Franche-Comté

Appui à la réflexion stratégique conduite par le Pôle métropolitain.
Travail conduit en équipe avec l'ADUPM.

1.5 – Contribution au débat sur les enjeux et élaboration de documents sur le Grand Belfort

- Une présentation du territoire sera faite lors de l'installation de l'assemblée renouvelée suite à l'élection municipale de mars 2020. L'AUTB sera associée à cette présentation.
- Dans cette même période de début de mandat, le Grand Belfort doit mettre en place un « pacte financier et fiscal » pour lequel l'AUTB apportera son analyse des éléments sur les dynamiques territoriales, le fonctionnement intercommunal et les inégalités.
- L'AUTB sera sollicitée pour contribuer au rapport annuel d'activité par la production de cartes et la présentation de données.

D'une manière générale, l'AUTB est en mesure d'intervenir en appui des services du Grand Belfort sur des sujets divers pour lesquels des réalisations cartographiques ou des analyses territoriales seraient utiles.

1.6 – Atlas des communes du Grand Belfort

En complément de documents relatifs au Grand Belfort, il est envisagé de réaliser à moyen terme des dossiers de présentation de chaque commune. Dans un premier temps un format de présentation simple peut être établi, en s'inspirant de ce qui avait été fait dans le cadre du PLH. Des thèmes complémentaires peuvent être progressivement ajoutés, comme celui du droit des sols.

1.7 – Schéma directeur de l'espace médian

Ce programme est en place depuis 2018. Il a pour ambition de réguler le développement de l'espace médian, dans le sens où sa fonction de portail européen du Nord Franche-Comté justifie un haut niveau de qualité d'aménagement. Cet espace à la fois vaste et complexe, où se mêlent de nombreux champs de compétences, nécessite une approche transversale et un travail dans la durée.
À partir d'un diagnostic réalisé par l'AUTB assorti de propositions, conduit secteur par secteur, un jeu partenarial est établi pour la mise en œuvre des actions retenues par le comité de pilotage animé par le Conseil Départemental 90.
Le secteur mis à l'étude en 2020 recouvre le sud de l'agglomération, de Belfort aux Œufs-Frais.

1.8 – Ingénierie d'appui au niveau local

Le Département et le Grand Belfort ont mis séparément en place des dispositifs d'appui aux communes ne disposant pas de fortes capacités techniques pour leur aménagement et leur développement. Il est envisagé que l'AUTB contribue à cet appui pour des études urbaines.

- Le Département prévoit dès 2020 le lancement d'un programme d'incitation des communes dans la mise en œuvre d'actions intégrant une plus-value qualitative en matière de cadre de vie ou de développement durable.
- Le Département prévoit – sous réserve de confirmation – une contractualisation avec les intercommunalités. Il serait demandé à l'AUTB de produire une identification de leurs enjeux, pour servir de définition des actions éligibles.
- Le Grand Belfort poursuit une action large d'assistance aux communes pour laquelle l'AUTB est susceptible d'apporter son expertise au cas par cas.

1.9 – Petites villes d'avenir

Le programme « petites villes d'avenir » a été lancé par l'État en 2019 en vue de la redynamisation de villes de moins de 20 000 habitants. Il envisage à court terme de rentrer dans une phase opérationnelle gérée au niveau régional. La DREAL de Bourgogne-Franche-Comté envisage un recours aux agences d'urbanisme pour le lancement du programme et le cas échéant des missions d'appui à des villes retenues par le dispositif.

2

PLANIFICATION & URBANISME RÉGLEMENTAIRE

La planification réglementaire est un domaine dans lequel les dimensions administrative et juridique comptent beaucoup. Après un recadrage drastique du code de l'urbanisme, il convient de mettre en pratique des outils réformés. Il s'agit d'un travail lourd qui mobilise une technicité toujours plus grande et passe par un débat local, dont les orientations nécessitent des échanges longs. L'AUTB, dont c'est un des cœurs de métier, est fortement engagée sur les terrains du SCoT, des PLU, et de l'évolution des méthodes qu'il faut créer pour satisfaire le droit.
Il est aussi important de ne pas oublier l'essentiel, c'est-à-dire construire avec les élus locaux, les projets, les choix d'aménagement et l'environnement des communes.

2.1 – Veille sur le SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté

Le SRADDET est arrêté depuis les 27-28 juin 2019 et susceptible d'entrer en vigueur courant 2020. Le cadre d'orientation du SRADDET est déjà connu dans ses grandes orientations, dont de nombreuses interpellent les documents d'urbanisme du Territoire de Belfort, depuis le SCoT jusqu'aux PLU. Son entrée en vigueur est de nature à ouvrir un chantier de mise en compatibilité.

2.2 – Syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort

L'AUTB assure, pour le Syndicat mixte, une mission d'appui et d'assistance technique en continu. Celle-ci comporte les activités suivantes :

- Suivi des procédures et documents d'urbanisme auxquels le SM SCoT est associé comme PPA (réunions de travail, avis) ;
- Participation et préparation des dossiers en CDNPS, CDAC, CDPENAF ;
- Suivi des indicateurs d'évolution du territoire ;
- Animation administrative du SM SCoT.

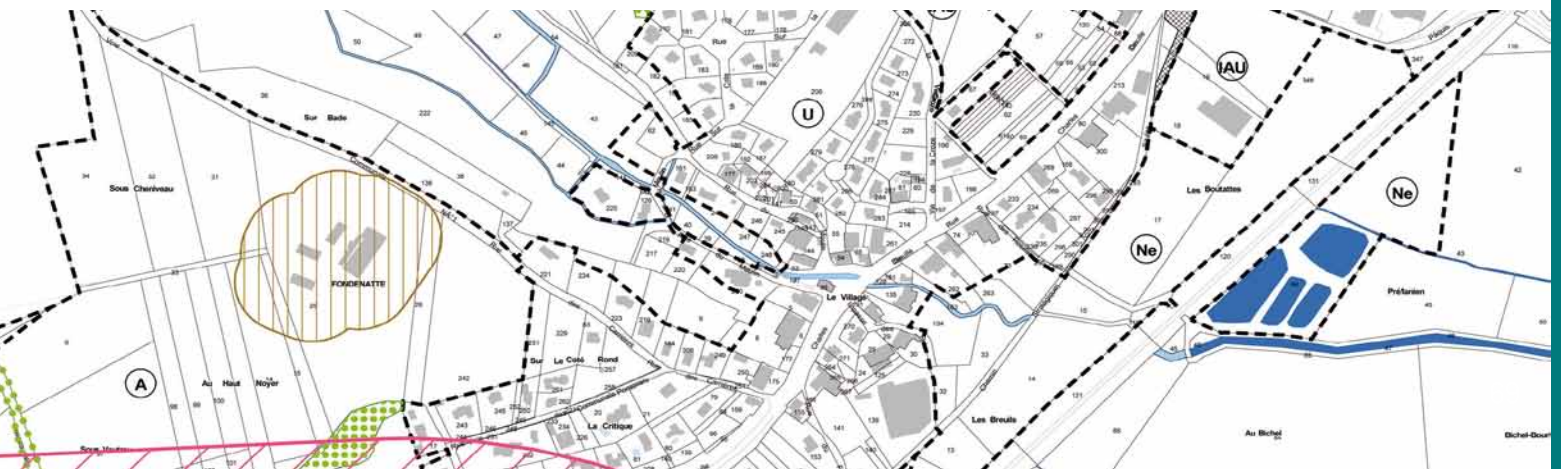

2.3 – AMO au SCoT du Pays des Vosges Saônoises (pour mémoire)

L'AUTB accompagne le PETR des Vosges Saônoises dans l'élaboration de son SCoT depuis 2017. Suite à l'arrêt du SCoT le 9 avril 2019, la collectivité doit résoudre les sujets difficiles issus de la phase de consultation pour parvenir à l'approbation du schéma.

L'AUTB se place essentiellement « en disponibilité » et pourrait être associée sur différents sujets non précisés à ce jour.

2.4 – PLU intercommunal de la CC des Vosges du sud

Le PLUi des Vosges du sud concerne les vingt-deux communes de la CCVS. L'AUTB en assure le portage technique. Cette approche d'un PLU intercommunal est la première dans notre département. La méthode de travail est très différente de celle d'un PLU communal dans le sens où le travail d'orientation est construit collectivement, mais que les composantes locales du PLU passent par un travail conduit en association avec le niveau communal. Le PLUi entre dans la phase de construction du volet réglementaire.

2.5 – Un PLU intercommunal pour le Grand Belfort ?

Dans le cas où aucune minorité de blocage ne serait manifestée au 1er janvier 2021, le Grand Belfort deviendrait compétent en matière de document d'urbanisme et serait assez vite conduit à engager un PLU intercommunal sur tout ou partie de son territoire. Le PLUi pourrait aussi valoir politique de l'habitat en incluant le PLH, et même plan de mobilité. Les enjeux du transfert de compétence seront mis en débat, en collaboration avec l'AUTB. Dans un premier temps l'AUTB réalisera une note simple sur le mécanisme du transfert de la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme et d'engagement d'un PLUi.

2.6 – Assistance au service urbanisme pour le PLU de Belfort

Le PLU de Belfort a été arrêté en septembre 2019 et traverse actuellement la procédure qui doit conduire à son approbation. L'AUTB peut apporter une contribution aux éventuels changements à apporter au document qui sera soumis à approbation.

2.7 – Charte de couleurs, périmètres de protection des monuments et sites inscrits au patrimoine

Les règles encadrant les couleurs autorisées pour les constructions doivent donner lieu à un document de référence rénové. De même, plusieurs périmètres sont susceptibles d'être ajustés pour établir des contraintes adaptées à la protection de certains monuments ou sites. L'AUTB sera associée à l'UDAP pour contribuer à ces travaux.

2.8 – Numérisation et publication des documents sur le portail national de l'urbanisme

Mise au « format CNIG » et numérisation des dossiers des documents réalisés par l'AUTB.

3

SOCIO-DÉMOGRAPHIE & HABITAT

Les habitants sont ceux pour qui et avec qui les actions publiques sont conduites. Aussi est-il essentiel de bien connaître les particularités socio-démographiques et les évolutions de la société qui vont générer des attentes. Il existe un lien très fort entre population et habitat, ce qui justifie un domaine de travail pérenne pour l'agence d'urbanisme. De cela il résulte un dispositif d'observatoire et un programme d'études spécifiques.

La période est marquée par la rupture d'un modèle résidentiel qui n'a pas pour autant trouvé un nouvel équilibre. En effet, l'habitat individuel reste actif dans sa forme habituelle, continuant de nourrir la dispersion résidentielle, alors que les ressources du parc existant ou de l'habitat urbain ne sont pas suffisamment exploitées. Le PLH qui sera en réflexion dès cette année constitue un sujet majeur.

3.1 – Analyse des données locales du recensement de la population

L'AUTB diffuse des publications sous forme de notes ou d'études. En janvier 2020, l'étude des populations légales suit la publication annuelle par l'INSEE du RGP.
D'autres publications peuvent être réalisées en cours d'année dans ce domaine.

3.2 – L'activité immobilière et foncière

Cet observatoire dynamique des opérations et projets immobiliers de plus de trois logements ou lots donne un panorama de l'offre structurée de logement neuf. Il donne une vision anticipée de la production à moyen terme. Il permet aussi de suivre l'évolution des opérations structurantes. Il se présente sous forme de support numérique interactif et est mis en ligne.

3.3 – Les chiffres-clés de l'habitat du Grand Belfort et du Territoire de Belfort

Complémentaire à l'étude de l'activité immobilité et foncière, cette publication annuelle dresse le portrait de tous les faits relatifs au parc de logement et à ses évolutions. Un éclairage est donné sur le marché immobilier.

3.4 – Les indicateurs de l'habitat du Grand Belfort

Les indicateurs de l'habitat de Grand Belfort, édition 2019, ont pour ambition d'exposer les principaux chiffres de la Communauté d'Agglomération à travers plusieurs thématiques : la population, les ménages, la politique de la ville, l'habitat, la construction et le marché de l'habitat.

3.5 – PLH du Grand Belfort : « baromètre de l'habitat » et mise en perspective du PLH de 2021

- « Baromètre de l'habitat » : le PLH du Grand Belfort est cadré sur la période 2016-2021. Il a été l'objet en 2019 d'une évaluation à mi-parcours faisant suite à la révision de 2018 pour intégration du nouveau périmètre. Le «baromètre de l'habitat », configuré pour le suivi du PLH, donnera lieu à un bilan annuel 2020.
- Mise en perspective 2021 : en 2020 commenceront les travaux préalables au renouvellement du PLH prévu en 2021. Plusieurs études de fond mentionnées ci-après viendront nourrir les nouvelles orientations du programme.

3.6 – Rencontre annuelle des acteurs de l'habitat : « L'habitat et la transition énergétique »

Les rencontres de l'habitat ont été instituées par l'agglomération belfortaine dans le cadre du PLH, comme un moment d'échange avec les acteurs locaux. Le sujet de la rencontre de 2020 sera : *l'habitat et de la transition énergétique.* L'AUTB intervient en appui des services du Grand Belfort dans la préparation et l'animation de l'événement.

3.7 – La vacance dans le parc privé

Ce sujet, déjà traité en 2014, mérite d'être revisité afin de mesurer les évolutions de ce phénomène. Il s'agit de définir une méthode d'inventaire efficace, puis de valider le lancement de l'étude sur la base d'un premier repérage (avec comparaisons avec des territoires pertinents). L'étude pourrait être orientée vers des propositions pour la résolution des différentes formes de vacance. L'objectif est de tenter d'identifier des secteurs d'intervention dans le Grand Belfort dans le cadre du futur PLH.

3.8 – Outils de veille liés aux politiques de l'habitat du Grand Belfort

- Veille sur les copropriétés fragiles et en difficulté (POPAC) : travail SIG et introduction d'une nouvelle problématique : l'état des « monopropriétés »,
- Suivi de l'OPAH-RU : les DIA et le fichier DVF sont à exploiter afin d'apporter des éléments de connaissance du marché immobilier ancien dans Belfort. L'étude peut être affinée dans le périmètre de « l'OPAH-RU Jean-Jaurès » et servir à sensibiliser les acquéreurs sur les opportunités d'amélioration de l'habitat mises en place par la municipalité.

3.9 – Les chiffres-clés du Grand Belfort

Les *Chiffres Clés du Grand Belfort* établissent un comparatif entre le Grand Belfort et 25 agglomérations françaises de tailles et structures comparables. Six thématiques sont illustrées : démographie, politique de la Ville, social, habitat, éducation & jeunesse et économie.

4

ÉQUIPEMENTS & SERVICES

Cette thématique de travail constitue désormais un axe à part entière. Plusieurs grandes causes structurelles interfèrent, comme l'étalement urbain qui a disséminé les populations, le vieillissement démographique qui modifie les besoins, la restructuration de certains services publics ou privés en mal de rentabilité, les évolutions technologiques qui révolutionnent les offres, etc.
Le Territoire de Belfort est concerné par des questions majeures : l'offre de santé privée, la mutation du commerce traditionnel, l'adéquation des équipements scolaires et la question des cœurs de villes, des centres-bourgs et petits pôles de services.

4.1 – Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Territoire de Belfort

Le schéma validé en juillet 2019 sera adopté par l'assemblée départementale en mai 2020 et sera ensuite arrêté par le préfet.
La mission de l'AUTB porte sur la mise en œuvre du dispositif de suivi annuel.

4.2 – Opération « Cœur de ville » : diagnostic territorial

Il est prévu d'opérer un diagnostic du cœur de ville articulant l'ensemble des échelles et des fonctions qui sont les siennes, dans le but d'orienter un positionnement prospectif.
Le cœur de ville est l'épicentre d'un territoire très diversifié à une distance d'accès de 30 minutes, avec lequel des liens complexes sont en place. La fonction commerciale en fait partie mais elle est loin d'être la seule et bien d'autres enjeux territoriaux sont décisifs pour l'évolution de la centralité.

4.3 – Portrait des quartiers de Belfort

Déjà réalisés il y a quelques années, les portraits de quartiers présentent un ensemble de données statiques et dynamiques (socio-démographie, équipements, vie locale, cadre de vie, aménagements en projet, etc.). Un travail de définition sera lancé dans un premier temps.

4.4 – Projection d'effectifs des écoles de Belfort

L'AUTB coopère avec le service éducation de la Ville de Belfort pour prévoir le glissement des effectifs des écoles maternelles et primaires à l'horizon du N+1. Une note d'analyse est rédigée à cette fin.

4.5 – Patrimoine scolaire de Belfort : évaluation et mise en perspective

À Belfort, les tendances lourdes de la répartition par âge de la population vont dans le sens d'une baisse régulière des élèves scolarisés en primaire et en maternelle. Ceci peut laisser penser à un excédent d'équipements à plus ou moins long terme. Cette tendance doit être objectivée par une approche établissement par établissement, car des évolutions contrastées peuvent apparaître selon les quartiers.
Par ailleurs, le critère de l'état fonctionnel des bâtiments doit être pris en compte, car les écoles sont des constructions différentes par leur ancienneté et leur qualité.
In fine, la ville disposera des éléments utiles pour un plan de gestion global des infrastructures et pour un éventuel ajustement de la carte scolaire.
L'AUTB intervient sur les deux parties du projet :

- prospective démographique des établissements scolaires pour éclairer l'approche du besoin ;
- fiches de description du contexte urbain actuel et futur propre à chaque école.

4.6 – Diagnostic santé du Pôle Métropolitain (avec l'ADU)

Le Pôle Métropolitain est compétent pour engager le Contrat local de santé (CLS) du Nord Franche-Comté. Il coopère avec les EPCI qui travaillent aussi à leur échelle à des actions locales qui se rattacheront au CLS. Plusieurs sujets seront traités au niveau du pôle, comme la démographie des professionnels de santé, les risques sanitaires dont la connaissance peut être améliorée, ou des questions spécialisées en rapport avec l'environnement. Les agences d'urbanisme de Belfort et de Montbéliard, par leur connaissance du terrain et leur capacité d'analyse des données, sont en appui sur ce thème.

4.7 – Enjeux « santé et territoire »

L'action consiste à effectuer une veille sur le domaine de la santé à travers deux angles de vues :

- les équipements et infrastructures de santé dans leur lien fonctionnel avec le territoire ;
- les questions de santé soulevées par l'environnement naturel ou artificiel.

5
ESPACE ÉCONOMIQUE

L'espace économique soulève des questions qui se sont accélérées en 2019, comme les mutations de l'outil industriel et de la logistique. Il s'agit de sujets qui entraînent des changements forts, des besoins et impacts fonciers significatifs, et donc un besoin d'anticipation proportionnel. De plus, l'espace économique est complexe dans ses usages et ses lieux. Il est toujours en mouvement. Aussi les outils d'observation devront-ils être revisités pour faire un point sur les potentialités du Territoire.

5.1 – L'observation des zones économiques

L'objectif est d'actualiser l'Atlas des zones d'activités et de rénover son contenu afin de répondre à de nouvelles attentes. Ce document est rendu accessible sur internet.

5.2 – Quels espaces pour l'économie de demain ?

Cette étude consiste autant à effectuer un repérage analytique des espaces potentiellement utilisables pour de l'activité, qu'à rapprocher des structures intervenant localement pour le développement économique.

5.3 – Implication dans le réseau d'acteurs du développement local

Le Grand Belfort doit organiser un collectif de travail associant les services en charge du développement économique et les structures périphériques concernées (SODEB, TANDEM, ADNCF…). L'AUTB apporte sa connaissance du terrain et des contraintes d'aménagement.

5.4 – Possibilité d'un observatoire du commerce

Le suivi du fait commercial, principalement à Belfort, revient régulièrement. Il importe de noter cette préoccupation afin de réfléchir à un travail véritable et aux moyens qu'il nécessiterait.

©Vectura

6
MOBILITÉ

L'engagement du Plan de Déplacements Urbains va de pair avec le renouvellement national des politiques de mobilité institué par la Loi d'Orientation de la Mobilité. Cette question se croise encore avec plusieurs dossiers locaux qui ont trait avec la politique d'innovation du territoire, ses compétences industrielles et son ambition économique dans le domaine des énergies issues de l'hydrogène.
La mobilité c'est aussi l'intelligence des usagers qui se tournent vers la mutualisation et les modes doux.

6.1 – Mise en perspective du Plan de Mobilité

Le SMTC a engagé une réflexion préalable au lancement d'un Plan de Mobilité (PDM) sur un périmètre départemental. Il aura pour fonction de penser globalement les logiques et les moyens de mobilité. Il fédère les acteurs des transports ainsi que les usagers. Ce travail verra l'implication de l'AUTB sur les aspects propres à la dimension territoriale.
Il est convenu que l'AUTB réalise un bilan du « contrat de mobilité » de 2008, comme diagnostic d'amorçage des travaux.
L'AUTB sera associée par la suite au déroulement du Plan.

6.2 – Schéma départemental des pistes cyclables

Le Schéma départemental de la première génération est destiné à être prolongé et développé. Alors que le Département travaille au déploiement du nouveau réseau structurant et de son maillage avec les pistes locales, il est demandé à l'AUTB de développer la portée du schéma en matière d'aménagement du territoire : faits générateurs, pôles d'emploi, usage scolaire, usage touristique… L'AUTB contribuera à la rédaction et à la mise en forme finale du document de présentation.

6.3 – Nouveaux itinéraires cyclables du Grand Belfort : faisabilité

Belfort/Chèvremont et Belfort/Évette via Essert.

7

ENVIRONNEMENT

Dans la suite de travaux de fond réalisés en 2019 dans le cadre du bilan du SCoT du Territoire de Belfort, il a été perçu que les études foncières justifient un approfondissement. Avant de parler de « zéro artificialisation nette », il faut mieux comprendre les mécanismes du marché foncier et mieux connaître le potentiel de mutabilité des espaces déjà urbanisés. C'est dans cette voie que le programme de travail met l'accent.

Le patrimoine naturel est désormais au premier plan des politiques publiques, comme il est pris en considération en amont de chaque geste d'aménagement. On le retrouve donc dans tout le domaine d'action de l'AUTB. Il forme toutefois un bloc de travail spécifique, avec des sujets particulièrement sensibles, notamment l'eau, les paysages, les impacts sur les milieux naturels dus aux différentes formes d'urbanisation.

7.1 – La traçabilité des consommations foncières

Pour trouver des réponses et atténuer les excès de l'artificialisation des sols, la traçabilité des évolutions d'usages du foncier est indispensable. Il convient d'objectiver la réalité du phénomène, localement et concrètement, pour en comprendre les ressorts à partir de l'observatoire foncier de l'AUTB.
Ce travail est en rapport avec l'outil SCoT, dont une des vocations est de maîtriser, via les PLU, les processus d'artificialisation.
La base de données construite couvre l'ensemble du département. Elle permet des analyses approfondies nécessaires pour bien interpréter et comprendre les faits. À la suite de la publication d'un document général en 2019, des thèmes d'études doivent être dégagés pour faire ressortir des propositions d'action adaptées.

7.2 – Une reconnaissance des espaces mutables ou renouvelables

Dans la perspective de consommer moins d'espaces naturels pour répondre aux besoins de construction, il est important d'expertiser les autres ressources foncières possibles.
L'analyse des espaces artificialisés existants, disponibles et compatibles avec les besoins d'aménagement, pourrait apporter un éclairage sur la faisabilité d'une telle politique. Elle permettrait surtout d'identifier des pistes d'actions concrètes et d'approfondir les moyens opérationnels particuliers à développer :
- repérage des espaces mutables dans le département ;
- travail sur la réalité des friches industrielles ou autres à l'échelle d'un territoire, lequel ?

Un groupe de suivi associera les partenaires concernés.

7.3 – Veille et suivi des sujets de développement durable

Plusieurs dossiers sont en cours de travail ou émergent comme devant être mieux connus, dans la perspective de les mettre en pratique à travers l'activité de l'AUTB :
- le PCAET du Grand Belfort (association au groupe de travail) ;
- la précarité énergétique (en coopération avec l'ADUPM) ;
- les îlots de chaleur en milieu urbain ;
- la trame noire.

7.4 – Éco-aménagement

L'AUTB intervient au niveau régional dans les démarches de labellisation des éco-quartiers.
En cours, une réflexion sur le site BBI à Valdoie.

7.5 – Prise en compte des paysages dans les SCoT en BFC

L'étude demandée par la DREAL aux quatre agences d'urbanisme porte sur la prise en compte des paysages au sein des SCoT, afin d'une part d'établir un constat relatif au traitement qualitatif de la thématique du paysage, d'autre part de participer à l'amélioration des pratiques par la production d'un cahier des charges minimal à fournir sur cette thématique.

7.6 – Plan directeur Paysage du Grand Belfort

Le Plan directeur Paysage du Grand Belfort a été élargi aux nouvelles communes. L'AUTB accompagnera la phase de développement du plan en appui des services.

7.7 – Observatoire photographique du paysage

L'observatoire photographique a pour ambition de donner à voir les transformations de notre cadre de vie et de construire une mémoire des paysages au fil du temps. Une publication est réalisée et diffusée annuellement, portant sur un espace en mutation ou un thème transversal. Depuis 2013 l'AUTB publie par ailleurs des albums en ligne, dont des séries de vues comparées. Une exposition est programmée dans le cadre du Mois de la photo à Belfort en avril 2021.

7.8 – Valorisation patrimoniale de la ceinture fortifiée de Belfort

Le Grand Belfort anime une action de valorisation à des fins de développement local et touristique. L'AUTB est associée au groupe de travail et susceptible de travailler sur certains choix d'aménagements.

8

CONCEPTION URBAINE

La conception urbaine est un terrain d'action indispensable qui consiste à la fois à explorer et à proposer des solutions d'aménagement attachées à des lieux précis. C'est la question de la faisabilité qui se pose : où, comment, quand, pourquoi faire ?
Ces études sont une préparation à l'action incontournable, avec des niveaux opérationnels très variables, allant de l'étude de potentialité à une approche quantifiée des projets.

8.1 – Opération « Cœur de Ville » : diagnostic urbanistique

L'étude porte sur le périmètre urbain du centre-ville de Belfort. Elle consiste à construire une description méthodique des quartiers. Un diagnostic réalisé pour chacun des cinq quartiers ouvrira sur des propositions d'aménagements et de mise en valeur.

8.2 à 8.6 – Études urbaines

Cette action vise tant des réflexions préalables que des études d'évaluation ou de faisabilité de secteurs sur lesquels des décisions seraient à prendre. Ces études sont caractérisées par un travail de contextualisation, d'appréciation et de pistes d'actions possibles. Plusieurs sujets découlent du programme « Cœur de Ville ».
Ces travaux sont caractérisés par des phases d'arrêt et de reprise car ils servent tant à mettre des idées en réserve qu'à mieux défricher les conditions de réalisation (cf. ZAC du Parc-à-Ballons ou site de l'ancienne laiterie).

De nouveaux sites sont susceptibles d'être ajoutés au programme ci-après.

8.2 – Le pont de Roubaix

L'ouvrage d'art a pour fonction de franchir la voie ferrée traversant Belfort de part en part, et de créer un lien entre les usines historiques de la métallurgie situées à l'ouest, et les quartiers d'habitat ouvrier situés à l'est. Ce pont est vieillissant dans sa structure, ce qui appelle un bilan. On peut aussi interroger son utilité. Une première étude de l'AUTB a consisté à examiner les enjeux urbanistiques de l'ouvrage (fonction, usage, image) actuels et à venir, puis à comparer des hypothèses d'évolution allant de la démolition totale à la restauration, au regard de leurs conséquences sur la ville. En état de réflexion, ce sujet donnera lieu à une poursuite des évaluations.

8.3 – La place de la République

Cette place de la Vieille-Ville, façonnée dans la période 1890-1914, justifie une intervention lourde de réhabilitation. Il s'agit d'un lieu majeur du point de vue de la symbolique communale et de la fonction préfectorale dont elle est devenue indissociable. L'AUTB a effectué un état des lieux destiné à estimer les enjeux urbanistiques et la méthode de projet que la ville de Belfort devra développer. Ce travail d'identification est destiné à servir de référence pour la consultation d'une maîtrise d'œuvre. Il y aura suite à ces études sous la forme de contribution au collectif de projet.

8.4 – La place de Franche-Comté

Cette place a été réalisée en 1988 dans les suites de l'opération « Bougenel » lancée dans les années 1970 sur d'anciennes casernes. La dégradation de l'aménagement initial de la place a conduit à son arasement. Cet espace doit être repensé. Cette question s'intègre dans un contexte de requalification générale en rapport avec des enjeux d'habitat social et d'équipements de centralité. L'AUTB a réalisé un examen de l'existant et ouvert des principes d'action. Le projet devrait véritablement être conforté dans le cadre de l'action « Cœur de Ville ». Il reste une opération en devenir.

8.5 – Le faubourg de France

Axe commercial historique, rue piétonne, mais aussi fixation de tout un tissu d'immeubles divers de part et d'autre, le faubourg de France est un ensemble particulier dans le centre-ville. Marqué par une certaine obsolescence, par toute une histoire plus ou moins réussie d'aménagements sensés en faire un épicentre commercial au goût du jour, il reste en devenir. Dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville » cet espace est de nouveau questionné. L'AUTB procèdera à une analyse des possibles.

8.6 – Le secteur sud-ouest des emprises ferroviaires

Cette frange urbaine, en limite du domaine ferroviaire et dans les arrières de parcelles tournées vers le faubourg de Lyon, n'a jamais véritablement été organisée. Elle justifie un diagnostic pour trouver les bases d'un espace à identifier. Les mutations des fonctions ferroviaires sont à l'origine de cette réflexion.

9
ANIMATION - DIFFUSION - RESSOURCES

L'AUTB s'attache à relayer localement l'actualité de l'urbanisme, les débats nationaux, les nouvelles dispositions juridiques. Elle organise sous des formes diverses des échanges avec ses partenaires, dans le but de stimuler la compréhension générale des questions actuelles d'aménagement.
Enfin, l'AUTB veille comme toujours au développement des compétences en interne. Une partie de son activité est ainsi consacrée, en plus des taches de gestion, à l'acquisition de techniques et à l'organisation des outils de production.

9.1 – Le pôle de données géographiques

La question des échanges avec les autres pôles de données des partenaires pourrait être développée.

9.2 – Les clubs et rencontres régionaux

Dans le cadre du Club PLUi (animé par la DREAL) et du PRAT (animé par la Région BFC), l'AUTB, en association avec les agences de BFC, intervient en appui de ces rencontres visant l'échange entre acteurs, la présentation de travaux de référence, la sensibilisation à des thèmes porteurs d'enjeux. L'initiative des rencontres incombe à la DREAL et à la Région.

9.3 – L'animation des territoires : ateliers-débats

L'AUTB poursuit son objectif de partage avec les acteurs locaux de l'aménagement à travers son cycle de rencontres thématiques. Il est prévu de réaliser plusieurs interventions dans l'année.

9.4 – Les publications de l'AUTB

Le site web de l'AUTB est un moyen d'ouverture au grand public des travaux de l'Agence. L'actualisation de l'information y est conduite en continu.
Avec *Cartothème* et *Urbathème*, l'AUTB publie mensuellement une infolettre graphique diffusée largement, étayée sur une carte ou une brève synthèse.

9.5 – La documentation

Le fonds documentaire de l'AUTB s'enrichit constamment d'ouvrages de référence et revues professionnelles sur tous les domaines touchant à l'aménagement du territoire.
Il comprend aussi le fonds des études et travaux réalisés à l'AUTB.

INTÉRÊT PARTENARIAL

Le programme partenarial de travail couvre une diversité de domaines qui intéressent à des niveaux divers les partenaires de l'AUTB. Les modalités de travail s'adaptent à chaque sujet. Il en va de même de la diffusion de ces travaux.
Ces tableaux donnent une vision d'ensemble des liens de coopération construits par le programme.

		Grand Belfort	Ville de Belfort	État	SCoT	CCVS	Région	SMTC	Départe-ment	Pôle Métropo-litain	Adhé-rents
1. ENJEUX TERRITORIAUX, RÉGIONAUX ET LOCAUX											
1.1	Stratégie régionale de la connaissance			•			•				
1.2	La dorsale Rhin-Rhône			•			•				
1.3	Réseau Besançon-Montbéliard-Belfort	•									
1.4	Feuille stratégique du Nord-Franche-Comté	•								•	•
1.5	Grands enjeux du Grand Belfort	•	•								•
1.6	Atlas communal du Grand Belfort	•									•
1.7	Schéma directeur de l'espace médian	•							•		
1.8	Ingénierie d'appui au niveau local	•							•		•
1.9	Petites villes d'avenir			•			•				
2. PLANIFICATION ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE											
2.1	Veille sur le SRADDET	•			•		•		•		
2.2	SM SCoT du Territoire de Belfort	•		•	•				•		
2.3	AMO au SCoT des Vosges Saônoises										•
2.4	PLUi des Vosges du sud			•		•					
2.5	PLUi et Grand Belfort	•									
2.6	Assistance au PLU de Belfort	•	•								
2.7	Patrimoine et protections			•							
2.8	Numérisation PNU			•							•
3. SOCIO-DÉMOGRAPHIE ET HABITAT											
3.1	Analyse démographique	•	•	•	•	•			•	•	•
3.2	L'activité immobilière et foncière	•	•	•	•	•			•		•
3.3	Les chiffres-clés de l'habitat	•	•	•	•	•			•		•
3.4	Les indicateurs de l'habitat	•	•	•	•	•			•		•
3.5	PLH du Grand Belfort	•		•					•		
3.6	Rencontres de l'habitat	•									•
3.7	La vacance dans le parc privé	•	•	•							
3.8	Veille sur les politiques de l'habitat	•		•	•				•		•
3.9	Les chiffres-clés du Grand Belfort	•									

		Grand Belfort	Ville de Belfort	État	SCoT	CCVS	Région	SMTC	Départe-ment	Pôle Métropo-litain	Adhé-rents
4. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES											
4.1	SDAASP 90			•					•		•
4.2	Opération 'Cœur de ville', diagnostic territorial	•	•	•							•
4.3	Portrait des quartiers de Belfort		•								
4.4	Les écoles de Belfort, projection d'effectifs		•								
4.5	Patrimoine scolaire de Belfort		•								
4.6	Diagnostic santé du NFC	•								•	
4.7	Enjeux santé et territoire	•			•						•
5. ESPACE ÉCONOMIQUE											
5.1	Observatoire des ZAE	•			•						•
5.2	Espaces économiques de demain	•			•						
5.3	Réseau d'acteurs du développement local	•									•
5.4	Faisabilité d'un observatoire du commerce	•									•
6. MOBILITÉ											
6.1	Amont du Plan de Mobilité							•			•
6.2	Schéma départemental des pistes cyclables								•		•
6.3	Nouvelles voies cyclables	•									
7. ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE											
7.1	Traçabilité des consommations foncières			•	•						•
7.2	Espaces mutables ou renouvelables	•		•	•						•
7.3	Veille sur le développement durable										•
7.4	Éco-aménagement			•							
7.5	Le paysage dans les SCoT en BFC			•							•
7.6	Plan directeur Paysage du Grand Belfort	•									
7.7	Observatoire photographique			•	•						•
7.8	Ceinture fortifiée de Belfort	•	•		•					•	•
8. CONCEPTION URBAINE											
8.1	Opération 'Cœur de ville', diagnostic urbanistique	•	•	•							•
8.2	Études urbaines	•	•			•					•
9. ANIMATION - DIFFUSION - RESSOURCES											
9.1	Pôle de données géographiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
9.2	Clubs et rencontres régionaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
9.3	Animation des territoires (ateliers et débats)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
9.4	Publications de l'AUTB	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
9.5	Documentation	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

MODALITÉS DE PARTAGE

Production
- Association des partenaires concernés à l'étude ou au projet au fur et à mesure de son déroulement ;
- Participation à des comités techniques et de pilotage initiés par les partenaires et réunissant d'autres participants ;
- Échange bilatéral dans le cadre de consultations diverses provenant des partenaires.

Restitution
- Rapports diffusables sur support papier et numérique ;
- Notes de synthèse ou document court ;
- Réalisation de bases de données quantitatives ou cartographiques.

Diffusion
- Mise à disposition des partenaires de l'AUTB : ceux-ci sont informés ou rendus destinataires des documents produits ;
- Mise en ligne sur le site de l'AUTB en version intégrale ou abrégée pour accès du grand public ;
- Organisation d'ateliers-débats avec des partenaires conviés pour un échange faisant suite à la présentation des travaux.

		PRODUCTION			RESTITUTION			DIFFUSION		
		Association	**COTECH COPIL**	**Appui Conseil**	**Rapport**	Note	**Données**	Partenaires	**Web**	**Ateliers Débats**
1. ENJEUX TERRITORIAUX, RÉGIONAUX ET LOCAUX										
1.1	Stratégie régionale de la connaissance	•					•	•		
1.2	La dorsale Rhin-Rhône	•			•			•	•	
1.3	Réseau Besançon-Montbéliard-Belfort	•				•		•		
1.4	Feuille stratégique du Nord-Franche-Comté	•	•			•		•		•
1.5	Grands enjeux du Grand Belfort	•				•		•		
1.6	Atlas communal du Grand Belfort	•			•		•	•	•	
1.7	Schéma directeur de l'espace médian	•	•		•			•	•	
1.8	Ingénierie d'appui au niveau local			•		•		•		•
1.9	Petites villes d'avenir	•			•			•		•
2. PLANIFICATION ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE										
2.1	Veille sur le SRADDET	•				•		•		
2.2	SM SCoT du Territoire de Belfort	•		•		•		•		
2.3	AMO au SCoT des Vosges Saônoises	•				•				•
2.4	PLUi des Vosges du sud	•	•		•		•	•		
2.5	PLUi et Grand Belfort	•	•		•		•	•	•	•
2.6	Assistance au PLU de Belfort			•	•		•	•		
2.7	Patrimoine et protections	•			•			•		
2.8	Numérisation PNU			•			•	•		
3. SOCIO-DÉMOGRAPHIE ET HABITAT										
3.1	Analyse démographique	•			•			•	•	
3.2	L'activité immobilière et foncière	•			•			•	•	•
3.3	Les chiffres-clés de l'habitat	•			•		•	•	•	
3.4	Les indicateurs de l'habitat	•			•		•	•	•	
3.5	PLH du Grand Belfort	•	•		•		•	•		
3.6	Rencontres de l'habitat	•		•		•		•		•
3.7	La vacance dans le parc privé	•			•		•	•	•	
3.8	Veille sur les politiques de l'habitat	•				•	•	•		
3.9	Les chiffres-clés du Grand Belfort	•				•	•	•		

		PRODUCTION			RESTITUTION			DIFFUSION		
		Association	**COTECH COPIL**	**Appui Conseil**	**Rapport**	Note	**Données**	Partenaires	**Web**	**Ateliers Débats**
4. ÉQUIPEMENTS ET SERVICES										
4.1	SDAASP 90	•		•			•	•		
4.2	Opération 'Cœur de ville', diagnostic territorial	•	•		•		•	•	•	•
4.3	Portrait des quartiers de Belfort	•			•		•	•	•	
4.4	Les écoles de Belfort, projection d'effectifs	•		•			•	•		
4.5	Patrimoine scolaire de Belfort	•		•	•			•		
4.6	Diagnostic santé du NFC	•			•		•	•		
4.7	Enjeux santé et territoire	•			•		•	•	•	
5. ESPACE ÉCONOMIQUE										
5.1	Observatoire des ZAE	•			•		•	•	•	
5.2	Espaces économiques de demain	•			•		•	•	•	
5.3	Réseau d'acteurs du développement local	•					•			•
5.4	Faisabilité d'un observatoire du commerce	•			•			•		
6. MOBILITÉ										
6.1	Amont du Plan de Mobilité	•		•	•		•	•		
6.2	Schéma départemental des pistes cyclables	•		•	•		•	•		
6.3	Nouvelles voies cyclables	•		•	•			•		
7. ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE										
7.1	Traçabilité des consommations foncières	•			•		•	•	•	•
7.2	Espaces mutables ou renouvelables	•	•		•		•	•		•
7.3	Veille sur le développement durable	•				•		•		
7.4	Éco-aménagement			•		•		•		
7.5	Le paysage dans les SCoT en BFC	•			•			•	•	
7.6	Plan directeur Paysage du Grand Belfort	•			•			•		
7.7	Observatoire photographique	•					•	•	•	
7.8	Ceinture fortifiée de Belfort			•		•				•
8. CONCEPTION URBAINE										
8.1	Opération 'Cœur de ville', diagnostic urbanistique	•	•		•	•	•	•		
8.2	Études urbaines	•		•	•			•	•	
9. ANIMATION - DIFFUSION - RESSOURCES										
9.1	Pôle de données géographiques	•					•	•		
9.2	Clubs et rencontres régionaux	•					•	•		
9.3	Animation des territoires (ateliers et débats)	•			•	•	•	•	•	•
9.4	Publications de l'AUTB	•			•	•	•	•	•	
9.5	Documentation	•					•	•	•	

L'ÉQUIPE 01/2020

Bruno Vidalie
Directeur
03 84 46 51 66 / bvidalie@autb.fr

Il est responsable de l'animation et du développement de l'AUTB.

Anne-Sophie Peureux-Demangelle
Directrice d'études – Planification, Droit de l'urbanisme
03 84 46 51 59 / aspeureux@autb.fr

Référente au sein de l'AUTB sur les questions juridiques et réglementaires, elle étudie les questions procédurales provenant des collectivités et supervise le déroulement opérationnel des dossiers. Elle est impliquée dans le suivi du SCoT et veille sur l'actualité juridique dans un but d'information.
Elle est fortement investie dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Anne Quenot
Directrice d'études – Planification, Environnement
03 84 46 51 56 / aquenot@autb.fr

Référente au sein de l'AUTB sur la thématique environnementale, elle suit les dossiers et procédures en vigueur dans le territoire, dans les domaines du patrimoine naturel, de l'énergie, de l'air, de l'eau, des déchets, des risques.
Elle œuvre à la sensibilisation des acteurs à une meilleure pratique de l'aménagement durable.
Elle est fortement investie dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Dominique Brigand
Directeur d'études – Éco-aménagement
03 84 46 51 72 / dbrigand@autb.fr

Il intervient en tant qu'animateur sur des projets de développement locaux transversaux dans le cadre de politiques de territoires, de projets urbains durables et de documents d'urbanisme.

Boris Loichot
Chargé d'études principal – Géomatique, Bases de données
03 84 46 51 67 / bloichot@autb.fr

Il est chargé de structurer et d'exploiter les bases de données géographiques dont l'application est indispensable dans la totalité des domaines d'action de l'AUTB. Cette compétence l'amène à superviser l'équipement numérique de l'Agence et à être en lien avec les services informatiques et géomatiques des partenaires.

Pedro Hermenegildo

Chargé d'études principal – Habitat, Modes de vie

03 84 46 51 68 / phermenegildo@autb.fr

Il est spécialisé dans l'analyse des modes de vie des habitants : démographie, habitat, pratique des équipements et des services… et auteur de publications périodiques d'observation et de suivi de ces sujets.
Il intervient dans le cadre des politiques de l'habitat et en appui sur les documents d'urbanisme et projets locaux.

Robin Serrecourt

Chargé d'études principal – Projet urbain, Paysage

03 84 46 51 65 / rserrecourt@autb.fr

Il ajoute à sa compétence d'architecte – mise en valeur dans de nombreuses études d'aménagement et de documents d'urbanisme – une spécialité d'analyse des paysages. Cette compétence se trouve utilisée de manière transversale, dans les projets où le paysage revêt une importance forte, mais aussi le suivi des évolutions du paysage quotidien.

Virginie Herzog

Chargée d'études – Planification, Espace économique

03 84 46 51 71 / vherzog@autb.fr

Elle est référente pour l'élaboration de documents d'urbanisme locaux et contribue ainsi à l'important chantier d'actualisation des PLU dans le département.
En appui sur les projets urbains, elle apporte ses compétences en urbanisme opérationnel.
Elle suit également l'activité économique du Territoire de Belfort.

Hélène Kauffmann

Chargée d'études – Planification, Mobilités

03 84 46 51 64 / hkauffmann@autb.fr

Spécialiste du domaine des transports et de la mobilité du point de vue de l'urbanisme, elle contribue à diverses études en la matière.
Elle est associée aux documents et plans d'urbanisme ou projets de territoires.
Elle publie épisodiquement des analyses relatives aux pratiques de mobilité, à l'utilisation des moyens de transports publics et à leur fonction territoriale.

Julien Journeault

Chargé d'études – Projet urbain, Patrimoine

03 84 46 51 69 / jjourneault@autb.fr

Il intervient dans de nombreuses études et dans l'élaboration des documents d'urbanisme dès lors qu'un volet urbain, architectural et patrimonial est à analyser et développer. En ce sens, il accompagne également l'élaboration de règlements d'urbanisme et leur compréhension graphique.

Caroline Petit

Chargée d'études – SIG, Analyses foncières

03 84 46 51 63 / cpetit@autb.fr

Elle intervient pour qualifier et analyser le foncier, et notamment les évolutions dans l'occupation des sols utiles aux documents de planification.
Spécialisée dans les applications SIG, elle est également en appui pour structurer et exploiter les bases de données géographiques.

Anthony Groffod
Assistant d'études – Environnement
03 84 46 51 54 / agroffod@autb.fr

Diplômé en gestion durable de l'environnement pour les collectivités et les entreprises, il apporte ses compétences environnementales (milieux naturels, nuisances et pollutions, risques naturels et technologiques) dans le travail pluridisciplinaire de production des documents d'urbanisme. Il mobilise et effectue le suivi des données relatives à ce domaine en général et aux PLU.

Camille Turpin
Assistante d'études (CDD)
03 84 46 51 70 / cturpin@autb.fr

En appui dans le domaine des études socio-démographiques et de l'habitat, elle travaille sur des diagnostics territoriaux et sur l'observatoire immobilier et foncier du département.

Flavien André
Assistant d'études (CDD)
03 84 46 51 63 / fandre@autb.fr

Ses compétences en matière de SIG sont utilisées dans plusieurs directions : la mise au format CNIG des documents d'urbanisme, les études et analyses foncières, l'espace économique.

Béatrice Broslawski
Attachée de Direction
03 84 46 51 60 / bbroslawski@autb.fr

Elle assiste le directeur dans les tâches d'organisation et effectue le suivi administratif et financier de l'AUTB. Elle dirige le secrétariat.

Véronique Bontemps
Assistante de Direction
03 84 46 51 51 / vbontemps@autb.fr

En tant que collaboratrice du secrétariat (accueil, correspondance, fonctionnement logistique…), elle contribue à la mise en forme des documents élaborés par l'équipe.
Elle assure en particulier le secrétariat du SM SCoT.

Caroline Demeusy
Assistante Supérieure
03 84 46 51 55 / cdemeusy@autb.fr

En tant que collaboratrice du secrétariat (accueil, correspondance, fonctionnement logistique…), elle réalise pour l'équipe les tâches de saisie et de mise en forme des documents.
Elle gère la documentation et la revue de presse locale.

AUTB / avril 2020

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand 90000 Belfort • 03 84 46 51 51 • contact@autb.fr
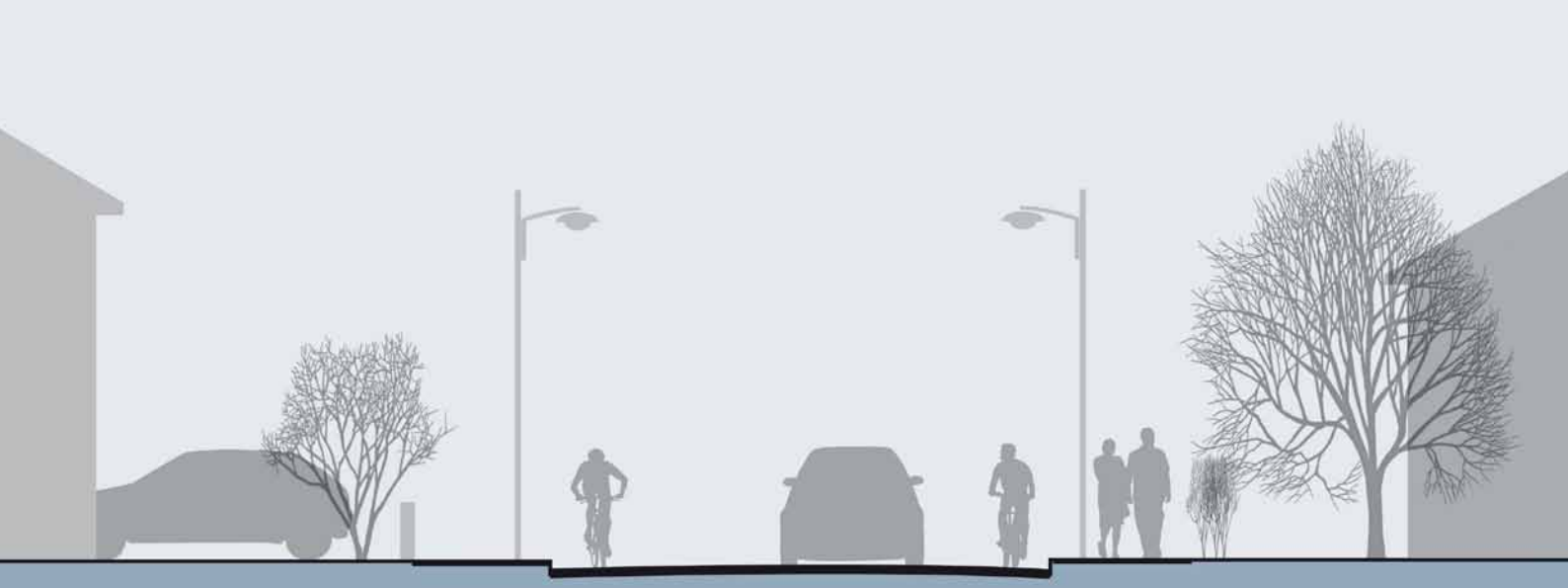
www.**autb.fr**